Volume XV — No 23. MONTREAL, LUNDI, 28 JANVIER 1924. TROIS SOUS LE NUMERO

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne

CANADA.. .. .. $6.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.. $8.00
MONTREAL ET BANLIEUE. $10.00

Édition hebdomadaire

CANADA.. .. .. $2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.. $3.00

LE DEVOIR

Rédaction et administration
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460
SERVICE DE NUIT : Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Est-ce une rentrée ?

C'est à propos de sir Clifford Sifton que nous posons ce point d'interrogation.

L'ancien ministre de l'Intérieur du cabinet Laurier paraissait depuis si longtemps se désintéresser de la politique électorale qu'on le pouvait croire complètement étranger à toute ambition de ce genre.

Mais, depuis quelques mois, il semble avoir repris quelque goût, sinon à la politique électorale, du moins aux manifestations publiques. On l'a vu ces jours derniers s'attaquer à l'une des questions qui intéressent le plus vivement le public: la réforme de la législation bancaire, et proposer à certains des difficultés qu'elle soulève une solution personnelle. Ces jours derniers, à Winnipeg, il abordait de nouveau, avec la question bancaire, celle de l'immigration et des marchés de l'Ouest. Il est vrai qu'il protestait en même temps de son habituelle répugnance à parler en public.

Il est fort possible que M. Sifton n'ait plus d'autre ambition que celle d'exprimer de temps à autre les réflexions que lui inspirent les événements et sa longue expérience. Mais l'on ne sait jamais quand la politique peut reprendre un homme qui l'a tant aimée.

Et l'on peut toujours se poser la question: A-t-il l'intention de revenir dans l'arène? Et quelles seraient les conséquences d'une pareille rentrée? De quelle force réelle dispose encore l'ancien ministre?

* * *

En attendant, et qu'elles soient celles d'un futur candidat ou d'un simple observateur, les idées de M. Sifton méritent d'être signalées.

L'ancien ministre de l'Intérieur de M. Laurier, grand promoteur de l'immigration à outrance, paraît bien revenu de ses goûts d'autrefois. Il veut de l'immigration, mais de l'immigration agricole et qu'on s'efforcerait systématiquement d'attacher au sol. On sait qu'il s'est expliqué déjà en termes plutôt vifs sur certains immigrants d'origine britannique.

Il réclame pour les cultivateurs de l'Ouest des taux de transport moins élevés — sur les grands lacs pour le blé, sur l'océan pour les bestiaux — et prétend qu'il serait facile de les obtenir.

Il demande la constitution d'un corps analogue à la *Federal Reserve Bank* des Etats-Unis et qui pourrait agir comme une sorte de régulateur de notre régime bancaire, assurer aux banques et au public plus de sécurité.

Il réclame naturellement aussi une politique générale d'économie.

Nous ne faisons aujourd'hui qu'indiquer les têtes de chapitre touchées par l'ancien ministre. Nous y reviendrons.

Que M. Sifton rentre ou non dans la politique active, il est probable que nous réentendrons parler de ses idées. Il n'a jamais passé pour manquer de ténacité.

Omer HEROUX.

L'actualité

Poussez-le, M. Bray

M. Allan Bray réclame pour son quartier une amélioration du service des tramways.

Nous ignorons si cette amélioration est urgente, mais il serait extraordinaire qu'elle ne le fût pas: le service a besoin d'amélioration à toutes les extrémités, sauf celle de l'ouest, et au centre.

Mais ce que nous trouvons surtout excellent, c'est qu'un mandataire des contribuables s'occupe du tramway.

D'une façon générale, trop générale, le conseil est un corps déchu qui ne se souvient de rien.

Fut un temps où il réglait les problèmes de transport, les problèmes d'éclairage. Le bon gouvernement de Québec, aimable envers les puissances monétaires et aussi envers le conseil, a bien voulu référer toutes ces questions à un corps qui échappe à la juridiction échevinale. Mais il n'en est pas moins vrai que le conseil reste le défenseur en titre des contribuables.

Qui te croirait? Quand s'occupe-t-il de la question des taux de l'éclairage électrique et du gaz et de la surcapitalisation des compagnies qui ne se contentent pas de mettre de l'eau dans leur stock mais en mettent parfois un peu dans leur gaz?

Quand s'occupe-t-il du service des tramways?

Il y a un an au delà qu'un comité présidé par l'un des échevins les plus actifs, M. Léon Trépanier, a présenté un rapport à l'exécutif. Ce rapport réclamait le minimum des réformes exigibles. M. Brodeur l'a ajouté à la masse de ceux qui forment sous son auguste personne un coussin confortable.

Et pendant que M. Brodeur approfondit ainsi ce rapport, le public continue de souffrir.

Cependant il serait injuste de ne pas reconnaître que la Commission des tramways a fait proprio motu un effort loyal et très ingénieux: elle a numéroté les voitures par dizièmes, un peu comme M. Robb avec son bulletin du commerce, pour nous faire croire qu'il y en a plus, comme si nous étions des Canadas. La solution du problème eût été plus avancée si, au lieu de mettre des nombres à tous les tramways existants, elle avait ajouté un seul tramway au nombre de ceux en circulation. Mais on ne peut s'attendre à ce que MM. les commissaires, dont deux sont ingénieurs et l'un avocat, aient une idée aussi simple: elle serait indigne d'eux.

Les échevins, cependant, pourraient respectueusement prier ces messieurs, auxquels nous fournissons gratis le moyen de se déplacer commodément, de faire de petites enquêtes personnelles. Nous hésitons à croire, en effet, qu'ils soient à la fois assez cruels et assez maladroits (à moins qu'ils ne tiennent à leur impopularité) pour donner leur assentiment à une forme de supplice quotidien que la compagnie impose à ses clients.

Voici: une voiture passe. Elle porte l'indication Westmount — ce qui pour les initiés signifie qu'elle se rend à Maisonneuve, comme, vice versa, celles qui portent Maisonneuve se rendent à Westmount (les transparents sont si difficiles à tourner!). Vous prenez cette voiture, bien qu'elle contienne deux fois plus de voyageurs qu'elle ne le devrait physiquement, sans la fameuse découverte faite par la commission, la découverte, vous le savez, de la compressibilité des corps en mouvement. Vous comptez bien vous rendre à destination. Mais il y a la shop. *A la* shop, *un monsieur tout de bleu vêtu, très pressé et très peu poli se précipite: "Changez de chars! —* take car ahead!" *Et voilà que de la voiture où vous commenciez à respirer parce que nombre de mangeurs d'ail étaient descendus à Frontenac, vous devez vous extraire. Il y a des femmes vieilles et des enfants jeunes et il fait froid comme samedi soir. Mais cela n'a aucune espèce d'importance:* car ahead. *Le* car ahead *est à un bon arpent, vous l'apprenez quand vous avez tenté de monter, chemin faisant, dans deux ou trois voitures d'où on vous a vivement pourchassé:* car ahead.

Nous demandons à M. Saint-Cyr d'avoir du fond de sa limousine un peu de compassion pour ce bétail qui a tout de même des droits, puisque c'est lui qui apporte tous les revenus du tramway, même ceux qui servent à payer les commissaires. D'autant plus que le numéro, invention de M. Saint-Cyr et de ses collègues (ils s'y sont mis plusieurs!) a ici sa part de responsabilité. Il nous semble que le pékin qui, aux heures d'encombrement, choisit parmi les tramways multiples qui sillonnent la rue Sainte-Catherine celui qui doit le conduire à destination tel que le proclame le transparent corroboré par le numéro a le droit de s'éviter tout laps de compression inutile. La farce est rarement amusante et elle devient cruelle et odieuse quand le voyageur est podagre, malade, vieux, chargé de colis ou d'enfants.

Ce qui se passe sur cette ligne se passe aussi sur d'autres. L'est est sans doute particulièrement maltraité, comme de raison, mais la compagnie veut bien aussi persécuter d'autres voyageurs, tels ceux de la ligne Saint-Denis-Windsor qui se plaignent à moi justement ce matin.

Mais toutes ces doléances ne parviennent que lentement aux commissaires qui semblent un peu sourds. Voilà pourquoi nous sommes heureux de constater qu'un échevin s'occupe de la question du tramway; nous ne serons vraiment content que lorsque tous les échevins s'occuperont de toute la question du tramway.

Tiens! pendant qu'il y est, M. Bray, qui a double mandat et doubles muscles, ne pourrait-il — comment dire? — décoller M. Brodeur de sur le rapport de la commission échevinale du tramway?

NEMO.

La lettre de Mgr Rouleau

On trouvera aujourd'hui en quatrième page le texte même de la lettre de Mgr Rouleau sur le septième centenaire de saint Thomas d'Aquin, que nous signalions samedi en dépêche de Valleyfield.

Propos d'Ottawa

Les ennuis du parti agraire

On suppute les causes de son échec partiel — Comment y remédier — Fusion signifierait confusion.

Ottawa, le 28—Les récentes conventions agricoles de l'Ouest et de l'Ontario n'ont pas apporté que des nouvelles réjouissantes aux chefs du mouvement progressiste. Le nombre des membres diminue, l'enthousiasme n'est plus aussi apparent qu'autrefois, le découragement prévaut en beaucoup de quartiers. Ce n'est pas encore la débâcle, loin de là, mais c'est une reculade qui alarme déjà les journaux du parti et leur fait chercher des remèdes.

Comment se fait-il qu'un mouvement lancé sous de si heureux auspices en soit déjà rendu à la période du ralentissement et de la faiblesse? Comme premier pas dans la carrière, les progressistes conquirent en effet le pouvoir dans la province d'Ontario. Ils renversèrent ensuite le gouvernement libéral de l'Alberta et formèrent un ministère d'hommes dévoués à leur cause. Ce fut ensuite l'assaut du parlement fédéral où ils envoyèrent plus de soixante députés liés à leur programme. Enfin M. Bracken devint premier ministre du Manitoba et s'installa dans les bureaux autrefois occupés régulièrement par des chefs des deux vieux partis. C'est dire qu'en l'espace de cinq ans, les progressistes formèrent trois gouvernements provinciaux, et envoyèrent dans la capitale du pays un groupe important avec lequel tout gouvernement fédéral doit compter. Succès foudroyant s'il en fut et qui démontre jusqu'à quel point une partie importante de l'électorat canadien n'était plus satisfaite des conservateurs et des libéraux.

Et pourtant aujourd'hui c'est déjà la retraite de Russie ou peu s'en faut. M. Drury a été défait, et la petite phalange de ses fidèles dans la législature ontarienne n'a plus de chef et ignore ce qu'elle doit faire, se fondre avec le parti libéral ou continuer à exister comme parti séparé. Dans le domaine fédéral, le mouvement progressiste est circonscrit presque définitivement aux trois provinces de l'Ouest, et ne fait plus aucun effort pour s'étendre dans le reste du Canada. Bien plus il se demande s'il pourra tenir son terrain aux prochaines élections, et il compte déjà avec la perte de ses députés ontariens. Au Manitoba et dans l'Alberta, il résiste mieux, mais craint certainement les lendemains.

Il n'y a pas de doute qu'il faille attribuer une grande partie de ces échecs qui ont suivi des succès retentissants aux chefs que les progressistes se sont donnés eux-mêmes, à M. Crerar en particulier. Ce dernier était certainement l'un des hommes les mieux doués pour diriger le nouveau parti. Cependant il était resté trop libéral, et après l'élection de 1921, il a manqué de confiance dans l'avenir du parti. Il n'avait remporté en effet qu'un succès sectionnel. Les trois provinces des prairies avaient répondu à son appel en même temps que l'Ontario, mais les autres provinces avaient refusé de marcher. Alors il a jeté le manche après la cognée, il n'a plus aspiré qu'à une union du parti qu'il dirigeait avec le parti progressiste, et après diverses intrigues, il a dû donner sa démission. Il n'a pas assez tenu compte du fait que les progressistes n'avaient fait aucun travail préparatoire, aucun travail d'approche dans les provinces qui leur échappaient et que l'échec ainsi s'expliquait de lui-même. Il ne suffit pas de frapper le sol du pied pour en faire jaillir un nouveau parti. Il y faut de l'organisation, de la propagande, beaucoup d'efforts, un travail de longue main. Il y faut du temps surtout. M. Crerar ne l'a pas assez compris. Au lieu d'accepter ensuite le poste de chef de l'opposition officielle, comme M. Macdonald l'a fait avant de devenir premier ministre d'Angleterre, et comme le nombre de ses partisans lui en donnait le droit, afin d'affirmer l'existence de son parti, lui donner de la publicité, de la vigueur, de l'importance, il s'est installé à côté de M. Meighen, dans un poste reculé, en se diminuant volontairement avec son parti. Ce fut là une erreur grave.

Pour toutes sortes de raisons ensuite, personnelles et politiques, M. Crerar a abandonné la direction. On l'a remplacé par un homme peu connu, mal doué sous le rapport parlementaire, sans envergure et sans talents extraordinaires. C'était encore une faute impardonnable. Avec lui, les progressistes ont cessé de faire des incursions dans les autres provinces, ils n'ont pas entrepris d'y organiser le nouveau parti, ou d'en préparer seulement l'organisation. Au lieu de porter la guerre chez l'ennemi, ils ont attendu que l'ennemi vienne leur faire la guerre chez eux. L'élan initial s'est brisé, l'effort de prosélytisme a cessé, le parti s'est contenté de vivoter chez lui sans tenter de s'agrandir et de croître.

Sans chef important désormais, manquant de force pour s'affirmer en dehors des provinces des prairies, manquant de direction, d'enthousiasme, d'espérances à longue échéance, il ne peut que végéter et mourir sous les attaques adroites de tous ses adversaires, s'il ne se ressaisit pas brusquement et continue à ignorer les causes de progrès et de vitalité d'un parti politique.

C'est encore le chef du parti qui a fait tort aux progressistes dans l'Ontario. M. Drury possède certainement de grands talents parlementaires et politiques, mais, comme M. Crerar, il était resté trop libéral pour conduire les troupes nouvelles. La foi lui manquait. Sincère, convaincu, il aurait bien trouvé le moyen de s'entendre avec M. Morrison et d'éviter, en fin de compte, non la défaite peut-être, mais l'écrasement de son parti. Il aurait facilement réussi, en même temps, à mettre le parti libéral hors de combat dans sa province, à l'effacer de la carte politique.

Aujourd'hui, étourdis et abasourdis par leur défaite, les progressistes ontariens ne savent plus où ils en sont. Ils paraissent incapables de mettre à profit ce qui leur reste de force. Ils manquent eux aussi d'un chef, ils ne veulent pas reprendre M. Drury et ne trouvent personne pour le remplacer. Pourtant, lorsqu'un parti est dans l'opposition, il se trouve dans sa place principale où il peut recruter beaucoup de partisans et se raffermir par l'exploitation des fautes de l'adversaire. M. Ferguson lui nie le titre d'opposition officielle, bien que ce parti comprenne plus de membres que le parti libéral, et il est tellement désemparé qu'il ne profitera probablement pas de cette erreur du premier ministre ontarien pour rétablir ses positions. Encore là, la foi semble morte et l'avenir presque désespéré

Et l'on peut bien le dire, ce sont justement les succès trop rapides qui ont fait le plus de tort au parti progressiste. Il a été appelé trop vite à diriger l'administration et à jouer un rôle important. Il manquait d'hommes remplis d'expérience et de sagesse politique, d'homogénité acquise dans les assauts livrés en commun. L'outil n'avait pas été trempé dans les durs travaux de l'opposition. Lorsque les revers sont venus, aussi subits que les victoires, les assises du parti que n'avait pas consolidées le temps, ont croulé. Les chefs qui croyaient que tout se faisait vite, puisque leur succès avait été subit, ont manqué de persévérance après l'échec partiel et l'insuccès, parce que les longues luttes ne leur avaient pas appris la constance et la ténacité.

Les progressistes ont donc gaspillé une partie des chances que les circonstances leur avaient offertes. L'occasion ne revient pas souvent, il est difficile de reprendre le terrain perdu par des reculades. Le parti réussira-t-il à se ressaisir pendant qu'il en est encore temps. C'est ce qui paraît douteux à la lumière des derniers événements.

Léo-Paul DESROSIERS.

La session de Québec

Percera-t-on des trous dans la loi des liqueurs?

A Québec on s'attend à d des amendements radicaux quant à la vente des vins — Que fera-t-on des épiciers? — L'opposition ajoute quotidiennement des mailles au filet de questions dont elle veut enserrer le gouvernement — Divers projets de loi.

(Par Louis ROBILLARD)

Québec, 28. — Maintenant que le gros nuage noir de la fusion des banques est disparu de l'horizon ministériel et que l'effort oratoire que provoque toujours le débat sur le budget est terminé, la Chambre commencera cet après-midi à discuter différents projets de loi d'intérêt public.

Sur le feuilleton du jour on trouve une vingtaine de mesures que le gouvernement désire faire approuver par la députation. Nous voyons que M. Taschereau voudrait faire amender la loi électorale de Québec, que M. Bercovitch veut fixer à 850 la valeur des effets non saisissables, que le même député, au nom du Barreau de Montréal, demande que les conseillers du Barreau de Montréal soient élus tous les deux ans, quatre conseillers se retirant une année, et cinq l'année suivante. Le bâtonnier, le syndic, le secrétaire et le trésorier seront élus tous les ans comme sous le régime actuel.

Nous avons déjà parlé des amendements proposés au Code du notariat relativement aux pouvoirs plus étendus que l'on veut donner aux syndics afin de sévir immédiatement contre les notaires sujets à réprimande. Les tabellions de cette province veulent aussi que certains écrits puissent être authentiques quand même ils seraient signés en dehors de ce territoire. Ainsi, en vertu de l'amendement proposé, un citoyen de la province de Québec en voyage à New-York, se trouvant subitement malade, pourrait faire son testament sous la forme authentique et cette forme serait reconnue dans notre province.

Sont aussi sur le feuilleton de la Chambre pour aujourd'hui deux projets de M. Mercier, l'un accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec, relativement à l'emmagasinement des eaux de la rivière du Loup (en haut) et l'autre concernant la vente de certains terrains publics dont nous avons déjà dit un mot.

M. Nicol désire aussi modifier les Statuts refondus de 1909 concernant le département des affaires municipales. Il s'agit, croyons-nous, du contrôle plus efficace par le départemnet, dont le secrétaire provincial a la charge, des finances municipales. On veut nommer un des inspecteurs de district, des vérificateurs, etc. M. Jos. Morin, sous-ministre des affaires municipales, a déjà jeté le cri d'alarme. Il faut absolument contrôler les emprunts des municipalités.

M. Taschereau a fait inscrire à son tour cinq projets de loi d'une certaine importance dont nous ne connaissons malheureusement que les titres : un projet d'amendement à la loi des cités et villes de 1922 relativement à la Commission des services publics et un changement du code de procédure civile relativement aux commissaires de la Cour supérieure et aux lettres de vérification. Deux autres bills du premier ministre ont trait, l'un au régistrateur de la division d'enregistrement de Québec, probablement pour augmenter son salaire, et l'autre relatif au cautionnement des officiers publics.

M. PATENAUDE REVIENT A LA CHARGE

Sur le feuilleton de cet après-midi, l'opposition continue à poser au gouvernement un grand nombre de questions La gauche cherche à dénoncer tous les scandales du gouvernement Taschereau ou de ses subalternes.

M. Patenaude a fait inscrire un ordre de la Chambre au sujet des chemins de Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds et de la municipalité de Laprairie. On se souvient que le député de Jacques-Cartier a critiqué, la semaine dernière, les procédés extravagants du ministre de la voirie à l'égard de Saint-Constant. Il revient à la charge.

M. Achille Bergevin sera probablement mis en cause cet après-midi, à l'occasion d'un ordre de M. Arthur Plante, son successeur dans Beauharnois, qui demande copie de toute correspondance entre le gouvernement ou autres et M. Bergevin au sujet de la mise en vigueur de la Loi des liqueurs alcooliques de Québec, depuis le 1er février 1921 jusqu'à ce jour.

M. Ernest Tétreau, toujours combatif, a pour son compte six interpellations. Trois ont trait à la voirie et concernant Contrecoeur, Verchères, Boucherville et Varennes.

Le successeur de M. Aurèle Lacombe dans Dorion soulèvera peut-être un débat intéressant, car il aura à croiser le fer avec M. Antonin Galipeault cet après-midi sur la question des salaires raisonnables payés pour les travaux publics dans cette province. On se souvient que, dès son entrée en Chambre et dans son premier discours, M. Tétreau avait avancé que le gouvernement ne respectait pas la clause des salaires raisonnables dans ses contrats. Le ministre des travaux publics lui avait rétorqué que si, M. Tétreau n'avait pas lâché prise et avait maintenu son affirmation. Il demande maintenant à M. Galipeault la copie des contrats, accompagnés de la liste des salaires raisonnables, dans la construction: 1o des entrepôts de la Commission des liqueurs à Montréal; 2o des entrepôts de la Commission des liqueurs à Québec; 3o du temple des Beaux-Arts à Montréal; 4o du palais de justice de Saint-Jérôme; 5o de l'annexe du palais législatif; 6o du palais de justice à Montréal; 7o du palais de justice à Québec.

Cette dernière question sera-t-elle vidée cet après-midi ainsi que les autres que nous venons de mentionner? Cela dépend du bon plaisir du pouvoir. M. Taschereau choisit, sur le feuilleton, les points sur lesquels le gouvernement est prêt à répondre. Certaines questions ou interpellations peuvent traîner sur l'ordre du jour pendant des semaines. Le débat Tétreau-Galipeault sera intéressant lorsqu'il viendra sur le tapis.

LA LEGISLATION SUR LES LIQUEURS

Une des législations intéressantes que le public attend certainement avec impatience, surtout ceux qui sont directement intéressés, sont les amendements à la loi des liqueurs. Une grosse délégation d'hôteliers de la province a eu une entrevue avec le cabinet, la semaine dernière.

(Suite à la deuxième page.)

Bloc-notes

Ce "Bulletin"

Nous recevons dans le premier courrier de ce matin, lundi, la version française du *Bulletin des Renseignements commerciaux* qui porte la date de samedi.

Il est évident que l'on fait un effort sérieux pour assurer la publication simultanée des deux textes, anglais et français. Félicitons-en le gouvernement, et n'insistons pas trop sur le fait qu'il a fallu, pour amener ce résultat, mener une campagne de plusieurs mois et que, finalement, on n'a réussi à rattraper le temps perdu qu'en supprimant une dizaine de livraisons françaises.

Félicitons le gouvernement, et souhaitons que ce ne soit là qu'un début; car, il en faut arriver, non seulement à la publication simultanée des deux textes, mais à la publication de textes qui s'équivalent. Or, à l'heure actuelle, la version française est encore d'importance moins considérable que l'anglaise.

La réorganisation est commencée: qu'on la pousse jusqu'au bout. Les hommes d'affaires y aideront en réclamant cette version française qui, jusqu'à nouvel ordre, est gratuitement distribuée. Qu'on la réclame donc au ministère du Commerce d'Ottawa.

Monnaie bilingue

On dit que la nouvelle monnaie sud-africaine est trilingue: inscription latine d'un côté, inscription hollandaise et anglaise de l'autre. Les timbres de l'Union sud-africaine sont depuis longtemps bilingues: hollandais et anglais.

Il n'y a que chez nous que paraisse extraordinaire l'idée d'inscrire sur les timbres et les monnaies les deux langues officielles du pays.

En Egypte

Voici longtemps qu'on n'a pas beaucoup parlé dans les journaux des affaires d'Egypte. La question va revenir sur le tapis, avec éclat.

On sait que Zagloub Pacha, le chef nationaliste banni d'Egypte et qui y est récemment rentré, a virtuellement *balayé* le pays, aux dernières élections. Il se déclare maintenant prêt à accepter le poste de premier ministre et à négocier avec le gouvernement britannique les conditions d'une entente qui, en assurant "l'indépendance réelle" du pays, sauvegarderait certains intérêts anglais.

C'est une question à suivre.

Propagande

Un ami de la ville, homme d'affaires mêlé aux oeuvres sociales, envoie $5 en témoignage de gratitude pour la publicité gratuite récemment donnée à une oeuvre à laquelle il s'intéresse, et comme manifestation de son estime générale pour les oeuvres de presse.

Un ami de la campagne, qui s'intéresse aussi aux oeuvres sociales, envoie pareillement $5, avec l'espoir de faire davantage dans son canton. — *Je suis de cœur*, écrit-il, *qui croient que les petits ruisseaux font les grandes rivières.*

O. H.

Un mal promet de finir; un autre commence à poindre

A la suite de la conférence entre représentants de compagnies de chemins de fer et employés, le public anglais anticipe avec plus de confiance la fin prochaine de la grève — Débardeurs et camionneurs semblent s'orienter vers la grève — Energiques mesures administratives de M. MacDonald

LONDRES, 28 (S. P. A.). — Ce matin, le public anticipait avec plus de confiance la fin prochaine de la grève ferroviaire. Ces espoirs étaient fondés sur les négociations d'hier auxquelles ont participé le comité d'urgence du congrès de l'Union des métiers, les gérants des chemins de fer et la Société fusionnée des mécaniciens et chauffeurs de locomotive.

LE PREMIER CONTACT

C'est la première fois depuis le commencement de la crise, c'est-à-dire depuis une semaine environ, que les représentants des compagnies de chemin de fer se rencontraient avec les employés. La conférence a duré près de six heures et elle s'est ajournée après minuit. J. Bromley, secrétaire du syndicat en grève, est alors allé à une réunion d'employés de chemin de fer et leur a parlé avec optimisme: "Je vous apporte de bonnes nouvelles", dit-il. "J'ai confiance que certains de nos griefs vont bientôt être redressés. Je ne vous parlerais pas sur ce ton encourageant si je n'étais pas sûr de ce que je dis." Bromley termina son allocution en demandant aux grévistes de tenir bon.

DES CONCESSIONS

On n'est guère au courant de la soi-disant base de règlement. Certaines gens laissent entendre que telle partie en cause a fait des concessions partielles, d'autres soutiennent que c'est l'autre partie qui a cédé un peu. Ni les gérants ni les employés n'ont voulu faire de déclaration officielle après la conférence.

MENACES DE GREVES

Les wattmen du métro de Londres ont de nouveau supplié leurs chefs hier soir de leur ordonner une grève, mais les chefs leur ont fortement conseillé de continuer à travailler en attendant le résultat des négociations poursuivies avec la compagnie.

Entre temps, les débardeurs et les camionneurs semblent s'orienter vers une grève par suite du refus de hausse de salaires qu'ils ont essuyé. Une importante conférence sur ce sujet doit avoir lieu ici demain.

Mlle Dorothy Jewson, récemment élue députée de Norwich, a entrepris hier avec une de ses amies une marche de 115 milles pour aller de Londres à Norwich parler à ses mandataires, comme elle le leur a promis. Plusieurs trains sont en mouvement, mais Mlle Jewson a refusé d'y prendre place sous prétexte qu'à ses yeux les hommes qui font circuler les trains sont des contre-grévistes.

METHODES A LA MUSSOLINI

LONDRES, 28 (S. P. A.). — Dans la gouverne du ministère des affaires extérieures et des autres départements ministériels, le premier ministre MacDonald semble appliquer une partie du programme de ses énergiques contemporains, le premier ministre Mussolini, d'Italie, et le général Primo de Rivera, d'Espagne. Le premier ministre travailliste se rend à son bureau à une heure très matinale tous les jours et son attitude porte à croire, comme le dit un journal, qu'il projette non seulement d'effectuer des réformes radicales dans les heures de travail des fonctionnaires, mais aussi de décongestionner certains départements administratifs d'un personnel trop nombreux ou trop grassement rémunéré.

M. MacDonald a déjà mis en vigueur le régime de la journée de travail complète et certains chroniqueurs prévoient qu'il va installer l'horloge parlementaire.

UN MODERE

Ces mesures ou ces projets de mesures énergiques ont induit les journaux à comparer le premier ministre anglais à Mussolini, mais ceux qui le connaissent bien disent qu'il ne suivra pas beaucoup les exemples du premier ministre italien. Ils pensent plutôt que M. MacDonald va continuer à procéder avec modération jusqu'à ce qu'il se soit parfaitement mis au courant du rouage complexe des divers services de l'administration.

Les concerts

RECITAL D'ORGUE

A l'église St-Jean-Baptiste, hier soir, M. Raoul Paquet a donné un récital d'orgue avec un fort beau programme qu'il a exécuté avec une maîtrise parfaite.

Les auditeurs, peu nombreux sans doute à cause du froid intense, y ont gagné de faire la connaissance de deux oeuvres d'une beauté sévère, mais majestueuse: le Prélude de la 3e sonate de Guilmant et celui de la Symphonie Gothique de Widor, le premier d'une coupe classique, avec des développements intéressants et le second flamboyant comme une belle cathédrale ogivale.

La gracieuse *Soeur Monique* de Couperin, l'Allegro de la sonate en mi bémol de Bach, la mélancolique *Epitaphe* de Louis Vierne et la *Pièce héroïque*, si bien nommée, de César Franck, complétaient un programme que M. Paquet a joué avec une belle sûreté, une registration tour à tour délicate ou majestueuse et un sentiment exquis de la signification des pièces.

M. Germain Lefebvre a donné, de sa généreuse voix si bien conduite, l'*Agnus Dei* de *Jean-le-Précurseur*.

RECITAL DE CHANT

Mme Mongenais-Gadoury, soprano, avec le concours de M. Emile Gour, ténor, et de M. Pamphile Langlois, pianiste, a donné son concert annuel, hier après-midi à l'Orphéum. Douée d'une voix agréable, la chanteuse s'est fait applaudir dans des airs et mélodies de Massenet, Debussy, Fourdrain et d'autres musiques mineures et avec M. Gour a chanté *Nuit d'Amour*, de *Roméo et Juliette*, et le *Premier Baiser* de Fourdrain (*Le secret de Polichinelle*). Elle a été très applaudie et a reçu des fleurs.

M. Gour a mis son habituel talent et son vibrant organe dans des mélodies de Lagourgue, Bruno, Schumann et Fauré.

M. Langlois accompagnait avec habileté, mais sa nervosité a gâté la *Ballade en sol mineur* de Chopin, ce qui est malheureux, car il a fait preuve d'excellentes qualités de touche.

Fréd. PELLETIER.

UN CINQUANTENAIRE

L'ECOLE POLYTECHNIQUE A L'HONNEUR

Clôture des fêtes par un magnifique banquet au Windsor — MM. Dandurand, Pérodeau et Perron louent le rôle rempli par l'institution — M. Frigon, la formation de l'ingénieur et la culture générale — Mgr Piette parle de l'union entre l'Université et l'Ecole — Les autres discours

Un magnifique banquet à l'hôtel Windsor, samedi soir dernier, a clôturé les fêtes du cinquantenaire de fondation de l'Ecole polytechnique de Montréal. M. Aurélien Boyer, principal de l'école, présidait. Plus de deux cents convives étaient présents.

L'appel des promotions qui a été fait immédiatement avant la série des discours, par M. Adhémar Mailhot, l'un des dévoués organisateurs des fêtes, a démontré que presque toutes celles-ci étaient représentées, la première (1877) par trois membres sur cinq qu'elle comptait au début.

On remarquait à la table d'honneur, outre M. A. Boyer, M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Mgr A.-V.-J. Piette, recteur de l'Université de Montréal; Mgr Gauthier, recteur de l'Université Laval de Québec; M. le sénateur Raoul Dandurand, ministre sans portefeuille dans le cabinet King; M. Walter-J. Francis, président de l'"*Engineering Institute of Canada*"; MM. Augustin Frigon, directeur de l'école; H. Laureys, directeur de l'école des Hautes Etudes Commerciales; M. Adam, doyen de la faculté des sciences appliquées de l'Université McGill; Joseph Haynes, premier professeur de l'école; Beaudry-Leman, gérant général de la banque d'Hochelaga; J. L. Perron, ministre provincial de la voirie; le juge Lafontaine; l'échevin Gabias, Ludger Gravel, Joseph Ethier, Emile Vanier.

M. RAOUL DANDURAND

Après avoir bu à la santé du roi, M. Boyer propose la santé du Canada à laquelle répond M. Raoul Dandurand dans les termes suivants:

La santé du Canada! Il y a tant de docteurs "Tant pis" qui élèvent la voix qu'on serait porté à croire que notre pays est bien malade. L'une des causes de cet état d'esprit qui explique peut-être pourquoi on prête davantage l'oreille à ces lamentations, c'est que, depuis quelques années, l'impôt direct s'est abattu sur nous et que, chaque année, des milliers de contribuables ont, à date fixe, à faire face au fisc. Ils payaient précédemment indirectement; l'opération était moins douloureuse. Ceux-là mêmes qui, sans réfléchir aux conséquences, ont poussé à la dépense des fonds publics jusqu'à la prodigalité, chantent le plus fort dans le choeur des protestataires.

Chacun se plaint, mais chacun travaille et tant qu'il y aura du travail pour tous, il n'y aura pas à désespérer.

Si l'on examine l'ensemble de nos opérations, il n'y a plus raison de voir les choses en noir.

Par les statistiques l'orateur montre que notre commerce extérieur a augmenté de 300 millions au cours de l'année 1923 et que nous avons une balance du commerce en notre faveur de 125 millions. Le Canada fait excellente figure dans le monde extérieur. Son progrès fait l'admiration et l'envie de tous les pays étrangers.

Avec une population de moins de 9,000,000 il tenait l'an dernier le quatrième rang dans le monde pour le montant total des exportations. Seuls, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France le devançaient. Si l'on divise le commerce par tête de population on peut être surpris d'apprendre que le Canada tient le premier rang pour la vente à l'étranger.

La production industrielle du Canada était évaluée en 1901 à 8481,000,000; en 1911, à 81,165,000,000, en 1919, à 83,520,000,000. Le peuple canadien travaille et produit.

Il n'y a pas cependant à se dissimuler le fait que le Canada est un pays difficile à administrer. Nos devanciers ont peut-être eu tort d'ouvrir le Nord-Ouest à la colonisation avant d'avoir placé une population de 10 millions dans les provinces d'Ontario, de Québec et de l'Est. Le problème très angoissant du transport des récoltes de l'Ouest est dû à notre ambition prématurée d'étendre nos frontières jusqu'au Pacifique.

Les années que nous traversons sont plutôt rudes, mais nous avons raison d'avoir confiance en notre habileté à surmonter tous les obstacles. Si nous avions une tendance au pessimisme, nous n'aurions qu'à nous retourner vers notre petite patrie pour reprendre courage.

Quand on parcourt l'histoire de votre fondation que vient d'écrire M. l'abbé Maurault, il n'y a plus raison de douter de notre avenir.

L'Ecole polytechnique est née dans les conditions les plus modestes possibles. Ses premières vingt-cinq années se ressentent de l'état de pénurie générale des nôtres à cette époque. Il n'y avait ni fortune ni grande aisance chez eux et notre gouvernement provincial reflétait parfaitement cette situation, alors que des budgets de moins de trois millions accusaient des déficits chroniques. En 1900, vous receviez une subvention annuelle de $3,000 de notre gouvernement qui vous verse aujourd'hui $80,000.

Lorsque je regarde cependant les positions qu'ils ont remplies et le rôle qu'ils jouent aujourd'hui, je me dis que les fondateurs et les directeurs de cette institution ont bien mérité de la grande et de la petite patrie.

Plusieurs des élèves de l'école ont joué un rôle important à la tête des grands services de l'Etat, tant fédéral que provincial. Ils ont fait honneur à leur école et à leur race.

Dans la mesure où les nôtres s'affirmeront dans l'ordre économique, nos ingénieurs seront à la hauteur des fonctions très variées auxquelles ils seront appelés.

Votre école forme des créateurs, des directeurs et des chefs, et c'est en cette qualité que je les salue ce soir.

M. NARCISSE PERODEAU

M. Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, répond à la santé de notre province. Il se déclare heureux d'être mêlé aux professeurs de l'école polytechnique et confesse son admiration pour la prévoyance dont ont fait preuve les fondateurs. Leur oeuvre, dit-il, répondait à un besoin essentiel. Il admire également les gouvernants qui en ont permis la fondation, qui ont continué de l'aider et dont les subsides de plus en plus généreux ont été l'adjuvant nécessaire aux cinquante années de progrès qui viennent de s'écouler.

Jetant un coup d'oeil vers l'avenir, l'orateur exprime l'espoir qu'à Québec on continue de suivre toujours l'exemple des Ouimet, des Gouin et des Taschereau.

M. L.-J. PERRON

Répondant à la santé de la province de Québec, le ministre de la voirie se déclare tout d'abord l'ami des ingénieurs. S'il est venu au banquet, ajoute-t-il, ce n'est toutefois que par accident, MM. Taschereau et David étant retenus à Québec par leurs nombreuses occupations.

Il n'y a pas de docteurs Tant Pis dans la province de Québec, prétend M. Perron, et nous devons la prospérité dont nous jouissons tant à l'habileté de nos gouvernants qu'aux savants collaborateurs que sont les ingénieurs sortant de polytechnique. Il ne faut guère s'en étonner, car si l'école des ponts et chaussées de Paris est peut-être une des grandes causes de la richesse matérielle de la France, notre polytechnique, avec un programme similaire, est une autre école des ponts et chaussées pour le Québec et le Canada.

M. Perron félicite l'école de ses prochains cours de construction des routes, lesquels seront inaugurés au début de février. Cette innovation, rendue possible par la collaboration de son ministère et de M. Frigon, contribuera, dit-il, dans une large mesure à résoudre ce qu'il appelle *"l'angoissant problème de la voirie."*

M. A. FRIGON

Invité à répondre à la santé de l'Ecole polytechnique, M. Frigon saisit l'occasion pour indiquer surtout ce que l'on entend au polytechnique de Montréal par "une école d'ingénieurs", et souligne les avantages d'une culture générale. Voici le texte de son discours, sans contredit l'un des plus importants de la soirée, à cause du sujet traité:

Laissez-moi vous dire tout d'abord combien je suis honoré, et quelle joie très vive je ressens d'être appelé à répondre à la santé de notre Ecole en cette occasion mémorable. Il y a déjà près de vingt ans que j'ai décidé de m'intéresser toujours à l'Ecole Polytechnique, mais je n'avais jamais rêvé que je serais appelé à jouer, dans sa direction, le rôle que l'on m'a confié.

Aussi je me trouve quelque peu embarrassé de venir ce soir perpétuer la coutume établie autrefois par notre vénérable directeur, M. Emile Balette, qui avait pris l'habitude, si j'ai bonne souvenance, de faire part, chaque année, au banquet des élèves, de l'état de santé de l'Ecole, de sa vitalité et de ses projets d'avenir.

Heureusement que l'histoire de notre *Alma Mater* vient d'être fixée pour toujours avec une précision et une minutie remarquables par notre dévoué chapelain, M. l'abbé Maurault. Il vous suffira de lire ces quelques pages pour vous convaincre que l'Ecole a toujours joui d'une vigueur surprenante. Malgré les luttes qu'elle a dû soutenir, luttes contre la pauvreté, luttes contre la concurrence créée par des personnes bien intentionnées, mais trop pressées peut-être à diviser les efforts de notre jeune pays, malgré ces luttes, presque chroniques, l'Ecole a continuellement progressé et a toujours su donner à ses élèves un enseignement qui les met sur un pied d'égalité, pour le moins, avec leurs camarades des universités plus riches. Non seulement l'Ecole a progressé, mais elle progresse encore aujourd'hui très rapidement. Si nous tracions une courbe qui donnerait l'activité de l'Ecole en fonction du temps, un mathématicien nous dirait sans doute que cette courbe pourrait s'exprimer par une exponentielle d'un ordre remarquablement élevé.

Je viens de vous dire que l'Ecole était pauvre; il s'agit, bien entendu, d'une pauvreté relative, qui apparaît lorsque nous nous comparons aux grandes écoles américaines. Nous ne sommes pas des miséreux cependant.

Nous pouvons nous glorifier d'avoir toujours eu, à Québec, des ministres suffisamment éclairés pour comprendre l'importance, pour l'avenir économique de notre province, de l'enseignement que donne notre Ecole. L'Ecole Polytechnique a été la première à la tâche pour enseigner les sciences en Canada français; elle a toujours conservé une certaine dignité qui la place au premier rang de notre enseignement supérieur; cela, messieurs, on le sait à Québec; on en a la preuve par les subsides importants qui nous sont accordés chaque année. Si ce banquet avait eu lieu dans quelques semaines, peut-être m'aurait-il été permis d'ajouter qu'on le sait plus que jamais.

Messieurs les anciens, c'est un devoir pour nous de reconnaître la magnificence de notre gouvernement et de l'en remercier très cordialement. MM. les ministres, permettez-moi, en ma qualité de directeur et d'ancien élève de l'Ecole, de vous rendre le témoignage de notre haute gratitude.

Si l'école a eu ses difficultés, elle a aussi eu ses succès; il ne m'appartient pas de trop louanger les anciens; on pourrait m'accuser de vanter mon oeuvre, comme on dit dans le Midi; mais on vient de vous le dire, il est certain que l'école a fourni au pays, en général, et à la province, en particulier, une élite qui a joué un rôle très important dans notre développement économique.

Tous les services publics de la province sont entre les mains de nos anciens, et je ne ferai pas au gouvernement l'affront de dire qu'il emploie des ingénieurs qui ne sont pas compétents. Il en a été de même longtemps de certains départements fédéraux.

L'école a fourni presque tout le personnel enseignant de nos écoles techniques, c'est déjà quelque chose; elle a donné à la province des entrepreneurs constructeurs de toute première valeur, des conseils dont les services sont recherchés, même par les plus grandes compagnies anglaises. Près de la moitié des professeurs de l'Ecole polytechnique ont été recrutés parmi ses propres diplômés. Si j'en avais le temps, il me serait très facile de vous montrer que nos anciens sont au premier rang de la profession d'ingénieur.

Lorsque l'on fait des comparaisons, il ne faut pas oublier que le peuple canadien-français est composé, en grande majorité d'agriculteurs, ou de descendants directs d'agriculteurs, et que nous commençons à peine à tenter de la grande industrie; c'est ce qui fait que l'école ne compte que 409 anciens vivants, dont 50 architectes. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que l'élite des ingénieurs qui sortent de chez nous, soient aussi en vedette dans le monde industriel, que celle qui sort des universités fréquentées par un peuple franchement industriel et commercial, et qui libèrent chaque année des centaines d'ingénieurs.

UNE ECOLE D'INGENIEURS

Messieurs, je voudrais consacrer la majeure partie des quelques minutes que le programme de cette soirée m'accorde pour vous dire comment, nous, à l'Ecole polytechnique de Montréal, nous comprenons l'objet d'une école d'ingénieurs. Peut-être les quelques remarques aurons-elles pour résultat de mieux faire apprécier nos élèves. Si elles devaient soulever quelques critiques, dont nous pourrions nous inspirer pour améliorer nos programmes et nos méthodes, j'en serais, pour ma part, enchanté.

On vous a souvent dit que l'Ecole Polytechnique donne aux jeunes gens que l'on veut bien lui confier, une formation générale dans toutes les branches des sciences pures et appliquées qui font la base de l'art de l'ingénieur. Pourquoi cela et qu'est-ce que cela veut bien dire?...

Voici un jeune homme arrivé à l'âge où il doit choisir une profession. Il a de 16 à 22 ans. Il décide de suivre les cours de l'Ecole Polytechnique. Accompagné de parents, il vient rendre visite au directeur de l'école.

Son père est un avocat, un médecin, un bourgeois, très souvent ce sera un ouvrier, un cultivateur, peut-être un industriel. Il y a bien des chances pour que le père présente son fils de cette façon : Mon fils est très studieux, il est toujours à la tête de sa classe, je crois qu'il serait capable de suivre vos cours qui, me dit-on, sont très difficiles. Ou bien : Mon fils est bon dessinateur, il ferait sûrement un bon ingénieur. Il est habile de ses mains, il est fort en électricité, il passe des jours entiers à faire du radio. Ou, ce qui arrive plus souvent, le père dira : mon fils est fort en mathématiques, je ne crois pas qu'il ait de difficulté à suivre vos cours. Il est évident, dans presque tous les cas, que le jeune homme n'a pas idée du caractère de la carrière qu'il choisit. Il n'y a vu, le plus souvent, que quelques traits extérieurs : le dessin, les mathématiques, les machines, la vie aventurière, dans certains cas.

Retrouvons le jeune homme quatre ans plus tard. S'il a bien travaillé, il sera ingénieur depuis quatre mois. Que fera-t-il alors, si, par hasard, on a cru pouvoir lui confier une tâche d'ingénieur complet? Il fera de l'enseignement, il se livrera à des recherches industrielles importantes, il sera chef d'atelier, chef d'une grande entreprise, constructeur, conseil technicien, il aura charge d'un commerce d'appareils industriels. Il pourra exercer ces différentes fonctions, soit en électricité, en mines, en métallurgie, en travaux publics, en constructions civiles, en mécanique, en constructions métalliques, en chimie industrielle, en hydraulique, en géologie, en génie sanitaire, etc. Il est fort probable qu'il soit tenu d'être qualifié dans plusieurs de ces branches simultanément.

Remarquez la multiplicité des fonctions possibles. En médecine, le champ d'action est beaucoup plus restreint; pour l'avocat, c'est encore plus simple. Je n'ai pas besoin d'insister, Messieurs, pour vous faire comprendre que, vraiment, on ne peut pas transformer un jeune homme de l'état de collégien à celui d'expert dans toutes les branches du génie, et sous toutes ses formes, dans quatre années. D'autant plus que tous les individus n'ont pas tous les mêmes aptitudes. Certains ingénieurs ne seront jamais des meneurs d'hommes, mais sont de merveilleux calculateurs de machines, ou d'usines; d'autres ont des dispositions marquées pour la direction financière, mais ne sauront jamais supporter les fatigues de la charge d'un grand chantier de construction.

Dans l'ingénieur, Messieurs, il ne faut pas seulement voir le diplôme, il faut surtout voir l'homme et se rappeler qu'il est aussi imprudent de confier la direction d'un chantier qui emploie des centaines d'ouvriers à un ingénieur, plutôt qualifié pour les études techniques, que de livrer un malade à un radiologiste, pour une opération de l'appendicite. Celui qui retient les services d'un jeune ingénieur ne doit pas oublier cette vérité psychologique; le jeune ingénieur, de son côté, doit se rendre compte qu'il devra se former dans la vie, comme tous ses confrères des autres professions, et que l'Ecole ne peut que le lancer dans sa carrière. Il faut qu'il se rende compte aussi qu'au début surtout, les transitions s'effectuent lentement et qu'aucune transformation brusque ne se produira au moment où il terminera ses cours.

Il ne sera pas plus ingénieur au mois de juin, qu'il ne l'était avant de passer ses examens de sortie, au mois de mai. Il aura commencé sa carrière à l'école, pour ainsi dire, vers la deuxième ou la troisième année, elle se poursuivra à partir de ce moment, sans solution de continuité. Alors, comment faire pour préparer des ingénieurs?

La méthode préconisée par les Américains, mais qui est fort critiquée, même en Amérique, consiste à concentrer sur quelques branches des sciences appliquées l'enseignement donné à l'élève ingénieur, à faire de la spécialisation. Cette méthode a des avantages, évidemment, mais elle a aussi de graves défauts. Les statistiques montrent clairement que moins de 15 pour cent des ingénieurs américains n'ont pas dans la vie exercé les spécialités qu'ils avaient choisies à l'université. Vous devinez tout de suite les inconvénients de cet état de choses. Nous avons essayé cette méthode chez nous, et, par accident, l'autre jour, je jetais les yeux sur un cadre représentant un groupe de quatre finissants ayant ainsi spécialisé, pas un seul de ces quatre jeunes hommes n'a pratiqué, de près ou de loin, la spécialité pour laquelle il a obtenu un diplôme. J'en vois un autre dans cette salle qui s'obstinait à ne vouloir étudier qu'une seule branche lorsqu'il était à l'école, prétextant qu'il était sûr d'y trouver une situation d'avenir; il n'a jamais rien eu à faire avec ce qui le passionnait tant à ce moment.

LE SYSTEME INFERIEUR

D'ailleurs, les Américains eux-mêmes, comprennent bien l'infériorité du système des spécialisations, et on constate qu'aujourd'hui que dans les meilleures universités, au moins 60 pour cent des études sont communes à tous les spécialistes. On a même été jusqu'à préconiser une transformation complète du système de spécialisation, et de diviser les cours, non plus suivant les différentes branches du génie, mais selon les aptitudes personnelles. C'est ainsi que l'on diviserait les différents départements, en *Engineering Research, Engineering Design, Engineering Supervision, Engineering Management, Engineering Sale.* Dans chacune de ces branches, la formation serait générale, et la difficulté des cours, ou, plutôt, leur caractère serait dosé selon les aptitudes des différents catégories.

La seconde méthode est celle de la formation générale. C'est celle qu'a adoptée l'Ecole polytechnique de Montréal. Dans toutes les branches des sciences appliquées, il y a un certain nombre de faits principaux, de lois fondamentales, que l'ingénieur doit connaître le plus profondément possible. Ces lois et ces faits, appliqués à quelque construction-type, forment l'ossature de tout le génie civil. Quiconque possède bien ces principes fondamentaux peut maîtriser n'importe quelle question technique. C'est cette base que nous nous efforçons de donner à nos élèves. Evidemment, à la sortie de l'Ecole, nos élèves ne sont pas des experts en lime no 4, ou en moteur de 55 chevaux, mais ils le deviendront spécialistes, pour peu que vous leur accordiez une couple d'années dans une branche particulière. D'ailleurs, messieurs, méfiez-vous du soi-disant expert qui peut vous réciter par coeur tout un catalogue de pièces industrielles; il est excessivement dangereux pour votre porte-monnaie et souvent pour votre sécurité.

Je crois que la grande majorité des ingénieurs qui ont réussi à se créer une position enviable comme ingénieur reconnaissent la supériorité d'une formation générale aussi solide que possible.

On me dira peut-être que cela conduit à des études trop théoriques. Je vous signalerai, à ce sujet, un fait très concluant, je crois. La Western Electric, filiale de la Bell Telephone Co., a, à son service, des milliers d'ingénieurs; un bureau technique est chargé spécialement de recruter ce personnel dans les différentes universités américaines et canadiennes. Lorsque ce bureau a choisi ses candidats, la plupart suivent un cours qui les prépare à occuper la position à laquelle on les destine. Savez-vous ce que l'on enseigne à ces jeunes gens qui ont déjà fait au moins quatre années d'études universitaires; on leur enseigne en premier lieu le calcul intégral, le calcul différentiel et la théorie des probabilités. Si une compagnie, dont l'objet est évidemment de faire de l'argent, juge nécessaire de donner cet enseignement à son personnel, ne croyez-vous pas que c'est là l'indication de l'importance de la connaissance des sciences fondamentales, même si, en apparence, elle semble uniquement théorique. Ne croyez pas, messieurs, que je sois partisan de l'enseignement presque exclusivement théorique, tel qu'il se donne dans certaines écoles européennes. Non, loin de là; mais je crois que nous devons rester dans un juste milieu, entre ces études trop mathématiques, qui faussent l'esprit de l'ingénieur et la spécialisation à outrance.

Avant de terminer, messieurs, je désire vous remercier très cordialement pour avoir bien voulu montrer par votre présence à ce banquet, l'intérêt que vous portez à l'Ecole Polytechnique. Je remercie tout particulièrement nos invités qui sont venus nous montrer une sympathie des plus encourageantes. Je remercie, Votre Honneur, pour avoir consenti à quitter vos fonctions importantes, au moment où on désire de tout côté vous féliciter. Soyez assuré que tous, nous ressentons vivement le grand honneur qui nous revient de l'élévation d'un des membres de notre corporation à la haute dignité de lieutenant-gouverneur de la province de Québec et nous vous prions d'agréer l'hommage de nos félicitations et de nos meilleurs voeux.

MGR PIETTE

Mgr Piette, à titre de recteur, répond à la santé de l'Université de Montréal et apporte un message de bons souhaits de la part de Sa Grandeur Mgr Gauthier, ancien recteur.

L'orateur se dit très fier d'avoir été appelé à prendre la succession de ses prédécesseurs, car il a récolté ce qu'ils avaient semé. Il remercie tous ceux qui se sont dépensés pour la prospérité de l'Université de Montréal ceux du vieux Laval de Québec et ceux de la jeune Université de Montréal. Il est heureux de proclamer que l'Université et l'Ecole polytechnique marchent et continueront désormais de marcher la main dans la main; elles échangent, en effet, leurs laboratoires. Il est fier de cette union, oeuvre de M. Frigon et la sienne. Bref, dit-il en terminant, l'Université de Montréal et l'Ecole polytechnique ne forment plus qu'un même foyer et un même haut enseignement.

AUTRES DISCOURS

Ont également porté la parole, MM. Emile Vanier, au nom des anciens; Walter-J. Francis, au nom des ingénieurs; Adam, du McGill, au nom des facultés-soeurs; Beaudry-Leman, Mgr Gariépy, MM. A. Boyer, principal de l'école, et Charles Taschereau, président général de l'Association des étudiants.

JOURNEE DE SAMEDI

Samedi matin se continuaient les fêtes du cinquantenaire de fondation de l'Ecole polytechnique.

A 9 heures, à la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, il y avait messe de requiem, Mgr Piette, recteur de l'Université, officiait. Puis à 10 heures, les anciens élèves, divisés en trois groupes, se rendaient à des visites d'usines et de laboratoires. On visita simultanément la station de pompage à Verdun, l'école technique et les laboratoires de la faculté des sciences.

Après un goûter au Cercle universitaire, les anciens et de nombreux visiteurs étaient reçus à l'Ecole polytechnique par les professeurs et les élèves de 4e année.

Dans le salon de l'école, M. Joseph Haynes, professeur depuis 50 ans, recevait des mains de Mgr le recteur et devant une assemblée enthousiaste le diplôme *honoris causa*, de docteur ès sciences de l'Université de Montréal.

M. Haynes remercia en termes émus et fut longuement acclamé.

Durant l'après-midi, par groupes dirigés par les professeurs et les élèves, les visiteurs parcoururent les salles et les laboratoires. On fut particulièrement intéressé par l'installation toute moderne des laboratoires de chimie industrielle construits et aménagés aux frais d'un ancien de l'école, M. Emile Vanier.

Vers 5 heures il y eut goûter.

Pour supprimer la DOULEUR, chasser les NEVRALGIES, enrayer les RHUMATISMES, rien n'égale le

Baume Analgésique

— de —

Casgrain & Charbonneau,
Limitée
Pharmaciens en Gros - Montréal

En vente partout, 35c le tube

LA SESSION DE QUEBEC

(*Suite de la 1ère page*)

Nous avons publié samedi dernier les amendements qu'ils proposent. Il est plus que probable que ces demandes ont été cuisinées, avec l'approbation du gouvernement, avant qu'elles soient rendues publiques. Ainsi les taverniers auraient le droit de vendre du vin en même temps que la bière dans leurs établissements. La vente dans les tavernes se prolongerait jusqu'à 11 heures du soir et commencerait à 8 heures du matin; les licenciés auraient de plus le droit d'ouvrir leurs établissements après les heures de votation. Les hôteliers des petites villes veulent avoir le même privilège que ceux de la campagne, c'est-à-dire de vendre la bière à la bouteille. Les permis ne devraient pas coûter, en dehors de Montréal et de Québec, plus que $200 dans les cités, $100 dans les villes et $50 ailleurs. Les hôteliers veulent aussi avoir le droit de vendre de la bière et du vin dans leurs chambres à leurs pensionnaires *bona fide*. Actuellement la loi le défend. Les pensionnaires d'un hôtel doivent boire leur verre de Vermouth en même temps que leur repas, au café, et avaler leur bouteille de Dawes à la taverne. La discussion de ces amendements importants provoquera certainement un gros débat.

Mais toute cette cuisine ne mentionne pas un mot de la vente du vin par les épiciers. Il se trouvera peut-être quelqu'un pour proposer un amendement à ce projet de loi sur la vente des vins et de la bière. Les épiciers, qui ont fait une grosse campagne de presse en faveur de leur mesure ne se tiendront pas sans doute pour battus. M. Bercovitch leur a même publiquement promis son appui à la législature.

La législation ouvrière officielle n'est pas encore connue. On se souvient que, la semaine dernière, les syndicats catholiques et nationaux et les internationaux ont eu une entrevue avec le ministère. Les premiers, entre autres mesures, réclament l'établissement d'un conseil supérieur du travail, la reconnaissance officielle des syndicats professionnels et la fermeture des magasins à six heures, au lieu de sept. Ils veulent aussi mettre les fêtes d'obligations sur le même pied que le dimanche. De leur côté les internationaux demandent l'observance du dimanche, en tout cas d'un jour de repos par semaine. Ils sont plus radicaux et veulent l'éternelle uniformité des livres et l'instruction gratuite et obligatoire. Que dira M. Damien Bouchard sur cette question?

DEVANT LES COMITES

Québec est depuis quelques jours la Mecque des quémandeurs de places, et surtout des gens qui veulent obtenir des privilèges pour leurs patelins. Ils viennent du Lac-Saint-Jean, de Grand'Mère, de Joliette, de Magog et d'ailleurs, pilotés par le gros avocat de l'endroit, pour faire amender leurs chartes. Ils pensent que leur nombre pèsera dans la balance. Là, au comité des bills privés ou des bills publics, la cause se plaide.

Ces comités sont formés des principaux membres de la Chambre basse et siègent le matin. Les salles où ils délibèrent sont sévèrement gardées par des cerbères. Si l'on entre, et si l'on est un profane, c'est-à-dire non membre des comités, on doit se placer au dehors de l'enceinte privilégiée. Une double clôture de bronze en défend d'ailleurs l'entrée. Entre les deux clôtures, comme dans un enclos, peuvent pénétrer les journalistes, les avocats et les principaux intéressés au bill. Comme au prétoire, les avocats des deux parties plaident leur cause auprès du tout-puissant comité qui siège et qui peut d'un seul vote rayer un amendement à une charte considérée comme d'importance quasi nationale par les intéressés. L'observateur est surpris de constater qu'une dizaine d'hommes, assis autour d'une grande table, puissent à la hâte, et après une consultation rapide d'un projet de loi, peut-être compromettre l'avenir d'une ville ou spolier des intérêts privés.

C'est dans ces deux salles que se décident les questions qui ont le plus grand intérêt pour chaque groupe de citoyens. A l'Assemblée législative on se contente de pérorer pour les journaux et pour les galeries; ici, d'un trait de plume on met au monde une grosse compagnie ou on la renvoie aux calendes grecques.

LE CAS DE M. LAMOUREUX

Notons un petit fait qui sera peut être intéressant. Nous avons déjà signalé le discours prononcé jeudi soir sur le budget par M. Lucien Lamoureux, député d'Iberville. M. Lamoureux avait été élu comme indépendant aux dernières élections et l'opposition le comptait un peu comme un des siens. Il siège sur la frontière entre les ministériels et les oppositionnistes, quoiqu'il soit, en fait, parmi les fauteuils rouges. Or il a paru que l'on voulait connaître ses sentiments politiques. Le gouvernement n'étant pas sûr de lui, ni M. Sauvé non plus, on l'a fait parler après M. Lafrenière, un libéral, par conséquent. M. Lamoureux a fait un discours qui penchait plutôt vers la droite. Il s'est contenté, dans sa langue fruste, de constater le malaise agricole sans vouloir en accuser le gouvernement, de féliciter le ministère de la voirie pour ses travaux, et de promettre à M. David de lui élever un monument s'il continuait à développer et à aider les petites écoles de campagne. Entre parenthèses, notons qu'après ce discours très simple mais très éloquent sous sa forme rude, un député très distingué de la droite est allé serrer la main de M. Lamoureux en lui disant: "Monsieur, vous avez produit sur moi l'impression que personne n'a pu provoquer depuis le début du débat. Vous m'avez ému."

Un chef rouge, à la vue d'un nouveau partisan, se serait empressé de demander aux organes ministériels de donner une importance particulière au discours du député d'Iberville.

Louis ROBILLARD

Tabac à Cigarettes
OTTOMAN
25 Cigarettes pour 10¢
Satisfaction
Economie

Grande VENTE de JANVIER

Rabais de 20% à 30%

Toutes les pièces de fourrure de notre immense stock ont été marquées à un prix de rabais sans précédent, et elles sont toutes cependant d'une valeur qui ne peut être surpassée dans aucune vente à Montréal.

Nos collections comprennent des MANTEAUX en PHOQUE D'HUDSON, en CHAT SAUVAGE, en CASTOR et en MOUTON DE PERSE, unis ou garnis, ainsi que des parures en renard ou en vison, des mantes en taupe ou en écureuil.

Un léger dépôt vous permettra de faire mettre de côté, d'ici à l'automne prochain, les morceaux que vous désirez avoir.

CHAS DESJARDINS & CIE.
130, Rue St Denis

L'avenir de notre agriculture

LE CERCLE LASALLE DE L'A.C.J.C. ETUDIE CE PROBLEME VITAL A SA REUNION INTERCERCLE DE DIMANCHE A LONGUEUIL

Dimanche, le cercle LaSalle de l'Association catholique de la jeunesse groupait, dans ses salles spacieuses du collège de Longueuil, tous les représentants des cercles de la région de Montréal. Malgré la froide température et la longueur du trajet, plus de la moitié des cercles de Montréal avaient envoyé des délégués; et comme exemple, il est même venu deux délégués du cercle de Saint-Jérôme.

M. Ernest Loiselle, président du cercle LaSalle, et le R. Frère Marie-Victorin, directeur, ont fait aux quelque quatre-vingt visiteurs l'accueil le plus cordial. Membres d'une grande et unique famille, a dit le président, nous sommes tous solidaires et nous comptons les uns sur les autres pour accomplir les desseins de l'Association.

Les délégués ont fort prisé le travail de M. Paul Boucher, sur l'enseignement agricole dans notre province. Ancien élève de l'institut d'Oka, M. Boucher a mis en pratique la science qu'il a reçue sur une terre qu'il cultive selon les méthodes de la science agricole; il parlait donc d'un sujet vécu, qu'il possède à fond.

M. Boucher a déploré l'ignorance des cultivateurs de la province sur la nature du sol et le genre de culture qui lui convienne pour l'exploiter convenablement. Cette ignorance est la cause des pertes que l'agriculture de Québec a subies depuis des années; cela est un des motifs de l'exode rural vers les villes et les Etats-Unis. Le conférencier a fourni des faits intéressants pour étayer sa thèse.

Au cours de la discussion, M. Boucher a multiplié ses arguments pour résoudre les objections qu'on lui posait; il a établi une comparaison entre la culture de l'Ontario, où depuis vingt-cinq ans on a appliqué les méthodes rationnelles de la science, et celle de Québec qui périclite tous les ans. En Ontario, les produits agricoles sont primés sur tous les marchés, et dans Québec, c'est l'exception qui obtient des prix.

Un professeur de l'institut agricole d'Oka, M. Toupin, a traité du problème de l'exode rural et de l'enseignement agricole. Il a soutenu que l'avenir de la province repose sur l'industrie laitière et sur l'élevage des porcs, à condition que les fermes soient préparées à donner le plus de rendement possible.

A la fin de la séance, le délégué du comité central de l'Association a donné un double mot d'ordre: celui d'aider la souscription en faveur des écoles libres de l'Ontario et de préparer le congrès du vingtième anniversaire en juin prochain; il a prié les cercles de ne pas oublier leurs anciens membres à l'occasion de ces fêtes jubilaires de l'Association.

Le R. P. E. Colclough, S.J., aumônier général de l'association, a prononcé ensuite quelques paroles d'encouragement.

C.-E. PARROT.

Pour la Couronne

La vente des billets, pour la représentation de "Pour la couronne", commence aujourd'hui chez Archambault. Ce spectacle sera donné les 23 et 24 février.

CALENDRIER

DEMAIN: mardi 29 janvier 1924
Saint François de Sales, év. conf. et doct.

Lever du soleil, 7 h. 23.
Coucher du soleil, 5 h. 01.
Lever de la lune, 0.41 m.
Coucher de la lune, 11 h. 23.
Lever du soleil, 7 h. 42. m.
Coucher du soleil, 4 h. 27 m.
Lever de la lune, 1 h. 37 m.
Coucher de la uine, 0 h. 55 m.

— DERNIÈRE HEURE —

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les service de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET MOINS FROID.

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 0.
Même date l'an dernier, 3.
Minimum aujourd'hui, —15.
Même date l'an dernier, —19.

BAROMETRE

8 heures a.m. 30.79. 11 heures a.m. 30.74.
1 heure p.m. 30.70.

LA FORCE MOTRICE D'UNE BAIE

Projet réalisable mais coûteux d'utilisation des marées au profit de l'Est canadien et du Maine

Washington, 28 (S. P. A.). — Un projet pour aménager les marées de la baie de Fundy entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick et créer ainsi l'une des plus puissantes ressources d'énergie hydraulique au monde, afin de fournir la force motrice aux industries de l'Est du Canada et du Maine, est à l'étude. Les ingénieurs de la commission fédérale examinent le plan suggéré par Dexter-P. Cooper, frère et co-associé d'affaires de Hugh-L. Cooper, ingénieur hydraulique du gouvernement à Muscleshoals. Les experts admettent que le projet est en partie réalisable, il exigerait cependant une dépense de millions de dollars et des années de travail.

Le plan comporterait la construction de barrages de cinq milles de longueur dans la baie de Passemaquoddy, près de la frontière canado-américaine. On établirait une usine d'énergie électrique entre deux réservoirs et pouvant produire environ 500,000 chevaux-vapeur.

LES HOUILLEURS SONT TENACES

Glace-Bay, N.-E. 28. (S.P.C.) — C'est demain après-midi que prendra fin la négociation de l'accord relatif aux salaires entre les représentants de la "Dominion Coal Company" et l'Union des mineurs. On ne peut que faire des suppositions sur ce qui résultera de cette conférence.

Les parties en cause ont conféré ensemble samedi après-midi, mais à l'issue de la séance ils n'ont rien voulu livrer à la publicité. La conférence reprend à 2 heures 30 cet après-midi. Les houilleurs persistent à demander une augmentation de salaire de vingt pour cent.

De Sydney, on apprend que le charbon commence à devenir rare. Quatre cents personnes faisaient la queue ce matin autour des bureaux de distribution de la "Dominion Coal Company" pour avoir du combustible.

Les billets d'écoliers

Le maire a reçu la requête du cercle Sainte-Marie de l'Association Catholique de la Jeunesse, au sujet des billets de tramways pour les écoliers. La requête demande d'étendre la limite d'heure de la circulation des billets d'écoliers, de sept heures du matin à sept heures du soir, au lieu de huit heures du matin à six heures du soir. Et aussi, d'accepter les mêmes billets le dimanche. Le R. P. Joseph Paré, préfet du collège Sainte-Marie, a écrit au maire une lettre dont nous extrayons le passage suivant:

Il s'agit de faciliter les moyens d'éducation pour les écoliers de Montréal. C'est une question que vous avez toujours eu à coeur, et une mesure qui est directement ou indirectement dans l'intérêt de tous les citoyens de Montréal. Nous comptons sur votre bienveillance pour qu'elle soit favorablement réglée."

Le successeur de M. Gouin

Le conseil municipal a reçu du secrétaire du premier ministre du Canada, une lettre en réponse à sa résolution adoptée à la dernière assemblée au sujet de la nomination d'un ministre de langue française, en remplacement de sir Lomer Gouin au ministère de la justice. La lettre ainsi conçue:

"Le premier ministre m'a prié d'accuser réception de votre lettre du 16 courant, exprimant le regret des membres du conseil de la ville de Montréal à l'occasion de la démission de sir Lomer Gouin en sa qualité de ministre de la justice, et l'espoir que la vacance dans le cabinet soit remplie par un député de langue française de l'une des divisions électorales de Montréal.

"M. King désire que je vous remercie de lui avoir transmis ces vues dans votre lettre et que je vous dise en retour qu'il lui fera plaisir de les prendre en sérieuse considération."

Une explosion de gaz fait 11 victimes

Pawtucket, R. I., 28. (S.P.A.) — Onze personnes ont perdu la vie à la suite d'une explosion de gaz survenue de bonne heure ce matin, à Cumberland Hill, Manville, dans une maison qui abritait deux familles. Mme Michael Conway fut éveillée par sa petite fille qui se plaignait d'une forte odeur de gaz. Mme Conway alluma la lampe, ce qui provoqua l'explosion qui détruisit l'habitation. La mère réussit à se sauver avec ses deux fils et sa fillette, mais le père, M. Michael Conway a été tué. Dans les pièces attenantes, la famille Hammill composée de dix personnes a entièrement péri, prétend-on.

Décès

TREMBLAY. — A St-Hubert-de-Chambly, le 28 janvier 1924, à l'âge de 21 ans et 4 mois, est décédé René-Antonio Tremblay, fils de M. Alfred Tremblay.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, à 9 heures 15 a.m., pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré, et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORCE-LABELLE. — A Montréal, le 27 janvier 1924, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Eudosie Laforce, veuve de J.-B. Labelle, autrefois marchand.

Les funérailles auront lieu le 30 courant. Le convoi funèbre partira de l'Hôtel-Dieu, avenue des Pins, à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Viateur-d'Outremont, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX. — A Ahuntsic, le 27 janvier 1924, à l'âge de 86 ans, 2 mois et 12 jours, est décédée Mme Théophile Cadieux, née Rose-de-Lima Aubin Vanier.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, M. A.-U. Nadeau, no 376, boulevard Gouin est, à 8 heures, pour se rendre à l'église St-Nicolas-d'Ahuntsic, où le service sera célébré à 8 heures 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neige, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTIER. — A Montréal, le 26 janvier 1924 est décédé J.-Arthur Cartier, voyageur de la maison P.-P. Martin limitée, à l'âge de 52 ans; il était le père de J.-A.-Emile Cartier, de Bastien et Cartier, architectes et le frère de Edouard Cartier, voyageur de commerce.

Les funérailles auront lieu mardi, le 29 courant, départ de sa résidence, 1110 rue St-André, à 8 heures, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

L'enquête sur la perte du "Dixmude"

Toulon, 27. (S.P.A.) — Le rapport de l'enquête sur la perte du dirigeable "Dixmude" ne contient pas de conclusions définitives, mais accepte comme la plus plausible l'hypothèse de sa destruction par la foudre.

Le comité d'enquête a établi le fait qu'en dépit d'une violente tempête de vent le "Dixmude" continua à s'orienter pendant quelque temps, puis avertit par sans-fil qu'il repliait ses antennes pour se prémunir contre les éclairs. Ce fut son dernier message. Le comité, qui a fait parvenir son rapport au ministère de la marine, exprime l'opinion que le vaisseau aérien a été frappé par la foudre à une altitude de cinq ou six mille pieds.

Fiume jubile d'être à l'Italie

Rome, 28. (S.P.A.) — A Fiume, la population a accueilli avec un entousiasme visible la nouvelle de la signature du traité italo-yougoslave qui cède la ville à l'Italie. On apprend ici que les cloches, ont sonné à toute volée, que les navires dans le port ont tiré des salves et que les drapeaux flottaient partout.

Mort d'un vieux fonctionnaire

Ottawa, 28 (S. P. C.). — John Sharpe, un ancien employé de Rideau Hall, est mort samedi à l'âge de 85 ans. Natif de Londres, il était venu s'établir au Canada en 1863. Il servit dans la maison du gouvernement pendant une quarantaine d'années et prit sa retraite en 1912. Il fut successivement à l'emploi de huit gouverneurs généraux, notamment le comte de Dufferin, le marquis de Lorne, lord Lansdowne, lord Stanley, lord Aberdeen, le comte de Minto, le comte Grey et Son Altesse royale le duc de Connaught.

Manifestation communiste à Berlin

Berlin, 28 (S. P. A.). — Pendant une manifestation en l'honneur de Lenine dans un théâtre de Berlin hier soir, une grande foule se tenait à la porte et criait: "A bas la police de protection! A bas les capitalistes!" Cette foule refusa de se disperser et les policiers durent recourir à leurs bâtons. Trois arrestations ont été opérées.

Comité d'experts à Berlin

Paris, 28 (S.P.A.) — Le premier des deux comités d'experts organisés par la commission des réparations a tenu sa dernière séance à Paris pendant la matinée et ses membres doivent partir ce soir pour Berlin afin de mieux approfondir le problème des finances de l'Allemagne. Demain, pendant que le train les conduira vers la capitale allemande, les membres du comité continueront à se consulter. Leur première séance à Berlin est fixée à mercredi matin.

Cet avant-midi, la discussion a porté sur certains points des questions relatives aux banques et aux chemins de fer allemands.

Deux généraux grecs échappent à la mort

Athènes, 28 (S.P.A.) — Le régent vient de signer un décret communant en cinq ans de détention les sentences de mort prononcées contre les généraux Gargalidas et Leonardopoulos et trois colonels impliqués dans la récente contre-révolution en Grèce. L'amnistie a été accordée à 86 autres officiers.

Naissance d'une princesse

Rome, 28 (S.P.A.) — La princesse Yolande, fille ainée du roi Victor-Emmanuel, a donné naissance à une fille hier. Le 9 avril, l'an dernier la princesse a épousé le comte Calvi di Bergolo, capitaine de cavalerie qui s'est distingué dans les armées italiennes pendant la guerre.

Vingt mille causes chez le recorder

LE RAPPORT DE L'ANNEE 1923 INDIQUE UNE DIMINUTION DE 431 CAUSES ET DE $2.100 DE REVENUS, SUR L'ANNEE 1922

Le greffier de la Cour du recorder, Me Maurice Lalonde, a remis aux membres du comité exécutif le rapport annuel des opérations de la Cour pour l'année 1923. La Cour a entendu 3,800 causes sommaires; 1,519 causes pour convictions sommaires; 8,848 causes pour contraventions aux règlements municipaux; 6,672 poursuites civiles, soit un total de 20,839 causes, contre 21,270 pour l'année 1922, ou 431 en moins.

La diminution des causes se fait surtout sentir au chapitre des contraventions aux règlements municipaux. L'année 1923 a vu 8,848 contraventions aux règlements, et l'année 1922, un total de 11,978. Par contre, il y a eu 2,000 poursuites civiles de plus en 1923, que durant l'année 1922.

Les revenus de la Cour se sont élevées à $164,167.76, soit une diminution de $2,100 sur l'année 1922. Depuis cinq ans, les revenus de la Cour ont donné les résultats suivants: en 1919, la somme de $196,806.51; en 1920, $236,806.93; en 1921, $175,349.99; en 1922, $166,207.81 et en 1923, $164,167.76.

Parmi les causes les plus nombreuses, on remarque les suivantes: 2,415 personnes trouvées dans une maison de désordres; 577, accusées de tenir une maison de désordres; 320, accusées d'avoir des narcotiques en leur possession; 531, pour vagabondage; 422, pour voies de fait; 180, pour refus de pourvoir aux besoins de la famille; 112, pour dommages à la propriété; 70, pour port d'armes illégales; 71 contraventions à la loi du dimanche.

Parmi les contraventions aux règlements municipaux, on remarque les causes suivantes:

3,829 personnes trouvées ivres; 1,010 flânant la nuit; 369, pour causer du désordre; 843 personnes négligeant de se conformer aux lois de la circulation des voitures; 443, pour conduire une voiture sans permis; 132, pour tenir un restaurant sans permis; 231, pour garder des chiens sans permis; 90, pour négligence d'obéir aux ordres des pompiers; 77 pour avoir négligé de fermer leur magasin à bonne heure; 87 pour négligence concernant la perception des taxes des amusements; 81 pour colporter sans permis; 91 pour encombrer les trottoirs, ruelles et rues; 97 pour avoir négligé d'enlever la neige et la glace sur les toits des maisons; 80 pour solliciter la clientèle des passants; 75 pour conduire une voiture sur le trottoir; 86 pour refuser de payer son chauffeur; 71 pour négliger de se conformer à un ordre du bureau d'hygiène.

Au nombre des poursuites civiles, il y en a eu 4656 pour le recouvrement de la taxe des célibataires; 1600 pour la taxe d'eau et la taxe d'affaires; 248 pour gages; 104 pour la taxe foncière.

Le personnel de la cour du recorder se compose de MM. A. Geoffrion et G.-H. Semple, recorders; Mtres M. C. Lalonde et Félix Marchand, greffiers et avocats de la poursuite; MM. H. Bolduc, assistant-greffier et chef de bureau; E. A. Bienvenu, J. E. Bernard et P.-H. Lindsay, assistants-greffiers; A. LeMyre, comptable; A. Mathieu, caissier; C. B. Lacasse, J. E. Fafard, G. Beauchamp, et S. Giard, officiers de la cour.

Un million en fumée

Littleton, N.-H., 28 (S.P.A.) — Un incendie a ravagé le côté nord de la rue principale, ici, aujourd'hui, causant des dégâts estimés à un million de dollars. Le feu a détruit deux hôtels, un théâtre et deux maisons d'affaires. Les premiers rapports apprennent qu'il n'y a pas eu de pertes de vie et que les flammes sont maintenant maîtrisées.

Mort d'un maréchal Japonais

Tokio, 28 (S.P.A.) — Le feld-maréchal vicomte Yoshimichi Hazegawa, l'un des plus fameux militaristes du Japon, est décédé hier après deux semaines de maladie. Il était âgé de 75 ans.

La défense aérienne de Londres

Londres, 28 vS.P.A.) — Le ministère de l'aviation est en train de parfaire les défenses aériennes de Londres. Il fait hâtivement construire des avions spéciaux et il appellera 400 autres hommes pour les conduire.

Feu Mgr Brassard

Sherbrooke, 28 (D.N.C.) — Les funérailles de Mgr Philémon H. Brassard, décédé jeudi matin après quelques jours de maladie dans la soixante-dix-neuvième année de son âge, auront lieu à Wotton même où le regretté défunt était curé depuis le 22 février 1903. Feu Mgr Brassard était né à St-Grégoire-de-Nicolet, le 4 avril 1845. Il avait fait ses études au séminaire de cet endroit et avait été ordonné prêtre le 6 octobre 1867 à ce séminaire. Il exerça le ministère à Pierreville et à St-Thomas du Lac puis dans le diocèse de Sherbrooke, à St-Romain, à St-Gobeil, à St-Janvier et enfin à St-Hippolyte de Wotton, où il est décédé.

Mgr Brassard avait été fait prélat domestique lors des fêtes jubilaires de S. G. Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, en juin 1920. Mgr O. Gagnon, évêque auxiliaire du diocèse, officiera demain aux funérailles.

LE CONCOURS DE LITTERATURE

LES CONDITIONS TELLES QUE DEFINITIVEMENT FIXÉES POUR CETTE ANNEE. — EXCLUSION DES MANUELS SCOLAIRES ET OUVRAGES DE SCIENCE

Les conditions du concours provincial de littérature pour l'année 1924 sont définitivement arrêtées. Nous les publions au texte ci-dessous.

On remarquera que cette année les manuels scolaires ainsi que les ouvrages scientifiques ne sont pas admis.

1. — Le jugement du concours littéraire de 1924 est déféré à un jury de neuf membres choisis par le lieutenant-gouverneur en conseil;

2. — Le quorum du jury est de six;

3. — Les noms et adresses des membres du jury sont publiés dans la "Gazette Officielle de Québec".

4. — Sur la somme de $5,000 placée à la discrétion du jury, $1,200 vont aux ouvrages de langue anglaise;

5. — Le jury n'est pas tenu d'attribuer le montant total. Le mérite des ouvrages soumis devra seul le guider;

6. — Aucun prix ne sera accordé à moins que six membres du jury ne se soient prononcés favorablement;

7. — Le jury décidera de l'admissibilité des ouvrages soumis au concours;

8. — Les décisions du jury sont sans appel;

9. — Le jury soumettra son rapport au Secrétaire provincial le 1er décembre 1924;

10. — Le Secrétaire provincial fera connaitre aux intéressés la décision du jury;

11. — Les ouvrages imprimés ou écrits à la machine sont seuls admis à l'examen du jury;

12. — Chaque concurrent devra faire enregistrer, le ou avant le 31 mai 1924, au secrétariat de la province, tout ouvrage qu'il désire soumettre au concours;

13. — Un exemplaire de chaque ouvrage sera remis ou transmis par les concurrents à chacun des membres du jury;

14. — Aucun ouvrage publié avant le 1er janvier 1922 ne pourra être soumis à l'examen du jury;

15. — Aucun ouvrage soumis au concours de 1923 ne pourra être soumis au concours de 1923 ne pourra être soumis à l'examen du jury;

16. — Le lauréat du 1er prix de langue française et le lauréat du 1er prix de langue anglaise au concours de 1923 ne peuvent prendre part au présent concours;

17. — Les manuels scolaires sont exclus du présent concours;

18. — Les ouvrages purement scientifiques ne sont pas admis au concours 1924;

19. — Sauf les restrictions ci-haut mentionnées, le concours de 1924 est ouvert à tout littérateur de langue française ou anglaise, sujet britannique, ayant domicile dans la province de Québec, ou absent pour remplir ailleurs une fonction publique;

20. — Sauf les restrictions ci-haut mentionnées, le jury doit examiner tout ouvrage de langue française ou anglaise.

L'ARGENT, DIEU DES ANGLAIS

Bombay, 28. (S.P.A.) — Un journaliste anglais, Drew Pearson, a fait une visite à la demeure de Mahatma Gandhi, à Ahmedabad. Comme le chef hindou est en prison depuis plusieurs mois, c'est sa femme et ses fils qui ont reçu le nouvelliste. Celui-ci raconte ses impressions dans le "Voice of India".

Après avoir décrit l'aspect pittoresque de la maison de Gandhi et de ses alentours, M. Pearson écrit: "Lorsque nous fûmes parvenus à la chambre de Gandhi, je m'assis en face de son portrait et je me mis à causer avec ses deux fils et son secrétaire, Ramedas, le fils aîné, venait d'arriver de l'Afrique-Sud. Le plus jeune, Devadas, et Desai, le secrétaire, venaient d'être libérés après avoir respectivement purgé une sentence de neuf mois et d'un an d'emprisonnement.

"Je demandai à mes interlocuteurs si Gandhi désirait séparer complètement l'Inde de l'Empire britannique.

—"Non", répondit Devadas, "il veut seulement un gouvernement autonome comme celui dont jouissent l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il dit que si les Anglais s'*indianisaient*, nous pourrions les tolérer. Si, au contraire, ils désirent demeurer dans l'Inde et y implanter leur propre civilisation, nous n'avons pas de place pour eux.

"Mon père pense que les votants anglais ont trop foi en leurs journaux. Leurs vues oscillent comme un pendule, ils suivent le puissant orateur ou l'homme qui donne maintes réceptions. Il croit que l'Inde se ruinera si elle copie l'Angleterre.

"Les Anglais sont trop commerçants", fit Ramedas. "Mon père a coutume de répéter le mot de Napoléon, qui les appelait une nation de boutiquiers. Gandhi aimait à raconter l'histoire du président Krüger, du Transvaal. Quelqu'un lui ayant demandé s'il y avait de l'or dans la lune, Krüger répondit que c'était fort peu probable, car, s'il y en avait, les Anglais se seraient déjà annexé cet astre. Les Anglais désirent convertir le monde entier en un vaste marché pour écouler leurs produits. Nous pouvons toujours comprendre leur politique si nous nous rappelons que l'argent est leur dieu."

L'union de la police

M. DUGUAY, LE SECRETAIRE, DEMANDE DEVANT LE TRIBUNAL QUE LA VILLE RENONCE A SUPPRIMER CE CORPS — UNE MENACE D'INDISCIPLINE — L'AFFAIRE VILLENEUVE-MARTIN

Le juge Bruneau a entendu ce matin les plaidoiries relatives au bref de prohibition pris par Joseph Duguay, secrétaire de l'Union de la police contre la ville de Montréal.

Duguay expose que l'Union de la police est reconnue officiellement par les gouvernements fédéraux et provinciaux et a été reconnue déjà par la ville. La ville ayant décidé de supprimer l'union de la police a mis les membres de l'union dans l'alternative de quitter le service ou de quitter l'union. Duguay demande donc que la ville abandonne cette attitude coercitive et qu'elle laisse vivre l'union en paix.

La ville rétorque qu'elle n'a jamais reconnu officiellement l'union de la police, en aucune circonstance, et qu'en conséquence, en vertu du dicton que charbonnier est maître dans sa maison, elle a le droit d'engager les personnes qui lui plaisent. Mais ajoute-t-elle, il y a plus, et à supposer même que la ville eût déjà reconnu l'union, l'ordre public nécessiterait l'annulation complète de cette récognition. L'Union de la police telle que constituée constitue un facteur permanent d'indiscipline dans les rangs de la police. Le capitaine de police par exemple se trouve toujours dans l'alternative d'avoir à obéir aux ordres de l'union ou aux ordres que lui impose sa charge. Il s'ensuit en outre une camaraderie entre officiers et agents et une indépendance d'actions qui ont déjà amené des résultats regrettables.

UNE CAUSE FAMEUSE

La Cour d'appel, division de trois juges, présidée par les juges Allard, Rivard et Hall, a entendu ce matin la cause E.-W. Villeneuve contre Médéric Martin.

On se rappelle cette cause fameuse.

Au mois de février dernier, M. Villeneuve avait demandé la déqualification de M. Médéric Martin comme maire de Montréal en vertu des articles 25 et 32 de la charte. L'article 25 décrète que toute personne pour se présenter à la nomination à la mairie devra avoir eu sa résidence à Montréal trois ans auparavant. L'article 32 complète l'article 25 en disant que pour exercer la charge de maire, il faut avoir les qualifications prévues par l'article 25.

M. Villeneuve a prétendu que M. Martin demeurait depuis trois ans à Laval-des-Rapides avec madame Martin et qu'ils y avaient un chien et des poules et qu'en conséquence, le maire ne remplissait pas les conditions posées par la charte. Le juge de Lorimier a entendu la cause le 6 février 1923 et y a consacré deux longues semaines. On y connait les allées et venues de M. le maire. Le juge décida que M. Martin n'avait pas abandonné sa maison de la rue Logan et que comme maire, c'était toujours sa résidence officielle.

M. Villeneuve prétend que le fait pour M. Martin de demeurer à Laval-des-Rapides avec sa femme la plupart du temps, constitue une preuve de résidence au sens voulu par la charte.

L'APPEL DE M. BOISSEAU

La Cour d'appel a entendu également la cause d'Armand Boisseau. Ce dernier en appelle d'une décision rendue par le juge Martineau, le 16 juillet dernier, par laquelle il le condamne à 2 ans et demi de pénitencier pour vol.

Boisseau prétend l'acte d'accusation illégalement amendé quand à la date par la couronne et qu'ainsi la sentence est nulle.

Boisseau purge actuellement un terme de deux ans pour vol. La sentence a été rendue par le magistrat Marchand il y a deux ans. Boisseau en a appelé devant divers tribunaux mais sans réussir.

La Parisienne Shoe

Dans l'article que nous lui avons consacré samedi, il s'est glissé quelques erreurs. Comme nous avions inséré une ligne à la plume dans le texte dactylographié, le typographe a lu et composé: "M. Javie s'occupe de la vente et des "styles." Nous avions voulu écrire: "M. Lavoie s'occupe de la vente et des "styles." Ailleurs le typographe nous fait dire: "Le jour les deux associés travaillaient avec leurs ouvriers, taillant les empelgses et le ligneul." Il fallait lire: "taillant les empelgnes et tirant le ligneul."

Le concert du quatuor Chamberland

C'est ce soir qu'a lieu au Ritz-Carlton le concert du quatuor Chamberland, avec le concours de M. Alfred Laliberté, pianiste. Au programme, des oeuvres de Mozart, Catoire et Marx.

On meurt de froid en Grèce

Athènes, 28 (S. P. A.). — La température exceptionnellement froide qui prévaut actuellement en Grèce a fait périr plusieurs personnes. Un message de Salonique dit que trois soldats et 156 civils vivant sous des tentes sont morts de froid.

ON PRÉVOIT UNE NOUVELLE VICTOIRE POUR M. POINCARE

Le premier ministre français obtiendrait une majorité de cent voix à la séance de cet après-midi — Relèvement du franc et pouvoirs dictatoriaux

Paris, 28 (S.P.A.) — Le premier scrutin provoqué par la lutte du président du conseil des ministres pour faire passer les mesures que le gouvernement croit nécessaires pour assurer l'équilibre du budget extraordinaire de la France et pratiquer des économies dans l'administration de la chose publique doit se prendre aujourd'hui à la Chambre des députés. Le parlement sera appelé à se prononcer sur la demande de M. Poincaré qui requiert le pouvoir d'effectuer des changements dans le service public au moyen de simples décrets au lieu de faire passer ces mesures par la filière de la législation parlementaire. L'allure favorable au gouvernement qu'a pris le débat samedi présage une victoire ministérielle avec une majorité que certains observateurs politiques estiment à cent voix.

Le vote d'aujourd'hui non seulement fixera le sort des mesures proposées pour soutenir la valeur du franc, mais revêtira une importance toute particulière en ce sens que le conflit se livre entre une majorité désireuse de fortifier l'autorité du gouvernement et de lui octroyer des pouvoirs semblables jusqu'à un certain point à ceux que le parlement italien a conférés à Mussolini, et une minorité forte qui est hostile à tout ce qui sent la dictature. Cette minorité prétend que légiférer par simple décret est l'équivalent d'une dictature.

L'alignement des partis à la Chambre tel qu'il apparaissait à la fin du débat de samedi, c'est-à-dire présageant une majorité sûre pour M. Poincaré, pourrait se modifier, pense-t-on, quand se discuteront cet après-midi en détail les projets de lois. L'impérieuse nécessité de relever le franc l'emportera cependant, dit-on, sur les considérations d'ordre purement politique. Les éléments les plus modérés du groupe radical ont reconnu que les économies urgentes ne sauraient se faire suivant le lent procédé de la législation et on les croit disposés à accepter le désagréable expédient des décrets gouvernementaux, mais dans ce cas seulement.

COMMERCE ET FINANCE

A Wall Street

New-York, 28. — Le marché était fort irrégulier en ouverture ce matin à Wall Street. Les aciers et la plupart des rails maintenaient leurs positions mais de nouvelles liquidations se sont produites pour le Pan-American B., qui est tombé de 1 point 5-8; le Sinclair a dédé d'une fraction. L'American Car and Foundry s'est avancé d'un point; le Pacific Oil est monté d'une fraction seulement ce qui l'a cependant hissé à son plus haut niveau depuis 1922.

Le marché a continué d'être irrégulier. Le General Electric a perdu cinq points à la suite du rapport de la commission fédérale portant que le General Electric et d'autres compagnies exerçaient une sorte de monopole sur les appareils de radio. Le Famous Player, le Davison Chemical ont perdu chacun plus de deux points; les titres Pan-American ont augmenté leurs pertes initiales. Le Tidewater Oil et l'Atlantic Refining ont avancé chacun d'environ 1 point 1-2. De bons gains ont aussi été réalisés par l'Atchison, l'American Tobacco, l'Air Reduction et le Corn Products, en hausse d'un à deux points. Les changes étrangers ont ouvert plus hauts.

Midi—De fortes réalisations se sont opérées dans les différents compartiments au cours de la matinée, la vigueur de quelques spécialités haut cotées servant de rideau pour masquer les liquidations par ailleurs. Les pertes en première heure ont varié entre 1 et 3 points 1-2 mais des accumulations persistantes de pétroles bon marché et de rails à dividendes, l'Atchison notamment, qui est monté de 3 points à 102 3-4, ont raffermi la liste générale vers midi. Le General Electric et le National Lead, défaillant au début de la séance, ont été mieux soutenus par la suite et ils ont repris 3 points 3-4 et 4 points 5-8 respectivement. Le General Baking a augmenté sa première perte à six points et l'Air Reduction à 5 points 1-2. Le Davison Chemical a perdu plus de trois points. Les fonds étaient abondants pour le prêt à vue; le taux d'ouverture a été de 4 pour cent.

Cours du change

Côte des devises étrangères fournie par L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change, 50, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Cours moyens le 28 janvier 1924:

	New-York	Montréal
Londres, livre steri.	$4.27	$4.39
Paris, franc	.0462½	.0479
Bruxelles, franc	.0408	.0439
Rome, lire	.0437	.0451
Genève, franc	.1729	.1780
Amsterdam, florin	.3720	.3821
Madrid, peseta	.1275	.1319
Stockholm, couronne	.2610	.2688
Christiania, cour.	.1366	.1426
Copenhague, cour.	.1608	.1656
Rio de Janeiro, milr.	.11.	.1133
New-York, dollar, prime	2 3-4%	

Les changes à New-York

New-York, 28. — Les perspectives meilleures pour un règlement de la grève ferroviaire en Angleterre ont contribué à une hausse prononcée du sterling aujourd'hui; le taux à demande est monté de 2 cents 1-2 à $4.25 1-2. En même temps le franc est monté de dix points, à .0461 1-2. Les autres devises européennes, à l'exception de la devise danoise, ont avancé par sympathie.

Chambre de commerce

A la demande de la majorité des membres du conseil de la Chambre de commerce du district de Montréal, il y aura une assemblée générale spéciale, mercredi le 30 janvier courant, à 3h, au siège social de la Chambre, 70, Saint-Gabriel, pour étudier et reconsidérer le vote qui a été donné le 23 courant au sujet de la demande d'emprunt de $6,000,000 de la Commission scolaire de Montréal.

Tous les membres de la Chambre sont invités à assister à cette assemblée.

SUR LA PISTE DES COUPABLES

DU NOUVEAU DANS L'AFFAIRE BLANCHE GARNEAU — M. DROLET AURAIT DEMANDÉ UNE AUTRE ENQUETE A M. TASCHEREAU

Québec, 28, (D.N.C.) — De nouveaux événements se produiront prochainement en relations avec le meurtre de Blanche Garneau. M. Lucien Drolet, avocat de Québec, est de retour d'un voyage à Montréal où il a rencontré plusieurs personnes intéressées en cette affaire.

M. Drolet a eu une entrevue avec M. J. Sullivan, avocat, un de ceux qui ont pris part à l'enquête de la Commission Royale (il était l'avocat du public avec M. Eusèbe Belleau); M. Drolet a aussi rencontré le détective Valade et M. Lucien Gendron, avocat criminaliste.

Nous apprenons que M. Lucien Drolet aurait demandé au procureur général, M. L.-A. Taschereau, de faire une nouvelle enquête basée sur de nouvelles preuves. M. Drolet aurait demandé d'être adjoint à MM. L. Ca non et V. Bienvenu, substituts du Procureur, pour conduire cette cause.

Les journaux ont déjà mentionné que le Dr Dérome, expert-analyste, avait été appelé à examiner un vêtement d'homme. On nous a expliqué que ce vêtement fut produit à la séance du 12 décembre 1922, devant la Commission Royale, par M. Sullivan.

On fit peu de cas de ce vêtement, dans le temps, parce qu'il avait été remis à M. Sullivan par une inconnue qui avait joint une lettre anonyme à cet envoi.

Après l'enquête de la Commission Royale, laquelle avait mission de dire si on avait employé tous les moyens possibles dans la recherche des coupables et non pas de dire quels étaient les coupables, après cette enquête, M. Drolet, de concert avec le détective Valade et Mtre L. Gendron, ont continué leurs recherches.

Ils auraient retracé la personne qui a envoyé le vêtement mentionné à Mtre Sullivan. Cette personne et deux autres témoins auraient déclaré que le vêtement appartenait à un des deux hommes que Duval dit Casabon avait désignés comme ses complices et qu'ils dénommaient Bill et Arthur.

C'est à la demande de M. Drolet, nous affirme-t-on, que l'ordre aurait été donné de faire un examen attentif du vêtement. Un rapport a été fait qui inculperait le propriétaire du vêtement.

On nous affirme aussi que le détective Valade est actuellement à la recherche d'un de ceux que Duval désignait comme complice. Cet individu aurait été vu à Montréal en août 1921 et Valade serait sur sa piste.

Nous apprenons de plus que ceux que Duval accusait de complicité auraient demeuré à Limoilou, que l'un d'eux aurait été militaire et aurait fait du service à la citadelle en même temps que Duval.

L'examen de certains documents aurait laissé voir que Duval, suivant sa prétention, n'était pas à la citadelle au moment où certains papiers témoignent qu'il y était.

Il serait question, nous dit-on, de rouvrir l'*enquête, on discovery*, commencée par le juge Choquette et qui fut ajournée *sine die*. On aurait même appelé à Québec le nommé Arthur Langevin qui a déjà comparu à l'enquête royale et qui vient d'être arrêté à Montréal sous une accusation de vol. Langevin était à la citadelle en juillet 1921.

Le département du procureur général serait au courant de tous ces faits et M. Drolet aurait obtenu l'autorisation de voir tous les dossiers dans cette affaire.

Le banquet de la Sauvegarde

C'est le samedi, 2 février, à l'hôtel Windsor, à huit heures précises du soir, qu'a lieu le banquet offert par "La Sauvegarde" à ses représentants.

LETTRE PASTORALE

De Monseigneur Raymond-Marie Rouleau, O. P., évêque de Valleyfield, à l'occasion du sixième centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin

Frère Raymond-Marie Rouleau, de l'ordre des frères prêcheurs, par la miséricorde de Dieu et la grâce du siège apostolique, évêque de Valleyfield.

Au clergé séculier et régulier, et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Le 18 juillet 1423, après une solennelle préparation de quatre jours, en la ville d'Avignon, devant une très noble assemblée, composée du roi et de la reine de Sicile, des cardinaux, de nombreux prélats et religieux, le Souverain Pontife Jean XXII publia la bulle *Redemptionem misit Dominus*, qui plaçait sur les autels le vénérable frère Thomas d'Aquin, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

C'est ce mémorable événement que rappelle Sa Sainteté Pie XI glorieusement régnant, dans son Encyclique *Studiorum Ducem*, du 29 juin 1923, promulguée à l'occasion du sixième centenaire de la canonisation du Docteur angélique.

Après avoir exalté l'union de la science et de la vertu en la personne de saint Thomas, Notre Très Saint Père le Pape insiste sur la chasteté et l'humilité qui caractérisent le saint Docteur, sur l'excellence de sa doctrine louée par tant de Pontifes Romains, et enfin dégage les leçons qui découlent de cette vie, à la fois si simple et si merveilleuse, pour les différents groupes de la grande famille catholique.

Aux jeunes gens Pie XI recommande avant tout l'humilité, fondement de la vie spirituelle, et la chasteté, nécessaire pour vaquer plus librement à la contemplation de la vérité. Il les exhorte à s'enrôler dans la *Milice Angélique*, instituée pour la garde de la chasteté sous la protection de saint Thomas d'Aquin. De lui, les jeunes clercs apprendront à étudier avec fruit et les prêtres à célébrer les saints mystères avec une religieuse ferveur. Quand aux fidèles du monde entier, ajoute le Saint-Père, ils pourront imiter sa dévotion envers la Reine du ciel, et ils demanderont au Docteur Eucharistique son amour envers l'auguste sacrement de nos autels.

Plusieurs fois déjà, Nos Très Chers Frères, vous avez entendu louer la prestigieuse science de ce grand Docteur, et l'influence vraiment incomparable qu'il a exercée dans le domaine de la pensée philosophique et théologique depuis sept cents ans. Nous voulons pas traiter de nouveau ce magnifique sujet; et aujourd'hui il nous semble plus utile de vous entretenir, selon le désir de notre Père commun, de sa filiale dévotion envers la Très Sainte Vierge Marie. Il nous sera facile et doux d'apprendre de saint Thomas comment aimer et servir la Vierge bénie entre toutes les femmes, qui est en même temps la glorieuse mère de Dieu et la secourable mère des hommes.

Si nous demandons au saint Docteur lui-même ce qu'est la dévotion, il nous répondra que c'est un acte de la vertu de religion, (S. Theol. 2. 2. 82, 1) par lequel la volonté de l'homme, avec tout ce qui dépend d'elle, se donne et se dévoue avec promptitude au service de Dieu. La dévotion envers la Très Sainte Vierge sera donc cette application constante à accomplir avec un saint empressement des actes agréables à Notre Mère du ciel. Assurément, il ne peut que lui être agréable d'être honorée soit par la considération des éminentes perfections qui la placent au-dessus de toutes les créatures, soit par le désir efficace de travailler à l'accroissement de son culte, soit par la louange de ses prérogatives ou l'imitation de ses vertus. Ce sont là des actes habituels des dévots serviteurs de Marie.

Mais où trouver la source d'une vraie dévotion? quels agents et quelles forces entrent en exercice pour sa croissance normale et son parfait développement en nos coeurs?

Comme tous les êtres créés, la dévotion a ses causes et ses effets. Constater les unes et admirer les autres dans la vie de saint Thomas sera une tâche aussi consolante que fructueuse, et en appliquant les moyens à son oeuvre par sa piété, il nous sera donné sans doute de goûter les fruits de sainte allégresse qui récompensèrent sa ferveur.

Avant tout, la dévotion est un don de Dieu, car étant un acte de vertu surnaturelle, elle ne peut venir que de la miséricorde du Seigneur. Aussi remarquons-nous, avec bonheur, dès l'enfance du jeune Thomas, une extraordinaire inclination, un mystérieux attrait qui le porte à s'attacher à ce qui rappelle la Bienheureuse Vierge Marie. Il n'est encore qu'un nourrisson, et de sa petite main, il saisit, dans l'atrium des bains de Naples, un morceau de parchemin portant les mots *Ave Maria*. On ne peut lui arracher ce précieux papier marqué du nom de sa mère du ciel et force est de le baigner la main close. Qui ne verra dans ce fait le présage significatif de la piété qu'il devait professer envers la Mère de Jésus? C'est l'action de Dieu qui déjà se fait sentir en cet enfant privilégié.

Mais à cette influence du ciel, s'ajoute l'influence de la terre. Les exemples des personnes pieuses contribuent singulièrement à développer les germes divins déposés en une âme et à l'entraîner par une sainte contagion, par une émulation bienfaisante, vers les sommets de la ferveur. Ce secours providentiel ne devait pas manquer au fils du comte d'Aquin. Et, quels ne furent pas les accroissements de sa piété mariale, lorsque, jeune homme de dix-neuf ans, il reçut, au couvent de Naples, dès les premiers mois de 1244, l'habit de saint Dominique, l'apôtre du Rosaire? Dans cet ordre nouveau, dont les membres étaient appelés les Frères de la Vierge, le novice fut frappé du culte d'exubérante tendresse, dont les religieux honoraient la toute-puissante et miséricordieuse Reine des cieux.

Ils se plaisaient à la saluer à leur réveil comme à leur coucher par les paroles de l'archange, à réciter son office, à multiplier les *Ave Maria*, et à proclamer la protection maternelle dont elle avait entouré ses enfants, en les délivrant des attaques extérieures des troupes infernales, qui ne cessaient de les harceler, afin de les détourner de leur apostolique vocation. Et le chant solennel du *Salve Regina*, qui terminait l'office des Complies, évoquait chaque soir ce souvenir émouvant en l'âme reconnaissante du jeune religieux.

Toutefois, si puissantes que soient ces causes extérieures pour le plein développement de la dévotion, elles doivent être secondées et fécondées par le travail personnel de la méditation. N'est-ce pas elle, en effet, qui fixe l'esprit sur la pensée de l'être aimé? qui scrute ses qualités pour en connaître davantage la consolante richesse? qui pèse sur les paroles conservées dans le coeur? qui alimente l'amour croissant par la contemplation de la douce image qui vit dans l'âme, comme un intime trésor, chaque jour plus apprécié? Combien le le coeur vierge du frère Thomas d'Aquin est épris de tendre amour pour la pure beauté de la Reine des vierges! Son esprit est comme délicieusement obsédé de son souvenir; ses lèvres en parlent avec ravissement; sa plume trace avec émotion son nom bien-aimé sur chaque page de ses écrits. Un immense désir de connaître davantage la vie, les vertus et les prérogatives de la Vierge s'allume en lui comme une sainte passion; et le voilà qui applique sa merveilleuse intelligence à étudier les perfections de cette créature dont l'Eternel seul connaît la grandeur, et l'enfer seul la puissance. Avec les yeux illuminés du coeur il se plaît à la contempler, au plus haut des cieux, au-dessus de tous les élus et de tous les anges, trônant aux confins de la Divinité, et dotée comme d'une dignité infinie par son titre unique de Mère de Dieu. *Filius infinitat bonitatem Matris*, déclare le Bienheureux Albert le Grand. Cette prérogative est la source jaillissante, inépuisable, d'où s'échappe le torrent des privilèges qui décorent d'une gloire sans égale la Vierge d'Israël. Qu'avec bonheur saint Thomas approfondit les mystères de sa miraculeuse sanctification! Comme saint Augustin il la proclame sans tache, et dès qu'il s'agit de Marie, pour l'honneur de Dieu, il ne veut pas qu'il soit fait mention de péché. (Opus. VII ed. Rom.) (S. Theol. 2, 2, 81, 3, et 3, 27, 2). S'il ne détermine pas de façon précise le moment béni de son Immaculée Conception, du moins formule-t-il le principe que la Sainte Eglise devrait utiliser, six siècles plus tard, pour définir que la Très Sainte Vierge a été préservée de la tache originelle dès le premier instant, mais en vertu des mérites prévus de son Fils, et qu'elle est la première des rachetés.

Autant il exalte la splendeur de sa perpétuelle virginité, autant il établit (S. Theol., 3. 28) la perfection de ses épousailles, et la vérité de sa maternité divine. Oui, Marie, l'humble fille d'Anne et de Joachim, est vraiment la Mère de Dieu, car dans le mystère de l'incarnation, elle a donné à Jésus, sous l'action toute surnaturelle de l'Esprit-Saint, en revêtant le Fils du Père éternel de notre nature humaine dans son sein virginal, tout ce que les autres mères donnent à leurs enfants. (S. Theo., 3. 35. 3). A ce titre elle a eu le pouvoir légitime de commander au Maître absolu de toutes les créatures, puisque c'est un droit que la nature donne aux mères ici-bas.

L'ineffable complaisance de l'adorable Trinité qui voit en cette enfant, la fille du Père, la mère du Fils et l'épouse du Saint-Esprit, la comble d'une opulence de grâce qui n'a rien de semblable ni au ciel ni sur la terre, pas plus parmi les anges que parmi les hommes, et qui la place immédiatement après le Christ Jésus, son Fils unique. Cette plénitude la gratifie avec magnificence d'une sainteté (3. 27. 5 et 6) qui déborde son âme, pénètre sa chair immaculée et se répand sur tous les mortels. Elle la constitue la Distributrice de toutes les grâces, la Médiatrice universelle, de sorte que chacune des faveurs jaillies du coeur de Jésus est dispensée aux hommes par ses mains maternelles.

A ce spectacle, Thomas d'Aquin exulte d'une ineffable allégresse. Sa contemplation intérieure ne peut rester enfermée en son âme ravie. Elle doit se reproduire au dehors, et le grave Docteur écrit, dans sa Somme Théologique les articles immortels qui constituent la Mariologie; avec toute sa foi et tout son amour, il compose un commentaire de la Salutation Angélique; et à Naples, où il prêche, la durée d'un carême est à peine suffisante pour lui permettre d'exprimer l'abondance des vérités et la délicatesse des sentiments que provoque la méditation des paroles de l'Archange Gabriel: Je te salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi: Ave, gratia plena, Dominus tecum.

Qu'il chante le Verbe Incarné, et son hommage ne sépare pas le Fils, Roi des nations, de sa noble Mère! **Fructus ventris generosi, Rex effundit Gentium.** Il nous fut donné, pour nous il naquit de la Vierge sans tache, **Nobis datus, nobis natus ex intacta Virgine.**

Rien ne témoigne plus hautement de la piété mariale du Docteur angélique que les admirables prières qu'il compose en l'honneur de la Mère de Dieu. Ce sont les effusions de la dévotion la plus profonde, la plus humble et la plus absolue, qui s'épanchent d'abord en interpellations aussi tendres que glorieuses : "O très bienheureuse et très douce Vierge Marie, Mère de Dieu, très pleine de toute bonté, Fille du souverain Roi, Reine des Anges et Mère de tous ceux qui croient!"

Et, que lui offre-t-il en hommage? "Je dépose, continue le pieux serviteur de Marie, je dépose dans le sein de votre miséricorde, aujourd'hui et tous les jours de ma vie, mon corps, mon âme, tous mes actes, pensées, volitions, désirs, paroles actions, ma vie toute entière et ma fin."

Que demande-t-il à sa très sainte Souveraine?

"Que par vos suffrages, tout soit ordonné au bien selon la volonté de votre bien-aimé Fils... Daignez m'obtenir la grâce de pouvoir résister fortement aux tentations du monde, de la chair et du démon, de persévérer dans votre service et le service de votre Fils bien-aimé, O Notre-Dame, très sainte et très douce, obtenez-moi une vraie obéissance, une vraie humilité, la perpétuelle chasteté d'âme et de corps, et que je serve, dans votre Ordre, votre Fils, et Vous après lui, pardessus tout, et le prochain en Dieu et pour Dieu... Faites, ô Reine du ciel, supplie encore le saint Théologien, que de si grands bienfaits accordés non à mes mérites, mais par la bonté de votre très doux Fils, toujours je rende grâce. Que de mes péchés je fasse une sincère confession et une vraie pénitence. Je vous prie de plus pour que, à la fin de ma vie, Vous Mère unique, Porte du ciel, Avocate des pécheurs, vous ne permettiez pas que je m'écarte de la sainte foi catholique, mais obtenez-moi de votre Fils le pardon de mes péchés et que je meure dans votre amour et le sien."

Tels sont les accents qui s'élèvent de l'âme si forte et si tendre de l'humble Frère Prêcheur vers celle qui est le Trône de la Divine Sagesse. Toutes les vertus et tous les intérêts du temps et de l'éternité, chacun des jours de son existence sont entre les mains de Marie, la Souveraine qu'il sert avec un indéfectible dévouement. Faut-il s'étonner que la Reine du ciel récompense son serviteur en illuminant son intelligence; qu'elle le console en le visitant au milieu de ses veilles et de son labeur, et en lui donnant la céleste assurance de la persévérance finale? Tel est l'aveu que la gratitude arrachait à Maître Thomas, et qu'il confiait à frère Réginald, son fils très cher et son fidèle compagnon.

La joie spirituelle qui portait le saint à chanter et à glorifier la Vierge se voilait en son âme d'une certaine tristesse.

En effet, il ne jouissait de la présence de cette Mère de beauté et de bonté que pendant les trop rapides moments de l'extase, et le reste de la vie s'écoulait dans les ombres si lentes de l'exil. L'exquise délicatesse de sa conscience ne craignait-elle pas aussi de contrister cette mère tant aimée par les fragilités toujours possibles d'une nature qui peut être dominée par la grâce, mais qui n'est jamais complètement immunisée contre les défaillances du péché? C'est ainsi que dans l'âme fervente, l'allégresse produite par le parfum de la dévotion se tempère habituellement de quelque mélancolie, causée par le souvenir de nos fautes et par la soif inapaisée du Dieu vivant. *"Secundum Deum tristitia."* (2e Cor. 7. 10.)

Il est manifeste, Nos Très Chers Frères, que la dévotion de saint Thomas d'Aquin envers la bienheureuse Vierge Marie nous fournit un exemple facile à imiter. Si tous les fidèles ne peuvent suivre le savant dans la voie de lumière qu'il a tracée, est-il un seul chrétien qui ne puisse apprendre de ce modèle comment nous devons nous appliquer avec un saint empressement au service de la Mère de Dieu? qui ne puisse, à sa suite, méditer selon ses forces, sur les prérogatives et les vertus de la Vierge?

Aux regards de sa foi, elle apparaîtra enveloppée de gloire et de miséricorde et infiniment secourable. Comment ne l'invoquerait-il pas par les pratiques pieuses instituées en son honneur, et spécialement par la fréquente récitation de son Rosaire? Comment n'implorerait-il pas avec une filiale confiance le secours de Celle que l'on n'a jamais invoquée en vain? Comment ne s'adonnerait-il pas à reproduire ses vertus, à aimer et à servir Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit, comme elle-même, parfaite servante du Seigneur, les a aimés et servis?

A cette fin, et pour répondre aux désirs du Souverain Pontife qui demande que le sixième centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin soit célébré dans le monde entier, dans tous les Séminaires, Collèges et Ecoles catholiques qui ont saint Thomas pour Patron, nous demandons:

1o Que dans les Collèges de notre diocèse soit célébré un Triduum de prières en l'honneur de leur céleste Patron;

2o Que dans les paroisses un jour soit consacré à honorer saint Thomas d'Aquin, et que les enfants des écoles soient spécialement invités à assister à ces pieux exercices et à recevoir la sainte communion. Autant que possible cette solennité sera fixée le 7 mars, en la fête du saint Docteur;

3o Que ces exercices publics comportent la messe chantée de saint Thomas, bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement et prédication pour faire connaître la parole du Saint-Père et la mettre à la portée de tous;

4o Que l'on propage parmi la jeunesse étudiante, surtout des Collèges et des couvents, la confrérie de la *Milice Angélique* (1) et la prière *"Créateur ineffable"*, (2) composée par saint Thomas lui-même, et qu'il récitait avant d'étudier, d'écrire ou de prêcher. Dans toutes les écoles et institutions enseignantes, on fera bien de la réciter chaque jour en commun.

Sera la présente Lettre pastorale lue au prône dans les églises paroissiales et, en chapitre, dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Valleyfield, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire, en la fête de l'Epiphanie de Notre-Seigneur, de l'an de grâce mil neuf cent vingt-quatre.

Fr. RAYMOND-MARIE,O.P.
Evêque de Valleyfield.

Par mandement de Monseigneur,
O. BISSONNETTE, chanoine,
Secrétaire.

(1) A ce sujet on trouvera chez les RR. Pères Dominicains, à Saint-Hyacinthe, tous les renseignements nécessaires.

(2) On pourra se procurer cette formule de prière à la Chancellerie de l'évêché.

LES PROGRES DE NOTRE INDUSTRIE LAITIERE

La province de Québec arrive en tête pour le fromage et en troisième place pour le beurre — Statistiques du concours national

Québec, 28. (D.N.C.) — Nous venons de recevoir le rapport sur le concours national instructif d'appréciation du beurre et du fromage pour l'année 1923.

Ce rapport nous fait voir que la province occupe un rang des plus satisfaisants. Elle a pris la première place pour son fromage et la troisième pour son beurre.

Avant de donner les résultats de ce concours, nous croyons qu'il est utile pour le bénéfice de nos lecteurs de faire connaître le but de ce concours, de son organisation et de ceux qui y ont participé.

Le but de ce concours était de faire connaître les meilleurs procédés de fabrication, afin d'améliorer la qualité et d'obtenir l'uniformité des produits laitiers.

Pour arriver à des résultats pratiques, l'organisation a vu à ce que chaque personne désignée pour faire partie du concours envoie au chef du service de l'industrie laitière à Ottawa un rapport détaillé des conditions du lait et de la crème employés et du système de fabrication suivi pour les exhibits du concours. Quand les produits étaient jugés, il devenait facile de faire un rapprochement entre les conditions du lait ou de la crème reçus, du mode de fabrication suivi et des points obtenus pour le produit. C'est par cette organisation que ces concours étaient instructifs.

Ces concours étaient sous la direction de M. Geo. H. Barr, chef du service de l'industrie laitière d'Ottawa et MM. Geo. H. Barr, Scott, classification des produits laitiers pour la province d'Ontario, Geo. Cayer, classificateur pour la province de Québec et L.-P. Lacoursière, pendant l'absence de M. Cayer, agissaient comme juges.

CONCOURS DE BEURRE

Le concours de beurre a couvert les six mois de mai à octobre inclusivement. Le programme du concours était le même que celui de 1922. Les autorités provinciales ont désigné une beurrerie pour prendre part au concours à chaque mois. Quarante-neuf beurreries y ont participé et elles étaient réparties comme suit:

Colombie anglaise, 5; Alberta, 6; Saskatchewan, 6; Manitoba, 6; Ontario, 6; Québec, 6; Nouveau-Brunswick, 5; Nouvelle-Ecosse, 5; Ile du Prince-Edouard, 3.

Les provinces ont fourni en tout 49 échantillons dont 36 de qualité "spécial", 11 de "première qualité", 2 de "deuxième qualité". Sur ce total, la province de Québec a fourni 6 échantillons, dont 5 ont été classifiés "spécial" et l'autre no 2. Ses fabriques ont obtenu respectivement pour le goût 41, 43, 38, 41.2, 42 et 42.3 points sur un maximum de 45, ce qui place la province quatrième pour le goût avec une moyenne de 41.25. La fabrique qui n'a obtenu que 38 points pour la saveur est considérée comme l'une des meilleures fabriques et nous attribuons son insuccès à la sécheresse qui sévissait dans ce district quand le beurre destiné au concours a été fabriqué.

L'échelle suivante a servi de pointage:

Saveur de goût	45	points
Texture	15	—
Incorporation de l'eau	10	—
Couleur	10	—
Salage	10	—
Emballage	10	—

Sur la texture seule trois de nos fabriques ont obtenu le maximum des points et nos six fabriques ont obtenu le maximum des points sur l'incorporation de l'eau, la couleur, le salage et l'emballage.

Pour la bonne exécution du travail basé sur tous les pointages ci-dessus, les différentes provinces ont obtenu les nombres de points suivants:

Provinces	Moy. des pointages	Nombre échantillons
Québec	54.85	6
Manitoba	54.80	6
N.-Ecosse	54.80	6
Col. anglaise	54.68	5
Nouv.-Brunswick	54.50	5
Ile Pr.-Edouard	54.46	3
Saskatchewan	54.38	6
Alberta	54.25	6
Ontario	53.68	6

Sur 55 points accordés pour la bonne exécution du travail, Québec arrive la première avec une moyenne de 54.85 points. Ceci démontre la compétence de nos fabricants et la valeur du procédé de fabrication enseigné dans la province.

CONCOURS DE FROMAGE

Le concours de fromage a été fait comme celui du beurre, avec l'exception que le nombre des fabriques qui devaient participer mensuellement au concours était pour Ontario de 4, Québec, 4; Nouveau-Brunswick, 1; île du Prince-Edouard, 1; Alberta, 1.

Dans ce concours la province de Québec occupe la première place, comme le démontrent les différents tableaux ci-après.

Prov.	Total échant.	Qualité spéc.	1re qua.	2e qua.
Ontario	22	4	17	1
Québec	21	9	19	1
Alberta	3	—	1	2
N.-Bruns.	6	—	4	2
Ile Pr.-Edouard	4	—	4	—
Total	56	13	35	8

Pourcentage d'échantillon de chaque qualité par province

Pourcentage pour tout le Canada		Pourcentage pour Québec
23.22%	Qualité supérieure	42.85%
62.50%	Première qualité	42.85%
14.28%	Deuxième qualité	14.29%

Echantillon qui a remporté le plus grand nombre de points chaque mois

Ms	Nom de la fab.	Prov.	goût	Point total
Mai	Boulah.	Ontario	40.0	95.0
Juin	Kinburn.	Ontario	41.5	96.0
Juillet	Gananoque.	Ontario	41.0	95.8
Août	Jos. Girard.	Québec	42.0	97.0
Sept.	Ste-Croix Caron.	Québec	43.0	98.0
Oct.	Dalesville.	Québec	41.5	96.0

Pointage moyen pour le goût et le pointage total par province

Province	Nombre d'échantillons	Pointage moyen pour le goût	Pointage total moyen
Québec	21	40.25	94.66
Ontario	22	40.07	94.27
Ile du Prince-Edouard	4	39.37	93.62
Nouveau-Brunswick	6	38.61	92.95
Alberta	3	38.50	92.06

Classement des fabriques par province pour la bonne exécution du travail basé sur le pointage pour la texture, la compacité, la couleur, le fini. Total: 55 points.

Province	Pointage moyen	Nombre d'échantillons
Québec	54.42	21
Ile du Prince-Edouard	54.25	4
Ontario	54.21	22
Alberta	53.57	3
Nouveau-Brunswick	54.33	6

Nombre d'échantillons de chaque province ayant obtenu le total des points pour la texture, la compacité, la couleur et le fini.

Province	Total d'échantillons	Texture	compacité	couleur	fini
Ontario	22	6	6	22	22
Québec	21	6	14	21	21
Nouveau-Brunswick	6	1	4	5	6
Alberta	3	1	2	3	3
Ile du Prin-Edouard	4	1	1	4	4
	56	15	27	55	56

Ces tableaux n'ont pas besoin d'être commentés. Il suffit d'y jeter un coup d'oeil pour découvrir que la province de Québec occupe la première place. En effet, ce sont les fromages de Québec qui ont obtenu le pointage le plus élevé pour le goût et pour le pointage total. La province occupe le premier rang ayant obtenu la moyenne la plus élevée de points pour le goût, pour la bonne exécution du travail et pour le pointage total.

Ces résultats ne manqueront pas de réjouir ceux qui s'intéressent à notre industrie laitière et ils serviront, nous l'espérons à détruire le préjugé que certaines personnes ont intérêt à propager contre la qualité du fromage de la province de québec. Ils serviront également à rassurer ceux qui étaient sous l'impression que la province n'était pas en mesure de faire un fromage d'aussi bonne qualité que nos amis d'Ontario.

Ces résultats sont le fruit de notre organisation et de notre loi sur l'industrie laitière.

La politique fasciste

Rome, 26, (S.P.A.) — Le décret dissolvant le partement italien était accompagné d'une adresse au roi définissant la politique ministérielle. Le document déclare qu'à la fin de la guerre mondiale l'Italie était devenue la proie des groupes parlementaires, mais le mouvement fasciste a tiré le pays de son embarras et a su lui inspirer confiance. Le gouvernement fasciste était en minorité, mais il a obtenu l'appui voulu au parlement

L'adresse dit aussi que le fascisme ne comporte aucun changement dans les principes fondamentaux de la constitution. Tout en conservant avec scrupule ses pouvoirs juridiques, le gouvernement entend encourager l'initiative privée.

Mariage princier

Tokio, 28. — (S.P.A.) — Aujourd'hui a lieu ici le mariage du prince régent Hirohito avec la princesse Nagako. Cette dernière n'est pas membre d'une des plus nobles familles du Japon. La nouvelle des fiançailles de l'héritier du trône avec cette jeune fille en 1918 a donné lieu à une vive controverse dans les cercles de la famille impériale. La date du mariage a déjà été changée plusieurs fois. Le prince est âgé de 23 ans et sa fiancée a 21 ans.

La situation s'améliore

Londres, 28. — La grève des employés de locomotive des chemins de fer anglais dure depuis une semaine. La situation s'améliore. Quelques industries ont dû fermer leurs portes et le charbon se fait un peu rare, mais l'approvisionnement de tous les autres articles nécessaires est assuré et les services du transport des voyageurs deviennent meilleurs de jour en jour.

Au début de la grève, J. Bromley, secrétaire de la Société des chauffeurs et mécaniciens, affirma que la grève durerait quinze jours et, ma foi, il semble que sa prédiction va se réaliser.

Le gouvernement parait estimer que le moment d'intervention utile n'est pas encore arrivé. Le premier ministre va passer la fin de semaine à Londres.

ANTIKOR-LAURENCE
ENLÈVE PROMPTEMENT LES CORS-VERRUES ET DURILLONS.
SÛR, EFFICACE, SANS DOULEUR —
EN VENTE PARTOUT 25¢ LE FLACON
FRANCO PAR LA POSTE
PHARMACIE LAURENCE MONTREAL.

Le Tabac uniforme depuis vingt ans
ROSE QUESNEL
Le Tabac que vous fumez
Libre de Nicotine
Ne fatigue pas les Nerfs!

Cartes d'Affaires et Cartes Professionnelles

Auditeur et Administration Générale

J.-PAUL VERMETTE
AUDITEUR et ADMINISTRATION GENERALE
Chambre 707, Immeuble "Power"
Rés. Tél. E. 5153 Tél. Main 2385

AVOCATS

ARCHAMBAULT & MARCOTTE
AVOCATS
30, rue St-Jacques Tél. Main 2761
Joseph Archambault, C.R., M.P., Emile Marcotte, LL.B., J.-Edm. Gagnon, LL.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., LLL
AVOCAT
Bureau du jour: 50, rue Notre-Dame ouest
Immeuble Duluth, chambre 21
Tél. Main 5228
Aviseur légal de l'Association des Hommes d'affaires de Montréal-Nord.

Jacques Cartier, LL. L. Tél. Main 5328
Jean-Victor Cartier, LL. L.
L.-V. Barcelo, LL. B.
CARTIER ET BARCELO
AVOCATS
Chambre 708a, Immeuble "Power"
83 ouest, rue Craig Montréal

ARTHUR LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etudes Forest, Lalonde et Coffin
Edifice du Crédit Foncier — Montréal
Résidence, téléphone: Est 2281

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 30, rue St-Jacques
P. St-Germain, LL.L., L. Guérin, LL.L.
P. Panet-Raymond, LL.

Anatole Vanier Guy Vanier
VANIER & VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2632 97 rue St-Jacques

MERCIER, MERGLER, SAUVAGE
AVOCATS ET PROCUREURS
71a, RUE ST-JACQUES MONTREAL
Chambres 600-605. Tél. Main 8297
W.-F. Mercier, LL.L., J.-K. Mergler, B.C.L.
Albert Sauvage, B.C.L.

JEAN-C. MARTINEAU
B.A., L.L.L.
AVOCAT ET PROCUREUR
Imm. Versailles, 90, rue Saint-Jacques
Tél. Main 140. MONTREAL

HENRI MACKAY, LL. L.
AVOCAT
180, rue St-Jacques. Chambre 315
Tél. Main 6313

A. S. ARCHAMBAULT, C.R.
AVOCAT
43, Côte de la Place d'Armes
Chambres 420 et 421
Téléphone Main 1839 Montréal

COMPTABLES

P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIE
(Chartered accountant)
Chambre 315
Edifice "Montreal Trust"
11, Place d'Armes. Tél. Main 4912

PETRIE, RAYMOND & CIE
Comptables certifiés
Vérificateurs
J.-T. Raymond, L.A. A.-J.-M. Petrie, L.A.
Suite 909-910, 120, rue St-Jacques, Montréal
TEL. MAIN 2759

DENTISTES

DR AD. L'ARCHEVEQUE
CHIRURGIEN
DENTISTE
Téléphone St-Louis 1301
468, Parc LaFontaine Montréal

IMPORTATEURS DE FERRONNERIE

I.-L. LAFLEUR, LTEE
Importateurs de FERRONNERIES, PEINTURES, ETC.
366, Notre-Dame Ouest
TEL. MAIN 6707
Entrepôt: BOULEVARD DECARIE
Téléphone Westmount 7020
Ciment, Brique, Sable, Bois, Charbon, Foin Grains Glace.

NOTAIRES

CHS ARCHAMBAULT
NOTAIRE
735, AVENUE MONT-ROYAL EST
Tél. St-Louis 2143

F.-X. FOREST, B.A., LL.L.
NOTAIRE
COMMISSAIRE, C. S.
180, St-Jacques, Ch. 409, Tél. M. 2503

Placements d'argent, Organisation de Compagnies
HORACE LIPPE
NOTAIRE
11, Place d'Armes. Tél. Main 3228
Administration de propriétés, etc

AUTOMOBILE

POUR VOTRE TAXI
Plateau 920
GIROUARD AUTO SERVICE

NOTAIRE

L.-D. CLEMENT
NOTAIRE
30, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 8558. Rés. Westmount 1190j

RELIEURS ET REGLEURS

RELIEURS & REGLEURS
VILLEMAIRE & FRERE
REGLAGE ET COUVERT A FEUILLES MOBILES DE TOUT GENRE
Main 1735. 27, Notre-Dame E.

RELIEURS & REGLEURS
CONSTANTINEAU, PELLETIER et WILSON, Ltée
Réglage et couverts à feuilles mobiles de tout genre.
Main 956. 7 est, Notre-Dame

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers
Courtiers en Assurances
232, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 3383-4552 MONTREAL

MEDECINS

DR J. M. E. PREVOST
Des hôpitaux de Paris, Londres et New-York
Clinique privée pour le traitement des maladies intimes de l'homme et de la femme; voies urinaires, reins, vessie et maladies vénériennes.
460, rue Saint-Denis, Montréal
TEL. EST 7580

Consultations de 2 à 5 p.m. Est 6734
DR A. DESJARDINS
Médecin de l'Institut Ophtalmique
Maladies des yeux, des oreilles du nez et de la gorge
523, RUE ST-DENIS, en face du carré St-Louis

DR ALBERIC MARIN
295, RUE SAINT-DENIS
Tél. Est 6958 Montréal

DR GABRIEL LAMBERT
Spécialiste pour le Diabète
Traitements scientifiques
"INSULINE"
Tél. Est 1954 — 560, Saint-Denis

PROFESSEURS

DROIT, MEDECINE, PHARMACIE, ART DENTAIRE
Cours préparatoires du professeur
RENE SAVOIE I. C. et I. E.
Bachelier ès arts, ès sciences appliquées
Cours classiques, cours commercial, leçons particulières.
Elèves acceptés en tout temps
Prospectus envoyé sur demande
238, RUE ST-DENIS TEL. EST 6162
Près de l'Ecole Polytechnique

LEBLOND DE BRUMATH
259, RUE ONTARIO EST
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien cours de préparation aux examens établi à Montréal
Qui veut devenir rapidement MEDECIN? AVOCAT? DENTISTE? PHARMACIEN?

INSTITUT LAROCHE ENRG.
Cours classique — Brevets
Cours commercial
303, RUE SAINT-DENIS
(En face du théâtre St-Denis)

Manufacturiers de Carrosseries

JOS. BONHOMME, LTEE.
AUTOMOBILES FORD
Manufacturiers de carrosseries de livraison. Réparations de tout genre. Vendeurs autorisés de automobile Ford. Toujours en main : runabout, touring, coupé, sédan et camions. Pièces de rechange.
200, RUE GUY

MIROIRS! MOULURES!
La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers-Importateurs
IMAGERIES, VITRES, GLOBES, ETC.
Gros et Détail
Bureau et Magasin: 58, rue St-Laurent. Manufactures: 7, rue Clarke
MONTREAL, QUE.
Tél. Plateau 2613

Accord entre teinturiers allemands et anglais

Londres, 28. — Les teintureries anglaises et allemandes ont conclu un accord provisoire pour se répartir les profits et les marchés. Les négociations, approuvées par le gouvernement britannique, se sont poursuivies pendant deux années. Les Allemands ont été les premiers à parler de la conclusion d'un accord de ce genre, ils comprenaient que les teinturiers anglaises étaient devenues des concurrentes sérieuses. Des assemblées ont eu lieu à Paris et à Berlin, et finalement un accord se fit.

Page du Foyer

Chez les petits malades

Quand nous entrons dans la grand'pièce sur laquelle donne le passage, une garde commence déjà la veillée, parmi des petites tables, des chaises, des jouets au repos pour la nuit. Par peur de déranger, nous allons reculer, mais d'une chambre vient à nous la religieuse riant aux éclats, qui acquiesce tout de suite à notre souhait et s'excuse que ses petits diables l'aient fait se présenter si drôlement. Elle se fait sans doute plutôt leur grand'soeur que leur maman.

Dans le premier dortoir, quatre petites filles, les cheveux blonds ou bruns emmêlés sur l'oreiller, ronronnent dans des lits blancs. Elles ne sont pas très malades. "Cette petite-là, surtout, — nous dit la religieuse en nous indiquant le premier lit où une fillette de six ou sept ans ouvre soudain de grands yeux bien clairs, — elle n'a qu'un peu d'infection à la gorge, mais ses parents ne parvenaient pas à lui faire prendre ses remèdes.

—Et ici, les prend-elle?

—Oui, vous pensez bien. D'ailleurs, nous n'avons pas de misère. Les premières fois nous la tenions et, quand elle a vu qu'elle devait les prendre quand même, malgré ses résistances, elle n'en a plus fait et elle ouvre bien sa bouche à présent."

La petite patiente sourit, penche la tête et se rendort.

Dans une autre salle, ce sont des garçons: tous des fractures. Des pieds sont attachés à des poulies et les petits corps immobilisés n'ont pourtant pas l'air de souffrir. Les yeux sont gais, espiègles. C'est de là que sortait tout à l'heure la religieuse en riant si fort. Ils sont là sept, huits petits bonshommes de six à dix ans qui nous regardent, ne cachant pas leur contentement de voir la lumière rallumée et notre visite retarder d'un moment leur sommeil forcé.

Plus loin, nous plaignons davantage une petite opérée du matin. Pâle, défaite, elle ouvre à demi des yeux inconscients. Elle est seule dans l'immense pièce vitrée, improvisée chambre en son honneur. Mais pour consoler sa solitude, l'encourager, il y a en face de son lit une belle crèche. Quel spectacle pour faire rêver sa fièvre que le bel enfant de cire entre Jésus et Marie, et l'étable, et le rocher, et les rois mages magnifiques, et les beaux bergers et leurs brebis. Tout cela est si grand, que la petite peut croire qu'on l'a amenée dormir à l'église, pour que Jésus plus proche la guérisse.

Mais nous entendons pleurer à grands cris et nous entrons dans la chambre où dorment et s'agitent dans leurs berceaux une dizaine de bébés de huit à dix mois à deux ans.

A plat ventre, sa petite jaquette laissant voir ses pieds roses qui frappent en mesure l'oreiller, la tête appuyée sur ses bras repliés, le petit qui pleurait se tait pour nous regarder. Puis, voyant que nous ne lui apportons rien, que nous ne soulageons pas sa douleur, il se reprend à crier de plus belle et c'est si triste, si touchant de le voir, que des larmes nous piquent les paupières.

Un autre pauvre petit opéré pour un bec de lièvre ouvre par-dessus son pansement de grands yeux noirs. Les autres dorment; tous, ayant repoussé leurs couvertures et dédaignant leur oreiller, se sont couchés la tête au pied du berceau.

Quand nous partons, le petit pleure toujours. Et sa souffrance et ses cris nous restent dans les oreilles. Nous voudrions le guérir. Il a tellement les gestes et les attitudes du bébé qui dort paisiblement chez nous que sa douleur nous entre dans la chair. Le mal des petits fait tellement plus mal quand nous avons un petit à nous que le même mal aurait pu atteindre.

Michelle Le NORMAND.

Le Lait de Magnésie
de la maison
Casgrain & Charbonneau,
Limitée
Pharmaciens en Gros
Est un produit supérieur
Antiacide, Laxatif, Purgatif
Contre DYSPEPSIE et CONSTIPATION
En vente partout

Procurez-vous deux boîtes d'essai
L'ONGUENT PAZO est un remède garanti contre toutes les formes d'hémorroïdes.
Payez à votre pharmacien $1.20 pour deux boîtes d'ONGUENT PAZO. Quand vous aurez épuisé les deux boîtes, si vous n'êtes pas satisfait des résultats obtenus, nous enverrons $1.20 à votre pharmacien et le prierons de vous remettre cette somme.
Nous préférons confier cela au pharmacien parce que ses clients sont ordinairement ses amis et agiront honnêtement à son endroit.
PARIS MEDICINE COMPANY
193, ave Spadina, Toronto, Canada.

GOODWIN

Notre Vente de Blanc

tire à sa fin

Qu'elle ne se termine pas sans que vous ayez profité des nombreuses occasions offertes

Nappes en pure toile très épaisse, à dessins variés. 72 x 72 pouces.

Prix de notre vente de janvier, chacune, 5.95.

Serviettes de table assorties, 22 x 22 pouces.

Prix de notre vente de janvier, la douzaine, 6.95.

Grosse toile à serviettes, fabrication irlandaise, 17 pouces de largeur.

Prix de notre vente de janvier, la verge, 20.

Serviettes turques blanches.

Prix de notre vente de janvier, chacune, .60.

Damassé de coton de bonne qualité durable.

Prix de notre vente de janvier, la verge, .95.

Très bonne finette blanche, 34 pouces de largeur.

Prix de notre vente de janvier, la verge, .25.

Coton à lingerie, souple et sans apprêt.

Prix de notre vente de janvier, 3 verges pour 1.00.

Couvre-pieds en frappé importés, pour lits doubles.

Prix de notre vente de janvier, chacun 3.89.

Coton fromage de belle qualité.

Prix de notre vente de janvier, la verge, .08.

Draps de coton naturel, 81 x 90 pouces, sans apprêt.

Prix de notre vente de janvier, la paire, 4.19.

Edrédon tout laine, 54 pouces de largeur, tan, gris, mauve, ciel, rose, blanc, marine et autres couleurs.

Prix de notre vente de janvier, la verge, 1.89.

Couvertures de finette Ibex, première qualité, à bandes roses ou bleues, pour moyens ou petits lits doubles.

Prix de notre vente de janvier, la paire, 2.45.

Tales d'oreillers ourlées à jour, 45 pouces de largeur, fabrication irlandaise.

Prix de notre vente de janvier, chacune 1.00.

—Au deuxième

Goodwin's LIMITED

La bonne cuisine

Les pâtes à l'anglaise—Jetez les nouilles ou les lazagnes dans l'eau salée bouillante. Laissez bouillir le récipient découvert jusqu'à ce que les pâtes ne croquent plus sous la dent. Egouttez-les bien. Posez-les dans un plat très chaud. Mélangez-les avec des coquilles de beurre, à raison de 1-6 de livre par livre de pâtes sèches. Servez sur des assiettes chaudes et ajoutez ou non du parmesan râpé à chacun.

Les pâtes à la tomate — Faites cuire les pâtes comme les précédentes. Additionnez-les d'un peu de beurre frais par livre et versez dans le plat une purée de tomates. Pour obtenir cette dernière, faites cuire pendant un quart d'heure 1 livre de tomates coupées en morceaux avec un peu de beurre. Après cette cuisson, passez la purée au pilon dans une passoire à gros trous et faites-la réduire un peu sur grand feu.

Les pâtes aux cèpes secs—Faites l'acquisition, dans les magasins de produits italiens, de cèpes secs. Si vous êtes à la campagne, faites-les sécher vous-même au soleil après les avoir coupés en tranches minces.

Prenez 1-4 de livre de ces cèpes desséchées. Couvrez-les d'eau dans une petite casserole et faites mijoter une demi-heure. Passez le bouillon sur un linge pour arrêter le sable qui souille toujours les champignons. Faites fondre, dans ce liquide, 1-4 de livre de beurre et versez le tout sur une livre de nouilles que vous avez fait cuire comme pour les pâtes à l'anglaise.

On peut multiplier les préparations végétariennes en partant de pâtes. Préparez ces dernières à la crème, au fromage blanc, au beurre noir, à la Béchamel, à l'oignon doré dans le beurre, etc...

Lorsque vous serez à court d'imagination, préparez du riz avec les assaisonnements que vous avez employés pour les pâtes. Faites toujours cuire le riz à la créole, c'est-à-dire dans une très grande quantité d'eau salée bouillante. Arrêtez la cuisson lorsque le riz a perdu sa consistance croquante. Egouttez sur une passoire, lavez à l'eau fraîche et laissez-le sécher devant le four.

AU *DEVOIR*

vous pourrez vous procurer *Couleur du temps*, de Michelle Le Normand. *Ames et paysages*, de Léo-Paul Desrosiers. Chaque volume à .80 sous franco.

Conseils pratiques

METS PRATIQUES

LE REGIME VEGETARIEN

Sans être absolu, le régime végétarien est celui de tous les vieillards, de tous les intoxiqués par une alimentation trop riche. La médecine et l'hygiène, tout comme les religions, ordonnent à l'homme de se mettre de temps en temps "au vert".

Lorsque la privation de viande est passagère, elle est assez bien tolérée. Lorsqu'elle se prolonge, elle est parfois difficile à supporter, si on ne trompe pas son sens gustatif en lui offrant de temps à autre des préparations qui rappellent de loin la viande.

Si vous ne voulez pas être rapidement lassés par le régime végétarien, composez toujours votre repas de la façon suivante: 1o des hors-d'oeuvre ou un potage; 2o un plat de pâtes, une grillade ou une friture de légumes; 3o un légume bouilli; 4o une salade; 5o des fruits cuits ou crus.

Les hors-d'oeuvre seront des salades de pommes de terre, de choux, de choux-raves, des olives, etc.... Vous ne serez jamais en peine pour varier ces petits riens qui doivent "ouvrir" votre appétit.

La question des pâtes est plus complexe. On s'en lasse plus rapidement. Vous pourrez lutter contre l'ennui des nouilles en variant leur assaisonnement. Choisissez parmi les formules suivantes de pâtes:

Le cours de M. l'abbé Groulx

LA CRISE RELIGIEUSE

M. l'abbé Groulx, professeur d'histoire du Canada à l'Université de Montréal, donnera, jeudi soir prochain, à 8 heures et quart, son troisième cours public. Il traitera, cette fois, de la crise religieuse amorcée sous Robert Shore Milnes, continuée sous Craig et réglée, en somme, par la guerre de 1812. Il étudiera spécialement la question de l'institution royale.

Entrée libre. Les dames sont admises.

L'oeuvre des Missions Etrangères

Jeudi soir dernier, 17 janvier, plus de cinq cents personnes, s'étaient réunies, dans la salle paroissiale de St-Jean-Baptiste, pour assister à la partie de cartes qui se donnait au bénéfice des Missions étrangères, sous la présidence d'honneur de Mgr Dubuc, curé de la paroisse et organisée par M. l'abbé Donat Bélisle.

Quatre jeunes filles de la paroisse, n'écoutant que leur dévouement et leur esprit de charité, avaient bien voulu accepter d'être candidates pour un tirage d'objets de grande valeur qui se faisait le soir même et pour lequel des livrets avaient été mis en circulation.

Le résultat obtenu dépassa toutes les espérances et Mlle Antonia Hurtubise eut l'honneur de remporter la palme, ayant vendu pour $125.00 de livrets. Les autres candidates, Mlles Henriette Lepage, Georgie Durocher et Jeanne Dumont, obtinrent elles aussi, un joli succès.

Le tirage des objets favorisa Mlle Antonia Hurtubise, qui gagna la montre bracelet; M. P.-E. Boulanger gagna le collier de perles, et le dentiste Hector Julien, le chapelet monté en or.

Au cours de cette soirée, M. Romain Gour se fit entendre dans un morceau de chant ainsi que Mlle Hélène Charbonneau; Mlle Fernande Bissonnet récita plusieurs morceaux qui charmèrent l'auditoire présent.

Les tables d'honneur étaient présidées par MM. et Mmes Cornellier, Barrette, Ouellette, marguilliers, et Mignault, qui distribuèrent aux heureux gagnants de riches et nombreux cadeaux.

M. l'abbé Geoffray, directeur des missions étrangères traça d'une voix éloquente l'historique de cette oeuvre si admirable.

L'on se sépara, emportant de cette soirée un agréable souvenir, contents d'avoir contribué à l'oeuvre si belle des Missions étrangères et satisfaits de voir combien l'esprit de famille est intense dans cette paroisse de Saint-Jean-Baptiste, si bien dirigée par Mgr Dubuc et ses zélés vicaires.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTE DE PHILOSOPHIE

Horaire de la semaine du 28 janvier:

I. COURS REGULIER

Lundi, 7 h. 30 p.m. — Droit social. Prof. Pineault. Parents et éducation (I.). 8 h. 30. — Droit professionnel Prof Hébert Capital

Mardi, 7. h. 30 p.m. — Cosmologie. Prof. Perrin. Miracle et prière (I.) 8 h. 30 p.m. — Droit professionnel, Prof. Hébert. Grèves, (I) et (II).

Vendredi, 7 h. 30 p.m. — Ontologie. Prof. Gauthier. Propriétés de l'être. 8 h. 30 p.m. — Histoire. Prof. Forest. Aristotélisme et Augustinisme (III).

II. COURS SPECIAL

Samedi, 8 h. 30 p.m. — Cosmologie. Prof. Pineault. Cause matérielle du monred (II).

Samedi, 9 h. 30 a.m. — Ontologie, prof. Gauthier. Propriétés de l'être.

Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal

Les cours libres donnés le soir à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, pendant cette semaine, sont les suivants:

Lundi, 28 janvier, 7 à 8 heures. — Droit civil et correspondance commerciale anglaise. De 8 à 9 h. — Comptabilité, science des finances et langue espagnole.

Mardi, 29 janvier: 7 à 8 h. — Correspondance commerciale française et mathématiques financières; de 8 à 9 heures: — Opérations de banque, langue italienne; 7 h. 30 à 8 h. 30: Assurances; 8 h. 30 à 9 h. 30: Publicité.

Mercredi, 30 janvier: 7 à 10 h. — Mathématiques financières et correspondance commerciale anglaise; 8 à 9 heures: Droit commercial.

Jeudi, 31 janvier: 7 à 9 h. — Langue espagnole; législation douanière. 7 h. 8: Géographie économique. 8 à 9 h.: Organisation des entreprises modernes; économie politique.

Vendredi, 1er février de 7 à 8 h. — Correspondance commerciale anglaise et française; 8 à 9 h.: Langue italienne. 8 à 10 h.: Comptabilité. 9 à 10 h.: Droit commercial.

Chez les Soeurs de l'Espérance

Le beau drap brodé a été gagné par Mlle Poupart, 1050 Avenue Bernard. — No gagnant: 1524.

Entrepôts à charbon

La Commission du port de Vancouver, annonce-t-on, doit faire construire au cours de cette année des entrepôts à charbon où sera consigné le combustible provenant de la Colombie britannique et celui de l'Alberta. Le coût des travaux sera d'environ $500,000.

L'assurance réciproque est valide

Le Conseil privé vient de déclarer le "Reciprocial Insurance Act, d'Ontario valide, ainsi que le droit de particuliers de solliciter en vertu de cette loi. L'assurance réciproque est une assurance que plusieurs compagnies d'assurances s'engagent à acquitter pour une seule. C'est en somme un chacun pour tous et tous pour chacun. Les compagnies d'assurances le pratiquent depuis longtemps.

Plus de maisons à la ligne de frontière

Québec, 28 (D.N.C.) — La défense de construire des résidences sur une étendue de soixante pieds de chaque côté de la frontière entre les Etats-Unis et la province de Québec, telle est l'entente que le gouvernement de Québec vient de conclure avec les autorités américaines, à la suite de plusieurs entrevues entre les représentants des deux gouvernements.

On se plaint aux Etats-Unis que les maisons construites sur la frontière contribuent à la contrebande des liqueurs. Le gouvernement de Québec a décidé de défendre la construction de maisons sur une largeur de 60 pieds de ce côté-ci de la frontière; les Etats-Unis ont adopté la même ligne de conduite.

Un projet de loi sera présenté à la Législature à cet effet, ces jours prochains.

VIENT DE PARAITRE:

Coups de Scalpel

poésies par le docteur JEAN-B. GAGNON.

En vente au *Devoir* et dans les principales librairies ainsi que chez l'auteur, 8, rue Cherrier, Montréal. Prix, 1.00; frais de port, 10 sous en sus.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

FLEUR DE MONTAGNE

par MARIE LE MIERE

21

(*Suite*)

Il s'animait, racontait son existence sur la terre lointaine, qui, évidemment, lui avait été bonne et hospitalière. Si la plume lui pesait, comme à beaucoup d'hommes d'action, en revanche il causait admirablement, par phrases rapides, incisives, qui savaient pourtant évoquer les tableaux d'ensemble, les synthèses puissantes. Il suffisait de l'écouter cinq minutes pour admirer l'intelligence d'élite qui contribuait à faire de lui un beau type de vigueur.

S'étant arrêté deux jours au Havre avant de poursuivre sa route, il n'éprouvait plus aucune fatigue. Mme Le Vallier fut obligée de donner elle-même le signal de la dispersion.

La mère et la soeur installèrent Jacques dans sa chambre, avec un raffinement de soins dont il riait affectueusement. Puis Suzanne, trop agitée pour penser à dormir, redescendit, alla jusqu'à la grève; le flot roulait sur les bancs de galets sonores, disposés en gradins d'amphithéâtres, et nul bruit humain ne se mêlait à cette immense voix de la mer dans la nuit.

En se retournant au bout de cinquante pas, Suzanne vit briller, à droite, la petite étoile d'une cigarette. Une projection du phare dessina crûment, sur le sol, la grande ombre de Jacques Le Vallier.

—Tu n'es pas couché? fit-elle en rejoignant.

—Toi non plus.

Elle glissa une main sous le bras de son frère; le coeur lui battait précipitamment, car Jacques était l'ami pour qui elle n'avait pas de secrets.

—Tu me cherchais, reprit-elle.

—Oui, j'avais besoin de t'entretenir... Rien de changé, n'est-ce pas? questionna-t-il d'une voix rauque.

Suzanne frémit.

—Ne parlons pas de cela, ce soir! implora-t-elle.

—Et de quoi veux-tu que je parle? et à quoi veux-tu que je pense?

Il jeta sa cigarette et respira violemment; aux clartés électriques, Suzanne voyait se gonfler les veines de ses tempes.

—Comment as-tu trouvé nos parents? interrogea-t-elle avec angoisse.

—Mon père est très blanchi, tu le sais bien...

—Tu ne veux pas me dire que maman est très affaiblie, très maigre, soupira la jeune fille, mais tu en as été frappé!... Maman... elle souffre en dedans, elle enfonce sa douleur tout au fond, pour nous sourire, et c'est ce ...

Suzanne se tut brusquement, épouvantée du mot qu'elle allait prononcer.

—Cela ne peut pas durer, et cela ne durera pas, déclara le jeune homme. C'est une situation intolérable.

Il s'était découvert, offrant sa tête brûlante à la fraîcheur de la brise.

—L'ai-je assez creusé, cet infernal problème! M'a-t-il poursuivi sur les fleuves et dans les bois!... Et pas de solution possible. Je les ai toutes essayées. Toutes, tu m'entends? Elles aboutissent au même point, l'absurde! Ah! la vérité; Dieu m'est témoin que je donnerais ma vie pour elle. Mais, d'abord, il importe que nos parents ne meurent pas à la peine et que les enfants ne souffrent pas un jour ce que nous avons souffert.

Suzanne le contemplait avidement et sa taille fléchissait un peu du côté de l'épaule fraternelle.

—Ah! la politique... la politique monstrueuse, gronda Jacques, le regard flamboyant. Sans elle, cette odieuse affaire serait-elle tombée dans le domaine public? Je ne le crois pas. Mais il a fallu ramasser cette boue pour la lancer contre la ture de mon père aux élections municipales. Je me rappelle les allusions de certains infâmes journalistes locaux... Je n'avais que vingt et un ans, et, malgré mes convictions chrétiennes, j'ai failli aller souffleter, l'un après l'autre, ces misérables! Une influence qu'on nous a nommée, et que nous n'aurions point sollicitée, est intervenue pour les bâillonner; mais mon père avait reçu le coup, et moi, j'avais appris... Grand Dieu! Comment peut-on survivre à des journées pareilles?

L'haleine de Jacques sifflait entre ses dents serrées; il se mit à marcher avec agitation, puis, s'arrêtant de nouveau:

—Quand je me suis embarqué avec le fils du marchand de bois, continua-t-il sourdement, on a dit que je partais par colère... Ce n'était pas tout à fait cela. J'avais un but: je l'ai toujours. Ecoute-moi bien; il faut que tu m'aides.

—Parle, répondit simplement la jeune fille, en lui abandonnant ses deux mains.

—Je veux arracher ma famille à ce milieu impossible. Je veux retourner au Canada pour vous y faire une place et, dès qu'elle sera prête, vous appeler tous!

—Ah! murmura-t-elle, je t'avais deviné.

Après une pause émouvante, Suzanne reprit, faiblement:

—Crois-tu qu'ils oublieraient?

—Oui, certes, ils oublieront, dans cette société imprégnée d'esprit catholique. Leur religion, leur dignité leur assureront le respect universel, et les défendraient, le cas échéant, contre tout soupçon, appuya le jeune homme avec force. Cela, je te le jure! J'ai assez étudié les Canadiens français; ils sont prompts aux belles confiances; ils sont sûrs en amitié.

La soeur de Jacques demeurait un peu incrédule devant ces horizons nouveaux; elle hocha la tête sous un rayon qui fit briller ses torsades où les noeuds de velours se détachèrent comme des papillons noirs. Mais son frère poursuivait, avec l'accent d'une résolution indomptable:

—Le climat est très sain; les enfants s'en trouveront à merveille. Mon père se reposera: je suffirai à tout... Et toi, toi... Devrais-tu faire ce que tu fais? s'exclama-t-il en contemplant cette frêle créature. Ah! si j'étais riche, je vous enlèverais tout de suite, de gré ou de force, déclara Jacques. Mais j'ai peut-être assez pour jeter les fondements de l'édifice; et je le construirai! Il le faut, je le veux.

—Ton engagement avec M. Dumont est expiré, remarqua Suzanne.

—Peu importe. Je suis assez connu à Québec pour y trouver immédiatement une situation lucrative.

—Et combien durerait... cette nouvelle séparation?

—Je te promets qu'elle sera courte! Deux ans... trois ans au plus.

—Disparaître ainsi, fit-elle tout bas, sans avoir réhabilité...

—Réhabilité! s'écria le jeune homme bondissant. Ah! ne prononce pas une telle parole, Suzanne. Mon père est-il flétri, par hasard? Où est le tribunal qui l'a condamné? L'accusation, qui l'a formulée? Je dis "un insensé", pour ne point proférer des mots pires. Qui l'a répétée? Des scélérats. Qui l'a crue? Des imbéciles. Je décline leur compétence, moi! martela Jacques, cambré dans une attitude de défi. Je ne leur reconnais pas le pouvoir de nous ôter l'honneur. Mais je veux, pour les miens, l'atmosphère de paix et de bien-être qui les remettra de la secousse. Tu m'aideras à convaincre nos parents?

—Comme tu voudras... C'est toi qui sais le mieux.

(*A suivre*)

Ce journal est imprimé au No 43, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Jos.-J. Bouchard, gérant.

COMMERCE ET FINANCE

UN DEMI-MILLIARD DE CAPITAL

LA "CONFEDERATION CANAL AND POWER CO." DEMANDE DES LETTRES-PATENTES A OTTAWA.— LE CREUSAGE DU SAINT-LAURENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE.

Ottawa, 28 — Un supplément de la Gazette Officielle" du Canada donne avis d'une demande d'incorporation au capital de $500,000,000. La compagnie en question portera le nom de "The Confederation Canal and Power Company." La nouvelle compagnie projette le développement de pouvoirs hydrauliques sur le St-Laurent tout en maintenant une route navigable des Grands Lacs à Monréal en passant par la rivière des Prairies, ce canal ne devant pas avoir moins de 35 pieds de profondeur.

C'est la plus forte incorporation qui ait jamais été demandée au Canada; celle du Pacifique Canadien ne mentionnait qu'un capital de $360,000,000. Le procureur de requérants est J.-M. McEvoy, avocat de London, Ont. Voici le texte de la requête tel qu'il apparaît dans la "Gazette Officielle":

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, de passer une loi pour incorporer une compagnie sous le nom de "Confederation Canal and power Company" au capital de cinq cents millions de dollars, pour les fins suivantes savoir:

1. Acquérir, acheter et posséder tous les droits, travaux, entreprises propriétés, actif et passif de la compagnie, "The Transportation & Power Corporation, Limited" (incorporée par lettres patentes en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts Revisés du Canada, 1906, et ses amendements).

2. Construire, améliorer, entretenir et opérer une route navigable par voie de canaux et de chenaux, pour des fins de navigation par bateaux océaniques, à partir d'un certain endroit situé en bas de la cité de Montréal, à la tête des Grands Lacs, la profondeur de tels canaux et chenaux ne devant pas être moins de 35 pieds et leur largeur devant être suffisante pour permettre aux navires océaniques de s'y rencontrer et d'y passer à une vitesse raisonnable à tout endroit. La route de ces canaux et chenaux projetés devant être la suivante, savoir:

(a) A partir d'un certain endroit situé à ou près de Charlemagne, dans le comté de l'Assomption, province de Québec, via Rivières des Prairies, le lac des Deux-Montagnes et la rivière Ottawa jusqu'à la cité d'Ottawa; de là, via la rivière Rideau jusqu'à Kemptville Creek, dans le comté de Grenville; de là au fleuve St-Laurent, à ou près de la ville de Prescott, au moyen de canaux appropriés; avec pouvoir, droit de faire tous les travaux nécessaires ou accessoires à cette fin, y compris l'acquisition et l'élargissement ou l'amélioration de tous les canaux existant déjà sur le parcours de ladite route, de même que la construction, la mise en opération et l'exploitation de tous autres canaux pour servir aux mêmes fins:

(b) Ou comme route alternative à celle plus haut décrite: De faire les améliorations nécessaires à la rivière Richelieu et de la rendre navigable pour les fins de navigation océanique à partir d'un endroit situé à ou près de la Cité de Sorel, dans la province de Québec, jusqu'au Bassin de Chambly; de construire un canal convenable et approprié à partir du Bassin de Chambly jusqu'au côté est de Hungry Bay, dans le comté de Beauharnois; de faire les travaux nécessaires pour creuser et améliorer les chenaux, dans Hungry Bay, le lac Saint-François et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la ville de Cornwall, Ontario; de construire, Cornwall à Dickenson Landing, Ontario, un canal convenable et approprié ou d'acquérir, élargir et approfondir le canal actuel de Cornwall; de faire les améliorations nécessaires au chenal du Saint-Laurent jusqu'à Farran Point, Ontario de construire un canal à ce même endroit ou d'acquérir, élargir et approfondir le canal y existant; et de cet endroit faire les améliorations nécessaires au chenal du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Morrisburg, Ontario; et de construire un canal à Morrisburg ou d'élargir et d'approfondir le canal y existant; de faire les travaux nécessaires pour améliorer le chenal du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la ville Iroquois, Ontario, et de là d'y construire un nouveau canal ou d'acquerir, élargir et approfondir le canal Galop.

De faire les travaux nécessaires pour améliorer le chenaldu fleuve Saint-Laurent à partir de la ville Iroquois ou dd Prescott, selon qu'il appartiendra, jusqu'à sa source au lac Ontario; et aussi le chenal du lac Ontario jusqu'à un endroit dans le comté de Lincoln, Ontario, sur le côté sud dudit lac; de là, construire un canal à travers les comtés de Lincoln et Welland jusqu'au lac Erié; aussi un canal à partir du lac Erié à un certain endroit dans ou près du comté de Elgin, Ontario, en passant dans les comtés de Elgin, Middlesex, Lambton et Huron, jusqu'à un certain endroit de la rive est du lac Huron, soit dans le comté de Lambton ou de Huron; et aussi de faire toute ou chaque chose nécessaire ou accessoire propre à l'accomplissement, à la construction et à l'entretien d'aucun ou de tous les travaux plus haut mentionnés.

3. Construire, acquérir, mettre en opération des quais, terminals, docks, entrepôts et tous autres travaux nécessaires à ces fins et d'en disposer; acquérir, faire faire et produire de l'électricité, du pouvoir et de l'énergie électrique, hydraulique, ou autre, et de disposer du surplus de telle énergie et de construire, maintenir et entretenir toute ligne de transmission nécessaire pour transmettre, délivrer telle énergie; obtenir de toute municipalité des contrats; construire et mettre en opération des aqueducs, usines usines électriques ou des tramways; et acheter louer, noliser, affrêter, exploiter et mettre en opération des navires de toute sorte.

4. Acquérir par achat ou autrement, ou par expropriation, en vertu des dispositions de l'acte des Chemins de fer, 1919, tous terrains, publics ou privés, droits riverains de toute sorte nécessaires à la construction et à la mise en opération de ses travaux.

5 Faire le commerce des immeubles situés sur ou près des rives de ses canaux et chenaux; posséder, souscrire ou détenir du stock de compagnies d'immeubles en rapport avec le commerce desdits immeubles et de garantir les obligations «bonds», d'émettre des obligations et débentures et de diviser ses travaux et entreprises en sections pour les fins d'émission d'obligations et débentures «for bonding purposes»;

Et généralement avoir tous les droits, pouvoirs et privilèges nécessaires ou incidents ou accessoires à ses entreprises.

La *Gazette officielle du Canada* contenait la semaine dernière 74 avis de faillites en vertu de la loi des faillites.

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'oeufs, à Montréal, pour la journée de samedi, le samedi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1924 26 janvier	19 janvier	1923 26 janvier
Beurre, colis	152	402	54
Fromage, meules	30	105	21
Oeufs, caisses	536	363	695

LES PRIX DU GROS

Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus, ce matin, pour les farines, chez Ogilvie; pour les oeufs, le beurre, le fromage, le miel, le saindoux, chez Z. Limoges et Cie, 26 rue William; pour les pommes de terre, chez A. Lalonde, 237, rue Saint-Paul.

FARINE

1ère qualité, le baril	$6.20
2ème qualité	$5.70
Forte, à boulanger, le baril	$5.30

OEUFS

Oeufs Chantecler	63s.
Oeufs d'automne	45s.
Extra frais	40s.
Premiers	35s.
Seconds	30s.

BEURRE

Beurre de conserve	45s.
Crémerie de choix, no 1	44s.
No 2	43s.
En bloc d'une livre:	
Crémerie, choix no 1	45s.
Crémerie, choix no 2	44s.

FROMAGE

Fort, à la meule	28s.
Au morceau	30s.
Doux, à la meule	20s.
Au morceau	21s.
Oka	38s.

MIEL

Le miel en rayon est rare. Les prix sont de 25s. la livre pour le blanc et de 22s. pour le brun.

Miel coulé:—	
Brun, en seau de 60 livres, la livre	9s.
Blanc, bocal de 5 lbs, la livre	13s.
bocal de 2½ lbs, la livre	14s.
Brun, seau de 5 lbs, la livre	10s.

SAINDOUX

En tinette	17½s.
En seau	17s.

POMMES DE TERRE

Au détail, $1.50 les 80 livres. Au wagon, le prix est de $1.30 et $1.35 les 90 livres.

LES GRAINS

(Cours fournis par la maison Quintal et Lynch, 59, St-Pierre)

LES VENTES AU COMPTANT

La maison Quintal et Lynch, rue Saint-Pierre, nous communique les prix suivants pour les ventes de grains au comptant sur

BLE

No 1 Northern	$1.23
No 2 Northern	$1.22
No 3 Northern	$1.15

AVOINE

No 3 Canada ouest	53 1-2 s.
No 2 Canada ouest	55 1-2 s.
No 1 d'alimentation	51 1-2 s.
No 2 d'alimentation	49 1-2 s.
Maïs jaune No 2	97s.
Maïs jaune No 3	95s.

Pour le maïs on cote en fonds américains et il faut donc tenir compte de la prime.

	A WINNIPEG Ouv.	Midi
Blé:—		
Mai	101½	101⅝
Juillet	103⅛	103⅛
Avoine:—		
Mai	43¾	43¾
Juillet	44⅝	44⅝

	A CHICAGO	
Blé:—		
Mai	109	108⅝
Juillet	107½	107
Maïs:—		
Mai	79⅛	79⅛
Juillet	79⅝	79⅝
Avoine:—		
Mai	47⅞	47¾
Juillet	45½	45⅝

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

28 janvier, 1924.

Echéance		Prix	Rendement
1 déc.	1925	100.85	4.55
1 oct.	1931	101.00	4.84
1 mars	1937	103.10	4.68
15 oct.	1928	100.00	5.00
15 oct.	1943	99.80	5.02
1 déc.	1927	102.80	4.73
1 nov.	1933	105.50	4.81
1 déc.	1937	108.00	4.73
1 nov.	1924	100.70	4.80
1 nov.	1934	102.70	5.17
1 nov.	1927	101.50	5.07
1 nov.	1932	102.25	5.18

Le commerce canadien

Ottawa, 28—On vient de publier les chiffres officiels du commerce extérieur du Canada pour 1923. La balance commerciale favorable a été de $124,788,608 pour la période de douze mois terminée le 31 décembre. Pendant ce temps les importations ont été de $903,530,515 et les exportations de $1,028,319,123. En 1922 le total des importations avait été de $762,409,309 et le total des exportations, de $898,177,851; en 1921, les importations avaient été de $799,478,483 et les exportations, de $816,694,281. Parmi nos exportations l'an passé il y avait $13,584,849 de marchandises étrangères.

La Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Compagnie, aura lieu à son bureau, 224 St-Jacques, Montréal, le lundi, 4 février prochain à midi pour la réception des Rapports Annuels et des Etats Financiers ainsi que pour l'élection des Directeurs.

Par ordre du Bureau de direction,
E. LEMIEUX,
Secrétaire.

Montréal, le 8 janvier 1924.

LA MATINEE A LA BOURSE

LE MARCHE A ETE FORTEMENT A LA HAUSSE CE MATIN—LES DEUX SPANISH, L'ABITIBI ET LE PENMAN ONT ETE EN VEDETTE

De dix heures à midi et demi il s'est vendu ce matin à la Bourse de Montréal 13,234 actions dont 2,535 Abitibi, 110 Bell Telephone, 920 Brazilian, 824 National Breweries, 300 Brompton, 154 Cement, 1,020 Laurentide, 830 Penman, 131 Montreal Power, 120 Price, 441 Smelting, 581 Shawinigan, 2,285 Spanish River, 145 Steel of Canada et 756 Spanish River de préférence. Les autres valeurs apparues au tableau ont été traitées pour moins de 100 actions.

Les papiers Abitibi et Spanish River étaient fortement demandés et leurs cours s'en sont favorablement ressenti. Le Spanish commun s'est haussé d'un point 3-4; la préférence, de 1 point 1-2 et l'Abitibi de 1 point complet. Le Penman s'est amélioré encore, des ventes se négocient à des prix variant de 160 7-8 comparativement à 160 samedi en fermeture.

Le Smelting a réalisé un gain de 3-4 de point de même que le Canada Cement et le Shawinigan. Le Dominion Bridge a réalisé 2 points 1-2; le Dominion Glass, le Dominion Textile, le Montreal Power, le Quebec Power, de 1-2 point chacun.

Les papiers Brompton et Wayagamack, peu traités, ont été fermes; Howard Smith est monté d'un point.

Chez les hors-cote, le Belgo Paper fait 79 et la préférence du même 92.

Les fonds de New-York font prime de 2 3-4 p. c. à Montréal; le franc français fait à Montréal, .0475 et la livre sterling, $4.37 1-2.

OPERATIONS DE LA MATINEE

(Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien et Cie)

BOURSE DE MONTREAL DE 10 à 11 HEURES

Steel of Canada, 120 à 78.
National Breweries, 755 de 56 à 56¼ à 55¾.
Abitibi P. and P., 1585 de 66¼ à 67⅛ à 66⅞.
Asbestos Corp. Prf., 10 à 60.
Bell Tel Rights, 217 de 4¼ à 4⅛ à 4¼.
Bell Telephone, 22 à 129¾.
Brazilian Traction, 60 à 46⅝; 380 à 47.
Breweries Prf., 20 à 95¾.
Lake of the Woods, 15 à 177.
Brompton P. and P., 145 de 40 à 39⅞ à 40.
Canada Cement, 45 à 86.
Dominion Textiles, 50 à 63½.
Consolidated Smelting, 165 à 38.
Dominion Glass, 25 à 104½.
Canadian Foundries and Forgings, 10 à 19½.
Steel of Can. Prf., 10 à 102.
Laurentide Co., 590 de 95½ à 94¾.
Montreal Power, 365 de 153½ à 154¼.
Dominion Bridge, 5 à 72.
Quebec Power, 8 à 68.
Spanish River, 1550 de 106¼ à 107¾.
Spanis River hPrf., 396 de 111½ à 113.
Shawinigan, 64 de 128½ à 29 à 128½.
Wayagamack, 5 à 43.
Dominion Canneries, 5 à 31.
Twin City, 10 à 63.
Penman, 330 de 161 à 161½.
Howard Smith, 10 à 65.
Howard Smith Prf., 5 à 100.
Dominion Steel Prf., 6 p.c.; 10 à 72½.
Montreal Telegraph, 3 à 52.
Southern Canada Pow. 20 à 38½.

De 11 h. a.m. à 12 (midi).

Steel of Canada, 25 à 78.
National Breweries, 50 à 55¾.
Abitibi P. and P., 595 de 67 à 67⅛ à 67.
Bell Telephone, 68 à 130.
Brazilian Traction, 250 de 47 à 46¾.
Bell "Rights", 351 à 4½.
Brit. Emp. Steel, 2de prf., 6 à 13.
Brompton P. and P., 25 à 39¾; 10 à 40.
Canada Cement, 3 à 85; 10 à 86½.
Cement Prf., 10 à 104½.
Consolidated Smelting, 75 à 38.
Dominion Glass, 25 à 104½.
Twin City, 10 à 63¼; 25 à 64.
Canada Steamship Prf., 5 à 42½; 45 à 43.
Laurentide Co., 330 de 94¾ à 94½ à 95.
Montreal Power, 405 de 154¼ à 154.
Quebec Power, 85 à 68.
Spanish River, 500 de 108 à 107½.
Spanish River Prf., 240 à 113; 10 à 112½.
Shawinigan, 416 de 128½ à 128½.
Penmans, 50 à 161; 15 à 160¾.
Foundries and Forging Canadien, 5 à 20.
Canada Car Prf., 55 à 89½.
Dominion Can. 5 à 31.
Steel Prf., 1 à 102.
Dominion Bridge, 15 à 72½.
Dominion Steel Prf., 6 p.c. 10 à 72½.
Mackay, 16 à 115¼; 75 à 115½.

BANQUES

Moisons, 18 à 153.
Montreal, 5 à 242; 15 à 242⅝.

OBLIGATIONS

Montreal Tram, deb., 200 à 80.
Montreal Tram, oblig. 1000 à 91¾.
Converters Bar. 3000 à 99½.

COTES HORS-LISTE

(Fournies par L.-G. Beaubien et cie.

Canadian Industrial Alcohol, 29 acheteur; 29¾ vendeur.
Dryden Paper, 5 vendeur.
Eastern Engineering, 22½ acheteur; 23 vendeur; 50 à 23; 50 à 23¼ ventes.
Manitoba Power, 70 à 19 ventes.
Montreal Tramways and Power, 15 à 8; 10 à 8⅛ ventes.
St. Maurice Power, 57⅞ vendeur.
Argonaut Gold Mines, 53½ acheteur; 60 vendeur.
Hollinger Gold Mines, 12.15 acheteur.
Indian Mines, 64 ½acheteur; 65 vendeur.
Belgo Can Paper, 100 à 79 ventes.
Belgo Can Paper Prf., 5 à 92 ventes.
Kirkland Mines, 2.60 acheteur; 2.65 vendeur; 200 à 2.58; 1000 à 2.61 ventes.
New Electric Prf., 40 à 54 ventes.
Montreal and Ontario, 14 acheteur.

Bourse des mines

Walter Kavanagh et Cie, sécurités, 80 rue Saint-François-Xavier, Montréal.

TORONTO

Mines d'argent	Dem.	off
Beaver Consolidated	32	31
Castle Trethewey	64 ½	63 ¼
Coniagas		2.10
Crown Reserve	14 ¼	13 ¾
Keeley	2.48	2.47
Lorrain Cons. Mines	17 ⅝	17
Lorrain Trout Lake	1.23	1.19
McKin Dar Savage	12 ½	12
Mining Corp. of Can.	3.50	3.45
Nipissing	6.40	6.35
Peterson Lake	10 ½	10
Temiskaming	32	31
Tretheway Ex R.	9 ¼	9
Wettlaufer	21 ¾	21
Mines d'Or: —		
Atlas	4	2 ½
Argonaut	55	54 ¾
Baldwin Gold Mines	7 ½	6 ⅞
Beatty Gold Mines	5 ½	4 ¾
Bidgood Consolidated	11 ½	11 ¼
Buckingham	4 ¼	3 ¾
Clifton	7 ¾	7
Columbus Kirkland	10	5
Con. West Dome Lake	27	26 ¾
Dome Mines Ltd.	19.15	19.00
Goldale Mines Ltd.	47	45 ½
Hattie Gold Mines	7 ¾	7 ⅝
Hollinger	12.25	12.20
Hunton Kirkland	7	6 ⅞
Inspiration	10 ½	9
Keora	9	8 ½
Kirkland Lake	24	22 ¾
Lake Shore Mines Ltd.	3.62	3.60
Lebel Ore	31	29
McIntyre	17.65	17.60
Moneta	22 ½	21 ¾
Montreal O. M. Ltd.	15	14
Newray Mines Ltr.	42	40
Porcupine Crown	10 ½	9 ¼
Preston East Dome	15	14 ⅞
Teck Hughes	1.31	1.3
Thomson Krist	7	6 ¼
Tough Oak Burnside	68	67 ½
Tickers	24	21
Vipond Consolidated Mines	1.25	1.23
Wakenda		3 ½
Wasapika Consolidated	3	3 ⅛
West Tree Minerals Ltd.	6	5 ½
Wright Hargraves	2.85	2.80

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison Geoffrion et Cie, courtiers, 191 ouest, rue Notre-Dame.

	Ouv.	Midi
American Bosh Magneto	34	34
American Can	111 ⅞	111 ½
American Inter. Corp.	23 ¼	22 ¾
American Locomotive	74 ½	74 ¾
American Smelting	59 ½	59 ½
American Tel. and Tel.	128 ½	128 ½
American Woolen	75 ⅛	75 ⅛
Anaconda	39	39
Atchison T. and S. F.	99 ⅞	102
Baldwin Locomotive	125 ⅞	125
Baltimore and Ohio	58 ⅛	57 ¼
Bethlehem Steel	59	58 ¾
California Petroleum	27 ⅞	28 ⅞
Canadian Pacific	149 ⅝	149 ⅝
Central Leather	16 ⅛	16 ⅛
Chandler Motor	61	61 ½
Chicago Rock Island	24 ⅞	25 ⅝
Cuba Products	187 ⅝	185 ¼
Cosden Oil	38 ¼	38
Crucible Steel	67 ½	67
General Motor	14 ⅞	14 ⅝
General Electric	215	217 ½
Erie RR.	25 ⅝	26 ⅛
Inspiration Copper	27 ⅝	27
International Nickel	14 ½	14 ⅝
Inter. Merc. Prf.	31	31
Missouri Pacific	11 ⅝	11 ⅝
New-York Central	103 ⅝	104 ⅛
Northern Pacific	54	54 ⅛
New-Haven	19	19
Pan-American Petroleum	49 ½	49 ½
Pan-American B.	47 ½	47 ⅝
Pennsylvania RR.	46 ¼	46 ⅛
Vanadium	30 ⅛	30 ⅛
Reading	56 ⅝	57
Republic I. and S.	57 ¼	56 ¼
Royal Dutch	56 ⅞	57
Sinclair Oil Cons.	23 ⅝	23
Southern Pacific	88 ⅛	88 ¾
Studebaker	100 ⅝	101 ⅛
Texas Oil	44 ⅝	44 ⅞
Union Pacific	130 ⅛	130 ⅝
United Fruit	195	195 ½
U.-S. Industrial Alcohol	78 ½	77 ¾
U.-S. Rubber	40 ⅝	40 ⅝
U.-S. Steel	104 ½	103 ⅝
Westinghouse	63 ⅞	63 ⅝
Willys Overland	13	12 ¾

Les importations d'or en Angleterre

Londres 28. — Les importations d'or de la semaine dernière ont été de L861,238 dont L 826,230 du Sud-Africain. Les États-Unis ont reçu pour L303,126 d'or, l'Égypte pour L350,000 et les Indes pour L88,845.

Assemblées annuelles

L'assemblée générale des actionnaires de la Crown Reserve Mining Co., Ltd, aura lieu au No 145 de la rue St-Jacques, à Montréal, le 27 février, à 11 heures.

L'assemblée annuelle des Mackay Compagnies aura lieu à Boston, le 15 février, à 10 heures.

CHOSES MUNICIPALES

Le banquet des propriétaires

LA LIGUE DES PROPIETAIRES REUNIT SES MEMBRES EN DES AGAPES OFFICIELLES AU VIGER. — DES DISCOURS SUR L'ADMINISTRATION DE LA CHOSE PUBLIQUE

La Ligue des Propriétaires a tenu, samedi soir, au Viger, son premier banquet public. Des centaines d'invités, parmi lesquels on remarquait les représentants de la ville et de la Chambre de Commerce, ont pris place autour des tables somptueusement dressées. M. J.-O. Gareau a présidé le banquet et présenté les orateurs à l'heure des santés.

M. Gareau a rappelé les débuts modestes de la Ligue, ses développements progressifs et les succès d'aujourd'hui; il rend hommage à l'esprit d'initiative du secrétaire-gérant de la Ligue, qui l'a complètement réorganisée afin d'atteindre le beau résultat que présente la Ligue à l'heure actuelle.

M. J.-P. Lanctôt, avocat, premier orateur, a fait une dissertation sur le droit de propriété. Les villes et les Etats, dit-il, existent spécialement pour assurer à tout homme la libre et tranquille possession de sa propriété. Sans les droits des propriétaires, les gouvernements des Etats et des villes ne seraient pas nécessaires. Tous les biens seraient en communauté et les hommes jouiraient, semble de tous les biens qui existent dans la nature. Comme les gouvernants ont leur raison d'être dans la propriété, ils ont le devoir d'écouter et de suivre les recommandations des propriétaires. La Ligue des propriétaires est intéressée à protéger les titres des propriétaires contre toute législation qui pourrait les grever injustement ou illégalement.

Les frais d'administration et d'entretien de la chose publique doivent être partagés entre les personnes et les immeubles. La Ligue des propriétaires a le devoir de surveiller la répartition de ces charges. Il est de son devoir de faire des suggestions au gouvernement pour que la propriété ne soit pas entamée injustement en faveur des personnes qui se trouvent à avoir à leur actif le patrimoine de la richesse mobilière et du commerce. Il est du devoir du gouvernement municipal de percevoir des revenus pour l'entretien des services publics dans la proportion des droits exercés par chacun.

M. Napoléon Turcot, représentant le comité exécutif de la ville, témoigne toute sa sympathie en faveur de la Ligue des propriétaires; il déclare que les requêtes de la Ligue sont toujours reçues en très bonne part par le comité exécutif, et il engage ses membres à s'intéresser toujours davantage aux affaires municipales et de proposer sans crainte leur point de vue.

M. le notaire Faribault dit que la profession à laquelle il avait l'honneur d'appartenir n'aurait plus sa raison d'être sans le droit de propriété et il manifeste aux propriétaires son désir de voir toujours la bonne entente régner entre les notaires et ceux qui y ont recours pour les contrats.

M. Léon Trépanier, du quartie LaFontaine, reproche aux propriétaires d'avoir négligé la chose publique. "Ce n'est pas il y a trois ans dit-il, que vous aurez dû commencer à surveiller l'administration publique, messieurs les propriétaires mais votre vigilance aurait dû s'exercer il y a cinquante ans.

"Vous avez, poursuit-il, la garde des deniers du contribuable et vous déléguez au conseil municipal ainsi qu'à la Législature des mandataires pour administrer convenablement le revenu des impôts prélevés sur vos immeubles. Il est nécessaire, par conséquent, que vous soyez en rapports constants avec ces mandataires et c'est là où des associations de contribuables comme celle qui existe dans le quartier LaFontaine et dans d'autres quartiers de la ville deviennent une chose nécessaire."

M. Trépanier rappelle ensuite aux propriétaires qu'ils ont un devoir sacré envers le locataire, celui de lui fournir ainsi qu'à sa famille les facilités de confort, d'hygiène et de bien-être auxquelles tout être humain a droit.

M. le notaire Savignac présente la santé des dames et un journaliste répond à la santé de la presse.

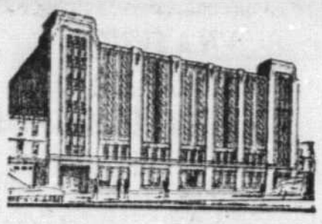

¶ Fondée en 1909 avec un capital de $1,500, la

BAILLARGEON EXPRESS (Ltd)

est aujourd'hui une des plus grandes entreprises de roulage et d'entreposage du pays.

¶ Ses voitures sillonnent toutes les routes ouvertes à la circulation.

¶ Le garde-meuble qu'elle fait construire en ce moment au coeur de Montréal, et qui est représenté ci-dessus, sera l'un des plus vastes et des mieux aménagés du continent.

¶ En garantie de son emprunt de $500,000 à 6% (pouvant être éventuellement porté à $600,000), elle donne un actif de plus de $1,200,000, dont plus de $815,000 en immeubles à l'épreuve du feu.

¶ Au prix de souscription, variable selon les échéances, ses obligations rapportent 6½%

Tous renseignements sur demande.

Versailles Vidricaire Boulais LIMITEE
MONTRÉAL TROIS-RIVIÈRES QUÉBEC
BUREAU-CHEF:
Imm. Versailles, MONTRÉAL Tél: M. 7099

Obligations 5% — 30 ans

Chemins de fer de l'Etat

Canadian National Railway Company

garanties par le Dominion du Canada

Jouissance: 1er février 1924. Echéance: 1er février 1954.

Titres de $1000 et $500, admis à l'enregistrement pour le capital.

LE Gouvernement du Dominion donne sa garantie absolue pour le paiement du principal et le service de l'intérêt. Une inscription à cet effet apparaît sur chaque titre. L'émission engage donc pleinement le crédit et le pouvoir d'impôt de l'Etat, au même degré que les titres de créance émis directement par lui.

Prix: 99.50 et l'intérêt couru

RENÉ-T. LECLERC
Incorporée
MONTRÉAL 100, rue Saint-Jacques
QUÉBEC 74, rue Saint-Pierre
(Maison fondée en 1901)

148

NEW YORK PLYMOUTH LIGNE FRANCAISE HAVRE PARIS

En Europe avec Luxe et Confort

Départ d'un quai couvert à New-York et arrivée à un quai couvert au Havre. Un train pour Paris attend au dock. Six jours pour l'Angleterre. Accommodations insurpassables et cuisine fameuse.

"PARIS", 6 Fév., 12 Mars, 2 Avril.
"FRANCE", 21 Mai, 18 Juin, 9 Juil.

Traversées en tout temps; gros vaisseaux confortables à une seule classe. Taux attrayants. Taux minimum de cabine..... $120

New-York--Havre-Paris
La Savoie, 1 mars, 29 mars
Chicago, 11 mars, 16 avril
Rochambeau 20 fév., 22 mars
Suffren 27 fév., 13 mai

N.-York-Vigo-Bordeaux
La Bourdonnais 4 mars, 15 avril
Roussillon 25 mars, 6 mai

N.-Orléans - Vigo-Havre
De La Salle. . . . 7 fév.
Niagara. . . . . 6 avril

Pour renseignements, s'adresser à GENIN, TRUDEAU & CIE Ltée, agents généraux, 24, rue Notre-Dame O., Montréal, ou agents locaux.

SYNDICAT CATHOLIQUE NATIONAL — No 1

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CONSEIL CENTRAL

Le conseil central des syndicats catholiques et nationaux célébrera le quatrième anniversaire de sa fondation le 24 février prochain, par une messe qui sera célébrée à la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes. Cette messe sera dite aux intentions des syndiqués et pour le bien du mouvement. Tous les membres des syndicats catholiques et spécialement les délégués au conseil central y sont cordialement invités. M. l'abbé A. Boileau officiera. Des détails complémentaires seront donnés ultérieurement.

A la suggestion du délégué Provost, le secrétaire-correspondant du conseil a été prié d'écrire au Bureau confédéral pour l'avertir que le gouvernement anglais, par l'intermédiaire du gouvernement canadien, avait invité un représentant du congrès des métiers et du travail à assister à un congrès impérial sur la question d'immigration. Le Bureau confédéral sera invité à demander sa représentation à ce congrès.

M. M. Dieumegarde a été nommé membre du comité d'organisation en remplacement de M. A. Marcotte.

Le conseil d'administration de l'édifice des syndicats a été formé à l'assemblée de vendredi soir. En font partie: MM. M. Dieumegarde, G. Tremblay, C. Bernier, D. Pilon, J.-P. Malo. Ce conseil d'administration remplacera le comité de construction et de location qui est maintenant libéré de ses fonctions.

Le conseil est invité à discuter avec M. J.-A. Laprès, de la Ligue centrale du progrès civique, le nouveau code de construction. M. G. Tremblay est prié de se mettre en communication avec M. Laprès aussitôt que possible.

Les syndiqués sont tous invités au grand ralliement organisé par l'A.C.J.C. à la salle Salaberry, dimanche, le 27, pour supporter les Canadiens français d'Ontario qui combattent pour le maintien de la civilisation française.

M. C. Bernier, président du conseil central, a été invité à représenter le conseil central au banquet donné par la ligue des propriétaires à l'hôtel Viger. Une communication du conseil d'administration du journal *Le Travailleur*, remercie le conseil central de ce qu'il fait pour aider à garantir un minimum d'abonnés au journal confédéral.

Le conseil a reçu de M. Mackenzie King, premier ministre, la nouvelle que la demande de relèvement du tarif canadien contre les cotonnades anglaises avait été référée à M. Robb, ministre intérimaire des finances. Le conseil avait envoyé au premier ministre une lettre demandant, au nom des ouvriers textiles, le relèvement du tarif contre les cotonnades, afin d'empêcher le chômage chez les ouvriers de l'industrie textile.

M. U. Bernier présidait l'assemblée du conseil. MM. les abbés A. Boileau, aumônier général, et E. Coudry, assistaient à l'assemblée. La prochaine réunion du conseil n'aura lieu que le 8 février.

SYNDICAT DES PLOMBIERS

Le syndicat des plombiers s'assemble ce soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle no 1, édifice des syndicats, 655, DeMontigny est. M. M. Dieumegarde présentera son rapport hebdomadaire. M. Louis Nicquet, poseur d'appareils de chauffage, donnera, avec dessin sur le tableau, une conférence sur les systèmes de chauffage. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DES PRESSIERS, No 1

C'est ce soir, à la salle no 2, édifice des syndicats, 655, DeMontigny est, qu'a lieu l'assemblée régulière du syndicat des pressiers de travaux de ville. M. G. Tremblay donnera son rapport. Plusieurs nouveaux membres seront initiés à cette assemblée. Discussions très importantes. Tous les membres sans exception sont priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DES CORDONNIERS

Ce soir, à 8 h. 15 p.m., au bureau de l'agent d'affaires, M. G. Laurier, 655, DeMontigny est, a lieu l'assemblée du Bureau exécutif général du syndicat catholique et national des travailleurs en chaussures. Tous les officiers ainsi que les délégués doivent se faire un strict devoir d'être présents. M. l'abbé A. Boileau confirmera l'heureuse nouvelle de l'appui financier du secrétariat des syndicats catholiques envers le syndicat des cordonniers. Ce règlement financier met en bonne posture le syndicat qui pourra facilement faire face à la situation. Les membres du comité de régie des cordonniers-monteurs sont invités à se réunir afin de compléter leur travail pour la prochaine assemblée. Par ordre.

AVIS LEGAUX

Province de Québec COUR SUPERIEURE
District de Montréal
No 2760.
J.-Chs. Pilon, demandeur, vs N. Sénécal, défendeur.
Le 6ème jour de février 1924, à 10 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 221, rue Préfontaine, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause consistant en meubles de bureaux, chevaux, voitures, etc.
Conditions: ARGENT COMPTANT.
Emile LAPIERRE, H. C. S.
Montréal, 28 janvier 1924.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT
District de Montréal,
No 23506.
Goodwins Limited, de Montréal, demanderesse, vs A.-E. Cloutier, de Montréal, défendeur.
Le 6ème jour de février 1924, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 754, rue Delorimier, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, gramophone, meubles de ménage, etc.
Conditions: ARGENT COMPTANT.
J.-X. PAUZE, H. C. S.
Montréal, 28 janvier 1924.

Province de Québec COUR SUPERIEURE
District de Montréal.
No 3451.
Montréal Quarry Limited, demanderesse, vs Achille Billet et al, défendeurs.
Le 6ème jour de février 1924, à 11 heures de l'avant-midi, aux domicile et place d'affa

LA VIE SPORTIVE

LES SONS OF IRELAND JOUERONT CONTRE LE NATIONAL CE SOIR

Ces deux clubs de la Ligue de Hockey de l'Est du Canada en viendront aux prises à l'Arena Mont-Royal — Billy Coutu a confiance en le Violet et Blanc

La joute de ce soir entre le National et les Sons of Ireland est sans contredit la partie la plus intéressante de la saison dans les séries régulières de la Ligue de hockey de l'Est du Canada, car si le Violet et Blanc réussit à vaincre les Québécois ce soir les trois clubs qui font actuellement partie du circuit du président McSweeney seront sur un pied d'égalité dans la course au championnat.

La joute Sons of Ireland-National suscite un intérêt énorme. Les Québécois viendront ici avec leur équipe au grand complet et ils feront l'impossible pour remporter une deuxième victoire sur le Violet et Blanc et les dépêches nous apprennent que les Sons ont pratiqué tous les jours de la semaine d'être en condition parfaite.

Sons of Ireland ont vaincu le Victoria à Montréal par un résultat de 6 à 5 et ont fait partie nulle avec les Trifluviens aux Trois-Rivières, tandis qu'ils ont vaincu le club de M. Baptist mercredi soir dernier par 7 à 2 dans la vieille Capitale et lors de sa première rencontre avec le National, le club québécois a vaincu les Habitants par 6 à 2. Cela suffira, croyons-nous, pour donner une faible idée de la valeur du club de Québec et avec les pratiques régulières qu'ils ont eues ces jours derniers ils ont pu améliorer leur jeu et il sera très difficile de vaincre les Irlandais de Québec.

A tout événement la joute de ce soir vaudra la peine d'être vue et nul doute que tous les fervents du hockey et les amis du National seront à l'Arena pour encourager leurs favoris à la victoire.

LE POINTE-CLAIRE ET LE LONGUEUIL SONT VICTORIEUX

Le club Longueuil a causé une surprise, hier soir, à l'Arena Mont-Royal, en battant le club de Sorel par 10 à 0. Le changement qui a été fait sur l'alignement du Longueuil a produit de bons résultats. La défense composée de Roger et de McCarthy est très solide et bloque bien. La ligne d'avant composée de Brophy, Roy et Snider, a travaillé avec cohésion et vitesse. Roy et Brophy se sont particulièrement signalés par leur travail efficace. Brophy a enregistré cinq des dix points du Longueuil. Deniger était de nouveau dans les buts et a joué une partie de toute beauté et c'est grâce à lui que le Sorel n'a pu éviter le blanchissage. Dans la dernière période, les Sorelois ont attaqué avec vigueur, mais Deniger arrêta tout.

La première partie au programme mettait aux prises le Beaurivage et le Pointe-Claire. La partie fut contestée et le Pointe-Claire est sorti victorieux par 3 à 0. Il méritait bien cette victoire car il a mené le jeu la majeure partie de la joute. Il faut dire cependant que le Beaurivage s'est vaillamment défendu, mais la guigne s'est acharnée sur lui et il a manqué plusieurs belles chances de compter, surtout dans la dernière période.

Le jeu dans les deux parties, fut denué de toute brutalité et Bill Coutu, qui remplaçait Odie Cleghorn, indisposé, s'est bien acquitté de ses nouvelles fonctions dans la Ligue de la cité et du district. Dans la seconde partie, les joueurs furent portés à mêler un peu plus durement mais il n'y eut que quelques punitions mineures.

Alignement des équipes:

Beaurivage		Pointe-Claire
Boulanger	buts	Jérôme
Valois	défenses	N. Brunet
Duclos	défenses	L. Brunet
Savard	centres	Daignault
Arnold	avants	Lavery
Cole	avants	Mallette
Sullivan	subs	Boileau
Burnett	subs	Ouimet
Walter	subs	Brunet

SOMMAIRE

Première période

1. — Pointe-Cliare, lavery, 6.00.
2. — Pointe-Claire, Boileau, 8.00.

Deuxième période

Pas de point.

Troisième période

3. — Pointe-Claire, N. Brunet, 5.00

DEUXIEME PARTIE

Longueuil		Sorel
Deniger	buts	Beaulac
Roger	défenses	Guevrement
McCarthy	défenses	Pontbriand
Brophy	centres	Latraverse
Roy	avants	Robillard
Snider	avants	Larochelle
Paquette	subs	Lesieur
Tahamead		De Grandpré
Bourdon		Hv. Guèvrement

SOMMAIRE

Première période

1. — Longueuil, Brophy, 1.00.

Deuxième période

2. — Longueuil, Snider, 2.00.
3. — Longueuil, Brophy, 15.00.

Troisième période

4. — Longueuil, Roger, 3.00.
5. — Longueuil, Snider, 2.00.
6. — Longueuil, Brophy, 0.10.
7. — Longueuil, Prophy, 2.00.
8. — Longueuil, Phophy, 1.00.
9. — Longueuil, Paquette, 3.00
10. — Longueuil, McCarthy, 0.1

LIGUE JUNIOR A L'ARENA MT-ROYAL

De belles parties ont été jouées samedi dans la ligue junior à l'Arena Mont-Royal. Dans la première joute, le National a triomphé du Ste-Anne par 3 à 1, tandis que la deuxième, entre le M.A.A.A. et le St-Patricp, fut nulle, aucun des deux clubs ne pouvant se prendre une seule fois en défaut.

Dans la dernière joute au programme, le St-Michel a battu le Catholic High Scooï par 2 à 1.

L'équipe canadienne française mena le bal du commencement à la fin dans la première rencontre de la matinée, ayant l'avantage du jeu sur ses adversaires. Larivee ne prit pas de temps pour déjouer Brennan, qui occupait les buts pour l'équipe irlandaise, et Delabrière porta à 2 à 0 avant la fin de la première motié. Mais Scanlon remit l'espoir au coeur des partisans du Ste-Anne en comptant un point qui mit le résultat à 2 à 1. Au commencement de la deuxième période, le National jouant avec trois hommes à l'attaque, enregistra un autre point, qui devait être le dernier de la partie.

Dans la deuxième partie, les deux clubs en lice, le M. A. A. A. et le St-Patrick se sont livrés un duel qui a tenu tous les spectateurs sur le qui-vive du commencement à la fin. Le jeu fut passablement partagé et les gardiens de buts durent accomplir des prodiges pour empêcher leurs adversaires de compter.

Alignements:

Ste-Anne (1)		*National* (3)
Brenan	Buts	Comeau
Brady	Défenses	Côté
Ahern	Défenses	St-Onge
Scanlon	Centres	Wilson
Coleman	Ailes	Larivée
Bracken	Ailes	Delabrière

Substituts. — Ste-Anne : Consedine, Allan, Fagan: National, Pauzé, N. Delabrière. Barthelet.

Arbitre : Welland.

Deuxième partie

Mackay	Buts	Perrault
Wray	Défenses	McEntee
Campbell	Défenses	Monahan
Lanthier	Centres	McCarron
Soden	Ailes	Brophy
Walker	Ailes	Quinn

Substituts. — M. A. A. A. : Mulligan, Clendenning, Shepherdé St-Patrick : Stevens, Ward, Dumont.

Troisième partie

St-Michel (2)		*Catholic H.* (1)
Platt	Buts	Haynes
F. O'Rorke	Défenses	Smith
Parisien	Défenses	Bennett
J. O'Rorke	Centres	Grant
Perigo	Avants	Anderson
Palin	Avant	Bronstetter

Substituts. — St-Michel : Gauthier, Daly, Callan; Catholic H. : Ferry, Cloutier, Basserman .

Défaite de l'U. de Montréal

LE QUEENS A VAINCU NOS UNIVERSITAIRES PAR 4 à 3 SAMEDI SOIR A L'ARENA MONT-ROYAL

L'Université de Montréal s'est fait battre, samedi soir par l'équipe de l'Université de Kingston. Après avoir dans les dix premières minutes de la troisième période, porté le résultat en sa faveur de 3 à 1, l'Université de Montréal s'est fait enlever la victoire à la suite de fautes de jugement qui lui furent fort coûteuses. A la conclusion du temps réglementaire les deux équipes étaient sur un pied d'égalité et ce n'est que dans la période additionnelle que les visiteurs s'assurèrent la victoire.

Jusque-là, l'Université de Montréal avait eu l'avantage grâce, surtout au jeu saillant de Leduc, Lord et de Lajeunesse. De tous, c'est Lajeunesse qui a joué la partie la plus brillante, et il y était bien forcé à cause de la faiblesse coûteuse de Poirier et de Beaubien sur la défense. Leduc était partout et a joué une partie solide sur l'attaque et sa mise en échec était particulièrement efficace. Il a brisé bien des attaques des avants du Queen's et ses lancés étaient précis.

Les joueurs du Queen's ont affiché un jeu supérieur à celui de ses parties précédentes et leur jeu de combinaison était de toute beauté.

Cette défaite est particulièrement coûteuse pour l'équipe de l'Université de Montréal, et celle-ci a grandement besoin d'améliorer au plus tôt son jeu de défense si elle veut regagner le terrain perdu et aussi garder la sympathie de ses partisans car des défaites de la sorte sont dures à digérer.

Alignement des équipes:

Queen's		Univ. de Montréal
Quinn	buts	Lajeunesse
Smith	défenses	Lapointe
Reynolds	défenses	Beaubien
Lindsay	centres	Leduc
McDonald	ailes	Gauthier
Brown	ailes	Lord
Boucher	subs.	Emard
Legon	subs.	Poirier

SOMMAIRE

Première période

1—Montréal, Leduc 9.00

Deuxième période

2—Queen's, Lindsay 2.00
3—Montréal, Lapointe 14.00

Troisième période

4—Montréal, Lapointe 4.00
5—Queen's, Reynods 8.00
6—Queen's, Lindsay 6.00

Période suppémentaire

7—Queen's, Smith 2.00

LES SENATEURS SONT DECLASSES PAR HAMILTON

LES TIGERS ONT VAINCU LE CLUB OTTAWA SAMEDI SOIR PAR UN RESULTAT DE 5 A 1. — BROADBENT ET DENNENY N'ONT PU JOUER AVEC LES CHAMPIONS.

Hamilton, 28. — Le club Ottawa, privé des services de Denneny et de Broadbent, a été déclassé et défait par le club local, ici samedi soir. Le résultat fut de 5 à 1.

Les visiteurs n'eurent jamais de chance et ce n'est que grâce au beau travail de Benedict, dans les buts, si le résultat n'a pas été plus élevé. Les Tigers, avec Burch, et les frères Green, sur la ligne d'attaque, se sont joués de Nighbor, Campbell et Clancy. Red Green s'est sauvé de Campbell et il a donné du fil à retordre à Benedict. Le jeune joueur des Tigers a constamment attaqué et Benedict fut fort occupé.

Red Green a joué une partie de toute beauté et à plusieurs reprises, il a déjoué Hitchman et Boucher, mais Benedict lui a tenu tête. Son frère, Shorty, fut aussi bon. Il a compté son point après une belle course. Il força Benedict à sortir de son filet et ensuite lança dans le but désert.

Malgré la mauvaise tenue des visiteurs, la joute fut tout de même intéressante pour la foule record qui emplissait l'Arena

Les Tigers ne perdirent pas de temps, et dès le début Burch et Red Green attaquèrent. Red Green fut le premier à compter, en 10 minutes de jeu, et ensuite Gildie Prodgers déjouait Benedict.

L'Ottawa fonça dans la deuxième période et les Tigers jouaient sur la défense. Finalement, Campbell déjoua Forbes pour la première et seule fois. En moins d'une minute, Burch compta et un peu plus tard, Shorty Green déjouait Benedict. Ensuite Benedict eut de l'ouvrage.

Dès le début de la troisième période, Prodgers compta le cinquième point de son club et ensuite les Tigers continuèrent d'attaquer, mais ils ne purent faire plus.

Billy Burch a bien travaillé avec les frères Green. Durant toute la partie, la combinaison des Tigers fut tout un problème pour les Sénateurs. Frank Nighbor est retombé sur la défense pour donner un coup de main à Hitchman et Boucher.

Nighbor ne semblait pas se décider et ce n'est que par moment qu'il s'est signalé. Il n'a pu réussir dans ses combinaisons et il a tenté des efforts individuels mais il lut s'arrêter devant Prodgers et Randall. La défense du Hamilton a bien joué et les joueurs arrêtèrent toutes les poussées des visiteurs.

King Clancey et Georges Boucher furent les Sénateurs à faire quelque chose qui vaille. Le premier a lutté avec énergie et Boucher fut dangereux par ses attaques. Il a lancé des coups difficiles à Forbes. Clancy et Shorty Gren se bousculèrent souvent et ils échangèrent plusieurs coups sans toutefois murmurer.

Composition des équipes :

Ottawa		*Hamilton*
Benedict	But	Forbes
Boucher	Défense	Randall
Hitchman	Défense	Prodgers
Nighbor	Centre	Burch
Cambell	Avant	S. Green
Clancey	Avant	R. Green

Substituts. — Ottawa : Snylie, Darrah, Helman; Hamilton : Denneny, Bouchard, Scott.

Arbitre, Art. Ross.

SOMMAIRE

Première période

1—Hamilton, R. Green 10.45
2—Hamilton, Prodgers 6.25

Deuxième période

3—Ottawa, Campbell 2.50
4—Hamilton, Burch ..... .45
5—Hamilton, S. Green ..... .55

Troisième période

6—Hamilton, Prodgers ..... .25

LE MONTREAL EST ENCORE VAINQUEUR

Le club de quilles Montréal a remporté deux brillantes victoires samedi et hier aux allées du Canadien. Dans la première joute disputée samedi soir le club de M. James Strachan a triomphé du *Toronto Harris Dairy* par une majorité de 313 points dans une rencontre pour le trophée McCallum, emblème du championnat du Canada, tandis qu'hier après-midi les Montréalais ont gagné deux parties sur trois contre le Québec dans les séries régulières de la Ligue de quilles provinciale de Québec. Résultat détaillé:

TROPHEE McCALLUM

Harris Dairy

Scott.	170	135	161—	466
Dudds. . . .	159	167	177—	503
Donaldson. .	177	165	144—	486
Farley. . . .	207	178	195—	580
Cusack . . .	158	147	202—	508
Totaux . .	871	793	879	2543

Montréal

Bryson . . .	174	165	160—	499
Desautels . .	199	186	178—	563
Sparey . . .	179	216	212—	607
Talbot. . . .	222	227	192—	641
Labelle. . .	193	182	171—	546
Totaux . .	967	976	913	2856

Majorité pour Montréal: 313 pts.

LIGUE PROVINCIALE DE QUEBEC

Fréchette . .	170	146	160—	476
Dorval. . . .	157	143	170—	470
Gagnon . . .	169	157	191—	517
Duquet . . .	193	198	145—	536
Paquet . . .	164	191	200—	555
Totaux . .	853	835	866	2554

Montréal

Bédard . . .	207	211	153—	571
Désautels . .	167	200	187—	554
Sparey . . .	222	187	194—	603
Talbot . . .	159	190	150—	499
Labelle. . .	211	215	163—	589
Totaux . .	966	1003	847	2816

Montréal gagne deux parties.

ST-PATRICK A TRIOMPHÉ DU CANADIEN

LES HABITANTS, MALGRE L'ABSENCE DE TROIS JOUEURS REGULIERS, ONT FAIT EXCELLENTE FIGURE CONTRE LES IRLANDAIS

RESULTAT: 2 A 1

Toronto, 28 — Les amateurs de la Ville Reine ont été témoins d'une joute très excitante samedi soir alors que les clubs Canadien et St-Patrick en vinrent aux prises dans les séries de la N.H.L. et le résultat de cette rencontre fut incertain jusque dans les dernières minutes du jeu. Les Irlandais parvinrent à triompher de leurs adversaires, qui étaient privés des services de trois joueurs réguliers. Le St-Patrick a laissé la glace à l'expiration des trois périodes réglementaires avec un résultat de 2 à 1 en sa faveur.

Le fait saillant de la partie fut la tenue de Mentha et Bobby Boucher, les deux dernières recrues. Boucher, le quatrième de la famille à se lancer au professionnalisme, fut loin d'être nerveux et il a joué comme un vétéran.

Boucher s'est lancé sur les locaux avec tout le courage nécessaire et il a fini la partie en frappant Bert Corbeau après que le gros joueur de défense l'eût malmené.

Mentha s'y lança avec beaucoup de rapidité. Ce fut sa meilleure partie depuis qu'il est au rang des professionnels. Même le vétéran Sprague Cleghorn était enthousiasmé de sa tenue. Mentha fut rapide et habile à manier son bâton. Il a compté le seul point de son club.

Le vieux Billy Bell est un autre substitut qui a fait belle figure. Le vétéran, qui ne pensait pas jouer cette année, fut placé sur l'aile gauche. Il s'est affirmé l'un des meilleurs patineurs de la Ligue professionnelle.

De temps en temps Aurèle Joliat a fait preuve de rapidité et il a failli compter à plusieurs reprises.

La joute a été rude parfois mais elle ne fut pas brutale car il n'y eut que trois punitions. Les malchanceux furent Adams, Corbeau et Morentz. Corbeau fut loin d'être tendre et finalement Morentz voulut le frapper avec son bâton. Il n'y eut pas de dommage et les deux furent bannis.

Tous les joueurs ont fait leur part et il n'y eut pas d'étoile mais Roy Noble a été critiqué parce qu'il n'était pas aussi rapide que d'habitude. D'un autre côté il a bien joué au centre et il a brisé plusieurs attaques.

Vézina fut l'étoile de la première période. Il a gardé le fort jusqu'à ce que les recrues purent se mettre à leur aise. Les St-Patric en profitèrent pour lancer et le gars de Chicoutimi dut arrêter des coups difficiles. Sprague Cleghorn a mis plus d'entrain dans son jeu et il a surpris les spectateurs en s'affirmant plus rapide que les locaux. Après dix minutes de jeu, Mentha fit une course, déjoua la défense ainsi que Roach.

Les St-Patrick attaquèrent au début de la deuxième période et Dye compta sur un coup chanceux en lançant de loin. La rondelle frappa le bâton de Cleghorn et rebondit dans le filet: Alignement des équipes:

Canadien		*St-Patrick*
Vézina	But	Roach
Mantha	Déf.	Corbeau
S. Cleghorn	Déf.	Stuart
Morentz	Centre	Noble
Bell	Avant	Arbour
Joliat	Avant	Dye
Cameron	Subs.	Adams
Boucher		Loughlin
Malone		Jackson

Arbitre: Jerry Laflamme.

Première période

1—Canadien, Mantha..... 10.10

Deuxième période

2—St-Patrick—Dye 3.00

Troisième période

3—St-Patrick—Corbeau 19.10

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.	C.
Ottawa	10	3	41	29
St-Patrick	7	6	33	38
Hamilton	5	8	32	33
Canadien	4	9	24	30

La clôture de l'exposition d'automobiles

Le salon de l'automobile s'est terminé samedi soir à 11 heures précises malgré les nombreuses demandes qui avaient été faites à M. Lévesque de continuer le salon durant une semaine encore. A 11 heures moins cinq les cloches, les trompes et les sirènes commencèrent à sonner pour annoncer la fermeture du salon et à ce moment il y avait encore une grande foule qui était dans l'édifice. On aurait dit que le monde avait peine à quitter ces merveilles de l'automobile et de ses accessoires.

Une plus grosse foule que d'habitude a visité le salon dans l'après-midi et durant toute la journée du samedi, dix-huit mille personnes ont visité le salon de l'automobile. Avant la fermeture ce fut une constant déluge de pamphlets et de cadeaux qui servaient à rehausser la valeur des automobiles ou de leurs accessoires.

M. Adelstan Levesque, gérant-général du salon, estime que cent onze mille personnes ont visité le salon durant toute la semaine. Plusieurs venaient des différentes villes de la province, d'autres plus loin encore car il en est venu de Sault-Ste-Marie, de North-Bay et de Frédéricton, N.-B. La foule fut très facile à contrôler, grâce aux nombreux et excellents moyens de locomotion que possède le nouvel édifice Morgan. Tous les visiteurs purent se rendre au plancher des exhibits sans encombre et purent aussi visiter les trois planchers du salon sans aucune difficulté ni congestion. Cela est dû à l'excellente manière dont est géré le salon. M. Levesque remercie en outre la compagnie Morgan pour le grand service qu'elle a rendu au public en mettant à sa disposition trois planchers qui serviront à l'avenir pour les expositions et les grandes conventions.

M. A. Jacques, président de l'Association du commerce de l'automobile de Montréal, sous les auspices de laquelle se tient le salon, déclara hier que ce fut le plus grand, le plus beau succès de tout le Canada depuis que celui-ci fait des salons d'automobiles. Il ajoute que ce ne fut pas un salon seulement local mais bien national, car il est venu des visiteurs de partout, des points les plus éloignés.

Les officiers de la même association sont unanimes à dire qu'au point de vue financier et dans l'intérêt du public ce fut le plus grand succès de tous les salons d'automobiles tenus au Canada depuis 1912. Les ventes ont été très nombreuses et plusieurs rapportèrent deux cent pour cent. Tous les gérants de vente admettent une augmentation considérable du commerce et plusieurs parlent avec des contrats fructueux.

TROIS JOUTES FORT CONTESTEES

Trois parties très intéressantes ont été disputées hier après-midi dans la ligue de hockey Mont-Royal à l'Arena de la partie nord, en présence de près d'un millier de personnes.

Dans la première joute à l'affiche, les clubs Grey et Eureka firent partie nulle de 1 à 1 tandis que dans la deuxième rencontre le St-François-Xavier a triomphé du Tacoma par 2 à 1 après un duel de toute beauté. Dans la dernière joute le Cercle Paroissial Verdun est sorti victorieux du Antonian par 4 à 3.

Composition des équipes:

Eureka (1)		Grey (1)
Whittaker, buts		Cyr
Kelly, défense		Doyle
Paulhus, défense		Lépine
Guay, avant		Carbonneau
Holland, avant		Lavallée
West, avant		Thompson
Robinson, substitut		Bougie
Perrie, substitut		Harrison
Taylor, substitut		Leduc
Wilson, substitut		Lafrance

SOMMAIRE:

1ère période

Grey, Thompson. 2.00

2ème période

Eureka, Perrie. 12.00

3ème période

Pas de point.

St. Frs-Xavier (2)		Tacoma (1)
Gervais, but		Deegan
Villeneuve, défense		Hart
Singher, défense		Allen
Mondou, avant		Neveau
Cormier, avant		Pollack
Cormier, avant		Pollack
Lapointe, avant		Platt
Armand, substitut		Berry
Duquette, substitut		McQuatt
		Tansey
		Hughes

SOMMAIRE:

1ère période

St-Frs-Xavier, Mondou. . . . 13.00

2ème période

Tacoma, Platt. 5.00

3ème période

St-Frs-Xavier, Cormier. . . . 2.00

C. P. Verdun (4)		Antonian (3)
Archambault, but		Marineau
Paquette, défense		Callaghan
Toupin, défense		Rochon
Pigeon, avant		Smith
Dussault, avant		Deguire
Churchh, avant		Ranco
Verrier, substitut		Cook
		Beaumier
		Srasseau
		Rochefort

SOMMAIRE:

1ère période

C. P. Verdun, Pigeon. 3.00
C. P. Verdun, Dussault. 6.00
C. P. Verdun, Paquette. . . . 4.00

2ème période

Antonian, Deguire. 1.00
C. P. Verdun, Toupin. 6.00
Antonian, Deguire. 3.00

3ème période

Antonian, Callaghan. 4.00

Dans la ligue des assurances

La ligue de hockey des Assurances donnera sa quatrième séance lundi soir au rond Victoria, rue Drummond.

La première partie, qui sera jouée de huit heures à neuf heures, mettra aux prises le club représentant la *Royal Insurance Co.* qui, après avoir perdu quatre parties au commencement de la saison l'année dernière, fut la terreur de la ligue avec la *Phoenix Assurance of London*, qui a cette année une équipe de toute première force.

La deuxième joute fera voir la fameuse équipe du Canadian Fire Underwriters Association, qui passe pour être l'équipe la plus puissante de la ligue, mais qui a jusqu'ici joué de malchance, aux prises avec la *Mont-Royal Insurance Co.*, qui est aussi une équipe très malchanceuse. Il sera très intéressant de voir ces deux équipes essayer de secouer la guigne qui les a suivis jusqu'ici.

La troisième et dernière partie de la soirée sera probablement l'événement par excellence. L'équipe de la *Liverpool & London & Globe Ins. Co.*, les champions de l'an passé, croisera les fers avec la *Commercial Union Ass. Co.*, leurs ennemis de l'an passé. Quoique les champions soient plus forts que l'an passé, la partie promet des surprises.

Donald Smith, l'ancien joueur du Canadien, est l'arbitre régulier de la ligue.

Composition des équipes :

Royal Ins.		*Phoenix Ins.*
Lowe	Buts	Dagenais
Ryan	Défense	Dumont
Butler	Défense	Pesant
Brophy	Avant	Burnett
Lepage	Avant	Dumont
Quinn	Avant	Gladhill

Substituts. — Royal Ins.: Cartier, Moseley, Meagnon, Gagnon; Phoeniq Ins. : Gagnon, Hill, Adair.

C. F. U. A.		*Mont-Royal*
Dunlop	Buts	O'Neil
Hawthorne	Défense	Viger
Snuggs	Défense	Perras
Durand	Avants	Favreau
Yates	Avant	Robillard
Durand	Avants	Bush

Substituts. — C. F. U. A. : Bernard, Querin, MacDonald, Reay: Mont-Royal : Blair, Trembiay, Provost.

L. & L. & Globe		*Comm. Union*
Dixon	Buts	Spriggins
McKeown	Défense	Sheppard
Clendenning	Défense	Wood
Gilmour	Avant	Lester
Pitt	Avant	Hardman
Delabrière	Avant	St-Germain

Substituts. — L. & L. & Globe : Hamilton, Morin, Kennedy; Commercial Union : Lemesurier, Crevier, Dubuc.

AU NATIONAL

Les directeurs de l'Association athlétique d'amateurs Nationale ont adopté une résolution de condoléances à l'adresse de la famille Désormiers, à l'occasion de la mort de M. Antoine Désormiers, membre de l'Association.

COURS DE CULTURE PHYSIQUE

Tous les soirs il s'en donne deux spécialement pour les hommes d'affaires; l'un de 5 h. à 5 h. 45 et l'autre de 5 h. 45 à 6 h. 30. On peut s'inscrire en tout temps au gymnase ou au contrôle de la palestre.

LA SOIREE DU 7 FEVRIER

C'est jeudi, le 7 février, que la sous-commission des soirées sociales donnera sa prochaine grande fête à laquelle sont invités tous les membres du National et leurs amis. Le succès des soirées précédemment organisées fait bien augurer pour le 7 février. On peut retenir ses billets dès maintenant en s'adressant au contrôle de la palestre.

TOURNOI DE BOXE AU SAINTE-BRIGIDE

Les championnats de boxe amateur auront lieu prochainement, nous avons cru plaire au public en organisant un tournoi de boxe qui aura lieu le 4 février 1924 à la salle Ste-Brigide.

L.-E. Métivier, directeur athlétique du Ste-Brigide, est allé à Ottawa retenir les services de deux boxeurs amateurs très renommés.

M. Hedley, d'Ottawa, 147 lbs, rencontrera Desjardins, Cercle Impérial Barsalou, champion de la province de Québec. Hedley, sur ses 21 derniers combats, les a tous gagnés, dont 16 par "knockout". M. Desjardins lui fera une dure bataille, car nous estimons que notre confrère du Cercle Impérial Barsalou ne s'en laissera pas imposer.

Wm Doherty, d'Ottawa, 112 lbs, rencontrera A. Gagné, du Ste-Brigide. L'humiliation que Gagné a subie aux mains de Blain du National sera complètement absoute, car il est déterminé à vaincre son adversaire de toute nécessité. Il ne faut pas oublier que Doherty a un record enviable à son crédit: ce combat sera très disputé, les deux hommes démontrant des qualités respectivement égales.

Handerson, du Verdun, rencontrera Duceppe du Ste-Brigide. Yales, du Verdun, rencontrera Dutil, du Ste-Brigide. Nous n'avons que des félicitations à adresser à la direction athlétique de leur choix de ces deux combats qui sont très équilibrés. Les chances respectives de ces deux hommes ne peuvent que difficilement être discutées, nous croyons que seul le combat ne saurait justifier une déclaration.

Tous nos boreurs suivent un entrainement très suivi; d'un autre côté notre gymnase a reçu les dernières améliorations et contient tous les accessoires de boxe; notre tournoi du 4 février eclipsera toutes les organisations passées.

Le circuit des expositions du St-Laurent

L'assemblée annuelle du circuit des expositions du St-Laurent, aura lieu à l'hôtel Place Viger à Montréal, le lundi, 25 février 1924, à 3 h. 30 de l'après-midi, et sera composée des délégués de Québec, Sherbrooke, Ottawa, Trois-Rivières, Valleyfield, Joliette et iKngston.

Toute autre association qui voudrait se joindre au circuit, voudra bien communiquer avec le secrétaire trésorier, M. Joseph Fortier, de Ste-Scholastique, afin de se mettre en règle et de remplir les formalités requises dans les délais qui sont prescrits par la constitution.

La ligue opérera sous le controle de la Q.A.H.A.

La Ligue de l'est du Canada a tenu une assemblée, hier. Elle a duré huit heures et finalement il fut décidé de se placer sous la direction de l'Association de hockey amateur de la province de Québec, c'est-à-dire que les clubs Victoria, National et Sons of Ireland ont décidé de continuer de jouer leurs séries, mais le club Trois-Rivières reste toujours suspendu par la Ligue de l'est et cette dernière n'est pas encore réinstallée par le corps dirigeant amateur de la province. En un mot, la situation est aussi compliquée qu'elle l'était à la fin de la semaine dernière. D'un autre côté, une assemblée aura lieu sous peu et le cas de la Ligue ainsi que celui du Trois-Rivières seront réglés.

M. Finch, le président de l'Association de hockey amateur de la province de Québec, assistant à la réunion d'hier, qui fut présidée par M. T. S. Holland. On essayer d'expliquer à M. Finch comment la Ligue de l'est, quoique agissant de bonne foi, avait enfreint les règlements du monde amateur. M. Finch n'a pas voulu se laisser émouvoir, mais d'un autre côté, il a consenti à laisser les clubs National ,Sons of Ireland et Victoria continuer leurs opérations. Ceci signifie donc que la joute de ce soir à l'Arena Mont-Royal, entre Sons of Ireland et National aura lieu.

Samedi soir, le Victoria devait jouer à Trois-Rivières mais il n'a pas fait le voyage vu que le club de la cité de Laviolette a été suspendu par la ligue elle-même.

Etaient présents à cette assemblée: MM. Maranda et Flett, Sons of Ireland; F.-K. Kavanagh et Don Anderson, Victoria; C.-E. Paré et C.-O. Baptist, Trois-Rivières; J.-A. Laliberté, M. Forget et X.-H. Varbonne, National; J.-S. Holland, V. Upton, C.-E. Finch et O. Benoit.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOIS: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDE D'ELEVES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES A LOUER: — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
TROUVE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
PERDU: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER: — Jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES: — tarif sur demande.
AVIS LEGAUX: — 15 sous la ligne agate.
NAISSANCES, DECES, MESSES: — 50 sous par insertion.
REMERCIEMENTS: — 50 sous.
CARNET MONDAIN, NOTES PERSONNELLES, ETC. : — $1.00 par insertion.

DORURE, ARGENTURE
SUR CALICE, CIBOIRE, ETC.
VERNISSAGE A L'OR
SUR ORNEMENTS D'EGLISE
PLACAGE D'ARGENTERIE
NICKELAGE, REPARATION
Cie ROYAL SILVER PLATE
A. GIROUX, gérant, 48, CRAIG OUEST

CLAVIGRAPHES

CLAVIGRAPHES reconstruits de toutes les marques et prix, vendus, loués, réparés. Protecteurs de chèques, rubans, papier carbone. Main 2202, Canada Typewriter Exchange & Supply, 58, rue Saint-Jacques.

COLLEGE DE BARBIER

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelques semaines d'apprentissage suffisent. Système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Moler Barber College, 62, St-Laurent.

A LOUER

Bureau à louer, coin de Laroche et Beaubien, aussi logement si désiré. Belle place pour homme de profession ou bureau d'assurance. S'adresser à 1727 De Laroche. Calumet 4415

Demain soir au St-Denis

Gene Larue et Benny Nelson, qui seront au programme de demain soir, au théâtre Saint-Denis, ont terminé leur entrainement hier après-midi au cercle Outremont. Environ 200 personnes les ont vus à l'oeuvre avec Kid Roy, Ted Cossette et Eugène Demers. L'exercice fut rigoureux. Après un bon massage, Nelson a pesé 118 livres et Larue a fait 113 1-2 livres. Pour son combat il doit faire 115 livres, de sorte qu'il n'est pas inquiet au sujet de la pesanteur.

Young McNaughton et Kid Gagnon, qui viennent de la vieille capitale, sont arrivés à Montréal, hier soir. McNaughton a déclaré qu'il pesait 117 livres avant de partir de Québec. Il fera un peu d'exercices aujourd'hui afin de se délier les muscles. Gagnon se bat à poids libre, avec Harris, de sorte qu'il n'a pas à s'inquiéter de la pesanteur.

Le promoteur Moore a été avisé que Paluso serait à Montréal ce matin. Comme tous les boxeurs seront sur les lieux ce matin, il est certain qu'il n'y aura pas de malentendu à la dernière minute.

Le Norbert est défait

Hier c'était au tour du club de l'école "Norbert" à venir essayer le Ste-Marie. La partie, commencée un peu tard, dut malheureusement se terminer trop tôt au gré de tous les joueurs: l'heure de l'étude vint interrompre le dernier 6 minutes avant la fin. Le "Ste-Marie" avait alors 2 points et le "Norbert" 0.

Il sera utile de remarquer que les collégiens furent très mortifiés de l'issue "ex-abrupto" de leur magnifique joute; mais dans un collège, les règles du "jeu" doivent céder aux exigences de la discipline.

Partie nulle

Dans une partie très contestée les Motocyclistes de Montréal et les Collégiens de Longueuil ont été incapable d'obtenir l'avantage l'un sur l'autre.

La partie a été très intéressante et très rude. L'arbitre ne fut pas assez sévère ce qui eut pour résultat que les joueurs de Longueuil se livrèrent à des excès. Deux des joueurs du Club Excelsior furent gravement blessés et sans même que les auteurs aient été punis.

Mercier qui jouait pour les motocyclistes fut gravement blessé à la figure et a ucorps et dut être transporté sans connaissance. Pendant qu'on transportait Mercier les collégiens s'emparèrent de la rondelle qu'ils placèrent dans le filet. Il va s'en dire que l'arbitre ne voulut pas accorder ce point.

Composition des équipes:

Excelsior		Longueuil
E. Paul	but	Bréard
L. Mercier	défense	St-Denis
G. Boivin	défense	Dion
Beaudreau	centre	Brunelle
Lauzon	avant	Couture
Gélinas	avant

POLITIQUE ANGLAISE

LES TRAVAILLISTES SE METTENT À LA BESOGNE

Ramsay MacDonald convoque ses collègues du ministère pour s'occuper de la grève des chemins de fer — L'avenir lui sourit

Paris, 28 — On a convoqué en Angleterre une réunion du cabinet MacDonald pour aujourd'hui. On y étudiera la question de la grève des chemins de fer.

Le Petit Parisien *apprend que Ramsay MacDonald et ses collègues ont donné la démission des membres anglais du comité exécutif de l'Internationale socialiste à Amsterdam.*

MACDONALD A UNE BONNE PRESSE

Londres, 28 (S.P.A.) — La question que l'on se pose le plus généralement en Angleterre est de savoir combien de temps tiendra le nouveau gouvernement. Si l'on se rappelle le cri d'alarme jeté par les conservateurs et les libéraux à la dernière élection, on ne peut être que surpris de voir avec quel calme le nouveau gouvernement a été accueilli.

Il est encore plus surprenant de constater l'unanimité avec laquelle les journaux reconnaissent l'habileté et la sagacité dont a fait preuve le nouveau premier ministre Ramsay MacDonald, en choisissant son premier ministère. Il a eu soin de cueillir les sommités du monde ouvrier et intellectuel et de choisir en dehors de son parti des hommes propres à chasser toute crainte sur la politique du gouvernement.

Ce premier succès a fait changer d'idées à beaucoup de gens relativement à la durée de l'administration travailliste. On croit que M MacDonald agissait ainsi pour deux motifs principaux: premièrement afin de suivre une ligne de conduite sûre et avoir le temps d'acquérir une expérience administrative dont il a fort besoin, et deuxièmement, afin d'améliorer les chances de son parti à la prochaine élection générale.

Si M. MacDonald est traité de la façon voulue par la majeure partie de la presse, son gouvernement, de l'avis des milieux politiques, peut durer un an ou deux. On croit que la pierre de touche de la nouvelle administration sera la finance et les affaires étrangères. Sans sortir des propositions de l'ancien premier ministre Baldwin, M. MacDonald peut trouver un riche programme de réformes sociales concernant le chômage, les habitations ouvrières, etc., réformes que l'opposition ne pourrait combattre pendant deux ans au moins.

Les finances ne donneront pas de difficultés au nouveau premier ministre pour le moment du moins, parce que son gouvernement est presque dans la nécessité d'adopter le budget préparé par son prédécesseur. Les affaires étrangères, en particulier les relations avec la France et le problème des réparations, fourniront la première pierre d'achoppement au gouvernement MacDonald.

La durée du gouvernement travailliste dépendra en bonne partie de l'attitude des libéraux. Lorsque M. Asquith a émis l'opinion que le roi ne devait pas dissoudre le parlement en cas d'un vote de non-confiance contre les travaillistes à la Chambre, il voulait que son parti obtint le pouvoir. Il compterait alors, comme les travaillistes, sur le bon vouloir des autres partis.

Les longues heures passées par M. MacDonald à étudier les affaires étrangères prouvent qu'il sait d'où viendra le danger pour son gouvernement.

TRAVAILLISTES ET RELATIONS IMPERIALES

Londres, 28. (S.P.C.) — Ici, parmi les gens qui se préoccupent des relations des gouvernements des Dominions avec le gouvernement impérial, on en vient à croire de plus en plus fermement que l'administration travailliste est très bien disposée à l'égard des aspirations interimpériales. La nomination de J. H. Thomas à la secrétairerie des colonies a été bien accueillie.

Le nouveau ministre des colonies connaît le Canada, car il y a fait plusieurs voyages. Quelque superficielles que puissent être ses connaissances, les courtes déclarations que M. Thomas a déjà proférées au sujet des relations entre les Dominions et l'Angleterre portent à croire qu'il suivra les principes de son prédécesseur, le duc de Devonshire.

UNE CONFERENCE

Londres, 28. — Samedi et dimanche, le service des trains s'est encore amélioré et d'autres démarches ont été tentées pour faire cesser la grève sur les chemins de fer. Le conseil général du congrès de l'Union des métiers est entré en conférence avec les gérants de chemins de fer. Cette assemblée a eu lieu grâce à l'initiative dudit congrès qui s'est mis en relations avec le ministre du travail avant-hier et a interviewé hier les sociétés associées des mécaniciens et chauffeurs de locomotives avant de voir les gérants.

Il est entendu que le congrès de l'Union des métiers a demandé aux chemins de fer d'adoucir les décisions de la Commission nationale des salaires pour les employés ou les groupes d'employés dont les gages se trouveraient le plus réduits. Jusqu'à présent, les chemins de fer ont simplement promis de voir à remédier aux cas les plus pénibles.

La conférence a si bien marché qu'on décida plus tard de convoquer une conférence de toutes les parties intéressées. Des représentants du Syndicat des employés de locomotives et de l'Union nationale des cheminots vinrent et une nouvelle conférence s'ouvrit qui ne se termina qu'à 9 heures hier soir. Le résultat des pourparlers n'a pas été rendu public, mais il est certain que plusieurs des questions discutées seront mises à l'étude aujourd'hui à la réunion du conseil exécutif de l'Union des employés de locomotives avant la reprise de la conférence.

LE FUTUR CHEF CONSERVATEUR

Londres, 28 (S.P.C.) — On s'attend à du franc-parler à la réunion du parti conservateur à Londres, le 11 février. A part les pairs et les députés, il y aura à cette assemblée un des candidats conservateurs battus aux dernières élections générales, ce qui déroge à la coutume établie. L'ex-premier ministre Baldwin dira au début de la séance les causes du désastre de son parti.

Le choix du futur chef du parti conservateur sera discuté à cette réunion.

EN RUSSIE

LES OBSÈQUES D'UN ROI

POMPEUSES FUNERAILLES DE LENINE — SIX CENT MILLE PERSONNES DANS LE CORTEGE — "LE SAUVEUR DE L'HUMANITE", LE GENIE INTERNATIONAL DE LA REVOLUTION OUVRIERE

Moscou, 28. (S.P.A.) — Vladimir Iliitch Oulianoff, connu sous le nom de Nicolai Lenine, a été inhumé hier après-midi. On lui a fait des funérailles dignes d'un roi et ses admirateurs l'ont proclamé plus grand après sa mort que durant sa vie. La foule a supporté pendant des heures le froid le plus rigoureux que la capitale bolcheviste ait éprouvé depuis des années.

Un demi-million de personnes ont pris place dans le cortège ou ont attendu pendant huit heures par une température de 30 degrés en bas de zéro, afin d'avoir le privilège de passer devant le mausolée temporaire, de style asiatique, ressemblant à la tombe d'un chef tartare, construit à la hâte sous les murs du Kremlin.

Les funérailles de Lenine avaient quelque chose qui rappelait les étranges rassemblements du moyen âge. On aurait dit une horde tartare en invasion avec ses bannières rouges et noires, salies par la fumée des camps, et ses chevaux fumants.

Un service funèbre civil fut célébré à la Bourse du travail. Devant la tombe sur le square Rouge, fut lue une invocation inspirée de la bible. Nicolai Lenine y était salué du titre de sauveur de l'humanité.

Léon Trotsky, ministre de la guerre, était le seul fonctionnaire important qui n'assistât pas aux funérailles. Il est dans la région du Caucase, trop malade pour venir à Moscou. On ne sait toutefois rien d'officiel touchant son état.

Une cérémonie a eu lieu à 1 heure, hier matin, à la Bourse du travail. Le corps du chef bolchéviste était exposé dans une bière décorée de rouge et de noir.

La salle était illuminée de chandeliers étincelants, drapés de noir. Ceux qui étaient réunis dans l'édifice, y compris le corps diplomatique, restèrent debout comme on le fait dans l'Eglise russe.

Un orchestre formé d'instrumentistes du Grand Théâtre de Moscou et du conservatoire de musique rompit le silence par les accords émouvants de la marche funèbre du compositeur polonais Monushko, adopté par les révolutionnaires comme leur hymne funèbre.

Il n'y eut pas de discours, rien enfin pour rompre la solennité de la scène, si ce n'est le changement de la garde d'honneur autour du cercueil et les extraits de Tannhauser, Lohengrin et Gotterdammerung. On n'entendait aucun sanglot, bien que 'Krupsakya" se tint debout regardant d'un oeil hagard la figure de son époux.

A 3 heures de l'après-midi, aux sons de la musique, le corps de Nicolaï Lenine fut glissé dans son tombeau. Les canons qui devaient tirer cent coups, pour une raison inconnue, n'en tirèrent que trois. En dépit du froid, des milliers de personnes étaient là, tête nue et chantant des hymnes communistes.

L'éloge funèbre du chef bolchéviste a été prononcée par Evdokimoff, membre du comité central des soviets. Cette tâche lui avait été confiée à cause de sa voix remarquablement puissante. Ce panégyrique était appuyé sur force citations bibliques. Il y était dit que Nicolaï Lenine avait conduit le peuple au milieu de tous les périls. L'orateur dit: "La mort de Lenine fait disparaître le génie international de la révolution ouvrière. Partout on comprend qu'une étoile brillante vient de s'éclipser. Le prolétariat révolutionnaire d'Asie, d'Europe, d'Amérique et de toutes les régions civilisées voyait en Lenine un chef fort avisé et très digne de son estime. Sa grande figure apparaît au début d'une ère nouvelle. Ses partisans pourront édifier un royaume des travailleurs, rêve des plus belles intelligences de l'humanité. Lenine est mort, mais il vit encore dans la pensée des redoutables masses populaires."

Feu M. Arthur Cartier

M. J.-Arthur Cartier, voyageur de la maison P.-P. Martin, limitée, depuis vingt ans, est décédé, samedi le 26 courant, à l'âge de 52 ans.

Il est mort après une très courte maladie, soufferte bien patiemment. Il était très avantageusement connu dans le monde des affaires et bien estimé de tous ceux qui l'ont connu.

Il était le fils de feu Joseph Cartier, ancien manufacturier de la rue Beaudry, et il laisse, pour déplorer sa perte, son fils Emile, architecte, de la Société Bastien et Cartier, 76, St-Jacques, et un frère, Edouard, voyageur de commerce.

Les funérailles auront lieu mardi, le 29 janvier à l'église St-Jean-Baptiste. Départ à 8 heures. Le défunt est exposé à sa résidence, no 1110 de la rue St-André.

Le *Devoir* offre ses sympathies à la famille.

Le tarif douanier de la Grenade

Ottawa, 28. — M. E. H. S. Flood, commissaire du commerce du Canada à la Grenade, a fait parvenir à l'office des renseignements commerciaux à Ottawa copie d'une résolution adoptée le 21 décembre 1923 par le conseil législatif de la Grenade, et dont l'effet sera de majorer les droits imposés dans cette île sur certains articles, et aussi d'élever les taux de 12 1-2 pour cent du tarif de préférence et ceux de 18 3-4 pour cent du tarif général, à 15 pour cent pour le premier, et à 22 1-2 pour cent pour le second. La résolution devait être confirmée par une ordonnance à une date peu éloignée. On prétend que les droits sur la farine se trouvent ainsi élevés de 4 shillings les 196 liv., en vertu du tarif de préférence, et de 6 sh., en vertu du tarif général, à 6s. et à 9s. respectivement.

LES PLAISIRS D'HIVER

UN FROID À GELER DEBOUT

UNE TEMPERATURE SOUS ZERO DEPUIS VENDREDI SOIR. — UN FROID DE 23 DEGRES A MONTREAL, HIER. — LA TEMPERATURE DANS LA LOCALITE ET L'ONTARIO.

Il fait depuis vendredi soir une température à faire pleurer de tendresse les marchands de charbon. Le mercure est descendu en-dessous de zéro depuis vendredi soir et n'en a pas émergé depuis. Le moment le plus froid a été vers 5 heures hier matin, alors que le thermomètre a marqué 23 degrés 3 au-dessous de zéro. C'est le plus gros froid que l'on ait eu depuis 1918 alors que le thermomètre avait marqué 24. degrés 4. Le record à Montréal depuis un demi-siècle, a été enregistré en 1914, avec 27.1 au-dessous de zéro.

Vendredi soir, à la suite d'un adoucissement remarquable de la température, le thermomètre marquait 35 degrés au-dessus de zéro, soit trois degrés de plus qu'il n'en faut pour ramener la glace à l'état de liquéfaction. Un vent violent qui a atteint une vitesse de cinquante-deux milles à l'heure s'est élevé venant du nord-ouest et a changé subitement les choses. A minuit, le thermomètre marquait zéro. Samedi matin, vers sept heures, il était descendu à dix. Samedi après-midi, il a subitement repris sa marche descendante et est tombé à treize. A sept heures, il marquait dix-huit et à minuit, vingt-deux degrés, et, vers cinq heures dimanche matin, il atteignait le point culminant de 23 degrés. Il a commencé à monter vers sept heures du matin à 22 degrés puis à 21 degrés. Hier midi, le mercure remontait à 18, et vers 1 heure retombait 14 et vers 7 heures atteignait 15 degrés.

Ces statistiques ont été compilées à l'observatoire McGill, soit à l'abri du vent. En réalité, au coin des rues où soufflait la bise, le thermomètre a marqué trente degrés et plus au-dessous de zéro hier matin.

A Saint-Lambert on gelait encore plus et le thermomètre y est descendu à trente-deux. Les citoyens de Lachine ont eu un temps aussi agréable.

Voici les diverses températures au-dessous de zéro des diverses localités environnantes de Montréal: Ste-Scholastique, 22; St-Hilaire, 25; Rigaud, 29; Grand'Mère, 32; Beauharnois, 30; Vaudreuil, 28; Chambly, 30; Huntingdon, 25; Berthierville, 16; Granby, 30; Joliette, 32; Valleyfield, 28; Ste-Anne-de-Bellevue, 22; Sorel, 25; Terrebonne, 30; St-Hyacinthe, 20; Rouse's Point, 14; St-Jérôme, 21; Laprairie, 27.

Mais la région de Montréal a été relativement favorisée si on la compare aux autres. Ainsi à Byng Inlet, le mercure est descendu à 56 degrés au-dessous de zéro. Ici même dans la province, à Mont-Laurier, le mercure a enregistré 52 degrés. A White River, Ontario, le thermomètre a marqué soixante degrés au-dessous de zéro. A Sudbury, Cartier, Sault-Ste-Marie, North-Bay, le mercure s'est promené entre trente et cinquante degrés.

Dans toute la région nord de l'Ontario, le mercure n'a pas monté plus haut que 30 degrés sous zéro. C'est, au dire des autorités du Pacifique-Canadien, le pire froid généralisé qu'il y ait eu depuis trente ans, dans cette région. La ville de Québec, très renommée pour ses froids intenses, s'est contentée hier de trente-quatre degrés.

La région de New-York offre diverses variantes dans les degrés enregistrés. A Saranac Lake, le mercure est tombé à 35 degrés au-dessous de zéro, à Glen-Falls, à 42, à North Creek, 42; à Luzerne, 39; à Thendara, 47.

Les maisons démontables au Japon

Kobe, Japon, 28. — La construction d'édifices temporaires à Yokohama a progressé rapidement depuis le tremblement de terre, et l'on peut dire qu'environ 25 pour cent du nombre des maisons détruites dans la section japonaise et 10 pour cent dans le Yamashita cho (section commerciale étrangère) ont été rebâties. Cependant la capacité de logement est bien moindre qu'avant le tremblement de terre, car les constructions sont invariablement d'un seul étage. Les toits, et dans beaucoup de cas, même les murs, les portes et les fenêtres de ces nouvelles maisons sont recouvertes de tôle galvanisée, ce qui occasionne un minimum de dépenses, de matérieux et de travail et offre une meilleure protection contre le froid et le vent que des planches de bois vert.

Comme ces constructions temporaires ne sont pas en nombre suffisant pour répondre à la demande de logement, on importe des maisons faites de pièces montables. Trois de ces maisons servent à accommoder le consulat américain, chacune mesurant 30 sur 24 pieds et on est à en ériger une autre. Quelques-unes ont été importées par des maisons d'affaires. Il y a, toutefois, un certain nombre de facteurs qui tendent à retarder le développement du commerce des maisons démontables au Japon, et, à moins qu'on n'arrive à surmonter les difficultés, l'avenir n'offre rien de bien encourageant pour les manufacturiers canadiens.

Indiens mécontents et déloyaux

Nairobi, 28 (S. P. A.) — Le cinquième congrès annuel des colonies considérables d'Indiens établies dans les territoires de l'Afrique orientale a eu lieu à Mombasa. Les délégués se sont dits favorables à une politique de non-coopération avec les autorités. Ils ont refusé d'adopter une résolution formelle de loyauté au roi d'Angleterre.

LA CHARITÉ

UNE OEUVRE NÉCESSAIRE

SEPTIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA SOCIETE DE PROTECTION ET DE RENSEIGNEMENTS — LE RAPPORT DU SECRETAIRE — L'ACTIVITE DE L'ANNEE.

La société de Protection et de Renseignements a tenu sa septième assemblée annuelle dans la salle de la Bibliothèque St-Sulpice, sous la présidence du chanoine Jasmin, curé de St-Edouard.

Plusieurs invités étaient présents parmi lesquels on remarquait le R. P. Trudeau, o. p.; le R. P. Bourque, o. p.; l'abbé Lacroix, l'abbé J. Geoffroy, le frère Archange, O.f.m., M. Joseph Hurtubise, président, C.-E. Gravel trésorier, M. René Lemyre, chef du Secrétariat; Mlle Diana Gariépy, secrétaire.

Quelques artistes avaient prêté gracieusement leur concours: Mlle Esther Desaulniers, MM. J.-J. Desrochers, R.-A. Desrochers et Félix Desrochers. Une nombreuse assistance d'élite était présente.

Le président souhaite la bienvenue au chanoine Jasmin, remercie ceux qui ont bien voulu venir en aide aux religieuses de l'Hôpital des Incurables qui recommenceront leurs travaux de charité le printemps prochain. Il fait allusion à la démission de M. L.-D. Joubert pour cause de santé et au nom de la société il le remercie pour l'appui qu'il lui a donné. Dans quelques instants, continue-t-il, l'assistance entendra le rapport du secrétariat et pourra par là constater tout le travail intéressant effectué par la société dans le but de soulager les nombreuses misères. Il remercie enfin les artistes de leur concours et il espère que la société continuera dans l'avenir le merveilleux travail qu'elle effectue en ce moment.

RAPPORT DU SECRETARIAT

Le trésorier, M. C.-E. Gravel, fait ensuite la lecture du rapport financier pour l'année 1923. Les déboursés ont été de $7,418.34 et les recettes de $7,302.41; il a donc fallu prendre sur l'argent en banque une somme de $215.93 pour combler le déficit. La balance au 1er janvier à l'actif de la société était de $415.80.

A la fin de la séance, M. le chanoine Jasmin fit une courte allocution, disant qu'il représente Mgr l'archevêque qui n'a pu venir pour raisons sérieuses.

La société est une oeuvre de charité et de dévouement: il félicite le chef du secrétariat qui a fait un si beau travail durant la dernière année. La société est de mieux en mieux organisée et elle fait de plus en plus de bien. Il tient la société en haute estime à cause de son procédé qui est le procédé de la grande charité, de l'amour de l'homme. Il termine en disant qu'il espère que l'année prochaine le côté financier sera de beaucoup meilleur grâce à la propagande que feront à l'avenir les curés et les vicaires des paroisses du diocèse.

Soixante et une personnes trouvées coupables d'inconduite ont été réprimandées et se sont amendées. Il y a eu trente-six adoptions d'enfants par des personnes charitables. Cinquante-quatre enfants ont été protégés de différentes manières. Les Dames de l'Assistance Maternelle, grâce à la Société, se sont occupées de trente-neuf mères de familles qui leur avaient été confiées par la société. Elles en ont pris soin et leur ont donné tout le secours moral et matériel dont elles avaient besoin. Cinq cent cinquante retraitants ont pris part à la dernière retraite et tous furent habillés de neuf par la société St-Vincent-de-Paul ou par des particuliers retraitants. Soixante-quinze personnes ont été envoyées à leurs parents de différentes localités qui en ont pris soin et les ont soignées. Deux cent soixante et dix-sept personnes furent internées dans différentes institutions gratuitement grâce encore à la Société. Quatre cent quarante-huit enfants furent placés après de nombreuses démarches dans des maisons ou institutions convenables.

La Société Catholique de Protection et de Renseignements a pris une importance telle qu'elle est devenue indispensable. Elle répond à ce qu'on attendait d'elle, car elle contribue à résoudre le problème de la misère et de l'immoralité. Sa Grandeur Mgr Bruchési en la voyant naître sentait se réaliser un de ses voeux les plus chers et depuis longtemps formulé. Aussi l'a-t-il bénite de tout son coeur, prise sous son haut et distingué patronage. Il lui assure même au moyen d'une quête annuelle dans les églises du diocèse une bonne partie des revenus nécessaires à son fonctionnement. Malheureusement, cette quête a diminué considérablement depuis deux ans et l'an dernier ne fut que de deux mille cinq cents piastres. Souhaitons que l'union des institutions et des hôpitaux et une collaboration intime entre les pouvoirs publics permettent à la société d'accomplir tout le bien possible.

L'avez-vous lu?

Avez-vous lu "Jules Faubert", le roman d'Ubald Paquin? C'est là une oeuvre qui, sans être un roman patriotique, n'en est pas moins éveilleuse de fierté nationale. Il y a dans ce livre une intrigue captivante qui tient le lecteur en haleine dès les premières pages du livre. On peut se procurer "Jules Faubert" au prix de 90 sous l'exemplaire (franco $1.00) en s'adressant au service de librairie du *Devoir*. (Communiqué)

La France au travail

La troisième conférence de la société des conférences aura lieu le samedi soir, 2 février, à la salle St-Sulpice. M. Jean Bruchési, étudiant, parlera de la France au travail.

M. l'abbé J.-A. Génier

M. l'abbé J.-A. Génier, curé de St-Faustin, est actuellement sous traitement à l'hôpital Notre-Dame, (service du Dr J.-A. St-Denis), où il restera jusqu'à mardi soir ou mercredi matin.

LES CONFERENCES

L'ENFANT ET LA NATURE

CAUSERIE DE L'ABBE DESROSIERS SUR L'HISTOIRE NATURELLE AU POINT DE VUE PEDAGOGIQUE. — LA LEÇON DE CHOSES. — L'EDUCATION PAR LES SENS.

La Société canadienne d'histoire naturelle a tenu une séance, le 25 janvier dernier. Après la lecture des minutes et l'étude de quelques réglements de la Société, l'abbé Desrosiers a fait une causerie sur l'*Histoire naturelle au point de vue pédagogique*.

Dans la première partie, il démontra que l'enfant ne cesse, depuis le premier éveil de ses sens, de faire l'apprentissage personnel ses sensations. Il ne s'en rapporte souvent qu'à sa propre expérience. Les cinq sens le guident, surtout le toucher, le goût, puis la vue et l'audition On connaît l'extrême curiosité qui anime l'enfant capable de se déplacer seul : il commence l'exploration du monde sensible. Puis ces essais informes se précisent et à cinq ou six ans, il a acquis une somme considérable de connaissances empiriques de toutes sortes. Si l'on n'avait pas la mauvaise habitude de plaisanter toujours avec les enfants, on verrait combien ils ont des jugements justes sur une infinité d'objets. L'enfant de ville est-il plus développé que l'enfant de la campagne? Il l'est autremont, mais les grands spectacles que le dernier a constamment sous les yeux sont de nature à créer des sensations et des souvenirs plus profonds et plus durables. L'enfant entre à l'école. Trop souvent, on lui présente comme idéal exclusif à atteindre, la lecture des livres qui est la communication avec l'esprit des autres. On oublie que c'est pour lui un changement radical dans sa manière d'acquérir des idées. Il consulte la nature, on l'en détourne par une attention trop persistante accordée au livre, dont d'ailleurs il ne pourra guère se servir intelligemment avant l'âge de dix ou onze ans.

Non, le dessin, la leçon de choses qui est l'analyse des propriétés d'un objet réel et concret feront mieux l'instruction de l'enfant ou plutôt continueront par la même méthode, à agrandir le cercle de ses connaissances.

Il faut suivre la nature; il faut aller du concret à l'abstrait, ne cesse-t-on de répéter à l'école primaire. Mais la routine, l'absence d'intérêt donné à sa classe, empêchent souvent l'application pratique de ces excellents aphorismes.

3. Les moyens de faire cette éducation par les sens sont 1o. le dessin qui oblige à regarder longtemps l'objet pour en tracer les contours; 2o. les gravures, celles en couleurs surtout, qui représentent l'animal ou le végétal avec leurs caractéristiques, l'homme avec ses attitudes en harmonie avec ses sentiments; 3o. le musée industriel — celui de Deyrolle sourtout — offrant des specimens de pierres, de minérais, etc., capables d'intéresser les enfants; 4o. le musée industriel à specimen détachable de Dorangeon, qui s'adresse aux cours avancés; 5o. les musées minuscules de classes, composés en collaboration par les maîtres et leurs élèves; 6o. les musées plus perfectionnés des grandes écoles, où se trouvent des pièces d'ornithologie, de minéralogie, de botanique, etc.; les collections entreprises par les élèves sur le monde des insectes, des papillons par exemple, de la botanique, de la minéralogie élémentaire, etc. Il y a là une méthode excellente pour habituer l'enfant à regarder, à observer, à réfléchir sur sa propre expérience. C'est le "Nature Study" des écoles anglaises, qui conduit à l'amour de la nature, à l'embellissement de sa demeure, à la pitié pour les animaux. A suivre longtemps cette méthode, l'enfant acquerra de bonnes habitudes d'observation, une foule de connaissances qu'il coordonnera peu à peu et qui lui inspireront peut-être le vrai esprit scientifique, source de louissances intellectuelles inestimables.

RESTAURATEUR

Quatre apaches armés de révolvers ont dévalisé aux petites heures, hier matin le restaurateur J. Kouri, 3087, est rue Notre-Dame, et lui ont pris une somme de $187.

Le tabac uniforme depuis vingt ans
ROSE QUESNEL
Le tabac le plus populaire du Quebec!
Libre de Nicotine il ne fatigue pas les Nerfs!

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères LIMITEE

Vella-Vella de 36 pouces de largeur; tissu tricot de soie des plus nouveaux, approprié pour jupes ou robes; nuances: bleu marine, brun phoque, sable et noir; la verge..... **3.50**

Drap Jersey de 54 pouces. Une texture tout laine, des plus en demande pour robes ou jupes; grand choix de nuances les plus en vogue ainsi que noir; prix réduit de 3.49 la verge à **2.49**
—Au rez-de-chaussée.

Continuation de notre
Vente de Meubles

MOBILIER DE SALLE A MANGER, en orme, fini ciré de deux tons; comprend: buffet avec miroir biseauté, cabinet à porcelaine, table à extension; 5 chaises et 1 fauteuil..... **115.00**

MOBILIER DE CHAMBRE A COUCHER, style Colonial en kyonix, 4 morceaux: bureau, chiffonnier, table de toilette, tous avec miroir biseauté; lit massif..... **175.00**

MOBILIER DE VIVOIR, fini noyer, dossiers cannés, sièges recouverts en velours coupé brun, et coussin en même matériel..... **165.00**

MOBILIER DE SALLE A DEJEUNER en merisier fini noyer; 6 morceaux..... **64.75**

BUREAU en orme fini noyer, miroir biseauté..... **16.85**

MOBILIER EN ROTIN, fini fumé; 3 morceaux: 1 sofa, 1 berceuse et 1 fauteuil..... **39.75**

TABLES à cartes; recouvertes en feutre vert; 30 x 30 pouces; base finie acajou; pattes se pliant sous la table..... **3.90**

SOMMIER à spirales, construction solide; toutes les dimensions régulières..... **4.85**

DIVANETTE en chêne solide, fini fumé; siège et dossier recouverts en tapisserie de bonne qualité..... **54.00**
— Au deuxième

2e Jour de Notre Grande Vente d'Ustensiles en Aluminiun à 1.49

Bouillottes à thé — bains-marie — théières et cafetières — chaudrons à patates — casseroles, etc., etc.

600 Articles Emaillés Blanc à 1.49

Bains "Jumbo" seaux à eau pour chambre, plats à vaisselle, bouillottes à thé, théières, cafetières, etc., etc.

Guingan de Fantaisie

de 4 pouces de largeur, dessins à petits ou grands carreaux; rég. .19 la verge, pour..... **.10**
Pas plus de 10 verges à chaque client.
Pas de commande contre remboursement (C.O.D.)
—Au premier — en haut.

Toile, Coton, Couvertures

BATISTE "Lonsdale" blanche de 36 pouces de largeur : belle qualité appropriée pour sous-vêtements d'enfants; la verge.... **.20**

TOILE brune à rouleaux et à torchons de vaisselle; aussi appropriée pour ouvrages de fantaisie, 36 pces; .75 la verge, pour..... **.59**

TAIES d'oreillers en coton non blanchi, fini Bengal; dimensions:: 40 pouces; chacune..... **.20**

SERVIETTES de bain en tissu éponge à rayures; grandes dimensions (quelque peu salies); qualités de .75 chacune, la pre pour **.59**

COUVERTURES blanches, tout laine; filets bleus ou roses; pesanteur 9 livres; grandes dimensions pour lit double: 72 x 90; rég. 15.95, pour..... **9.89**

COTON blanchi de fabrication canadienne; fini toile; 1 verge de largeur; belle qualité appropriée pour sous-vêtements d'été; rég. .35 la verge; tant que le lot durera..... **.25**

EDREDONS (confortables) recouverts en batiste de fantaisie; panneaux autour pour assortir le centre; dimensions pour lit double; chacun..... **3.95**
—Au rez-de-chaussée

Mlle Day, de la Butterick Publishing Co. de Toronto
sera à notre rayon des patrons, demain et les jours suivants, pour prendre des abonnements aux Cahiers de Mode "Le Miroir" et le "Delineator", à des prix spécialement réduits; elle fera aussi une démonstration du Deltor, un nouveau procédé pour confectionner les robes.
—Au premier en haut

Papeterie
BOITES DE PAPIER A LETTRES, 24 feuilles et 24 enveloppes; choix de nuances; la boite **.29**
—Au premier — en haut

Dupuis Frères LIMITEE
LE MAGASIN DU PEUPLE
J.-N. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dagal, Directeur-Gérant
rues Sainte-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.